

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2022 à 18h 00 à l'Hôtel de Ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.

Le Conseil Municipal convoqué le 6 décembre 2022 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (37): M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAïNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, Mme Patricia BADIAS, Mme Yén-Lan NGUYEN, Mme Amina SAMBOU-HONORE, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Anne-Laure CROCHAT, M. Cyril PASTEAU, M. Aurélien SAINTOUL

Donnant pouvoir (6): Mme Colette AUBRY à Mme Isabelle LEMÉ

M. Thomas BRIET à Mme Marie COLAVITA

M. Charles SELVACOUMAR à M. Patrick XAVIER

Mme Cécile RENARD-DELAUTRE à M. Goulwen LE GALL

M. Laurent BARCESSAT à M. Joaquim TIMOTÉO Mme Isabelle PAILLARD à M. Etienne LENGEREAU

Absentes (2): Mme Laurianne ROSSI, , Mme GALA VELOSO,.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI BOUIMA, M. PIOT, M. RENAULT Mme DESCHANEL,

Mme CORNILLET, M. CHARTIER, M. DEDOH, Mme BERTRAND, Mme HENRI.

Cabinet du Maire: M. MAGRO, M. DEMARET, Mme PUCCI

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2022	7
DECISIONS	8
AFFAIRES GÉNÉRALES	. 11
1 – Rapport égalité femmes-hommes	. 11
2 – Rapport en matière de développement durable sur la commune	. 16
3 – Rapport d'activités 2021 du SIPPEREC	. 26
4 – Rapport d'activités 2021 du SIFUREP	. 27
5 – Rapport d'activités 2021 du SIGEIF	. 27
6 - Approbation d'une convention-type relative au mécénat	. 28
JEUNESSE	. 31
1 - Création d'un comité consultatif des jeunes	. 31
AFFAIRES CIVILES	. 38
Convention entre l'État et la commune de Montrouge relative à la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité	. 38
CULTURE	
1 - Attribution de bourses de participation aux artistes du 66 ^{ème} Salon de Montrouge	. 39
2 – Tarifs de participation aux frais dans le cadre d'une activité commerciale ou semi- commerciale à la Distillerie	. 40
	. 42
 1 – Approbation d'une convention modifiée de partenariat pour l'éducation artistique et culture entre l'Académie de Versailles et la Ville de Montrouge 	
2 – Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du dispositif local d'exclusion scolaire entre la Ville de Montrouge et les collèges publics de Montrouge	. 43
	. 46
 1 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge pour le projet de requalification des espaces publics Ginoux-Gautier 	s 46
2 – Extension des compétences "voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année" de l'Établissement public territorial Vallée-Sud-Grand Paris	. 48
COMMERCE	. 50
1 – Dérogation municipale au principe du repos dominical	. 50
RESSOURCES HUMAINES	
FINANCES	. 53
1 - Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoi dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 8 logements situés 17 rue Chateaubriand à	
Montrouge	
2 – Décision modificative n° 4 au budget de la commune pour 2022	
3 – Subvention à la crèche associative Vie et Parfum	58

4 – Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération	
Ginoux-Gautier	
5 – Attribution des subventions pour 2023	60
6 – Taux de fiscalité exercice 2023	69
7 – Tarifs communaux pour 2023	71
8 – Vote du budget primitif pour 2023	73
VŒUX AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR	87
QUESTIONS DIVERSES	90

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 10.)

M. le Maire. - Bonsoir à toutes et à tous.

(Il est procédé à une première partie de l'appel nominal.)

M. BOUCHEZ.- J'ai un petit souci : pour l'instant, on n'a que 22 personnes présentes. Avec 45 % des voix, vous avez eu 33 élus sur les 45, soit 73 % des postes, et nous avons actuellement moins de 50 % des élus.

L'opposition n'est pas là pour vous donner le quorum et vous permettre ainsi d'adopter des décisions qu'elle ne partage pas. Déjà, lors du dernier Conseil municipal le quorum n'était pas...

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, on finit l'appel et ensuite, vous nous direz ce que vous voulez nous dire.

(Il est procédé à la suite de l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 29 présents et 8 représentés. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons maintenant choisir un secrétaire de séance. Je propose la candidature de Mme BAELDE. Etes-vous tous d'accord pour que Mme BAELDE soit notre secrétaire de séance ? (Mme BAELDE est désignée secrétaire de séance.)

Nous commençons par les communications. Il n'y en a qu'une aujourd'hui, qui nous est faite par M. ONDOUA. Il va nous présenter le projet de Comité consultatif des jeunes, qui sera abordé au cours du Conseil.

- **M. ONDOUA.-** Merci, Monsieur le Maire. Du point de vue contextuel, il convient de dire qu'il a été constaté la faible participation des 18-24 ans lors des rendez-vous électoraux, de même que l'absence de dispositifs de démocratie participative qui s'adressent aux collégiens et lycées de Montrouge. Pour cela, et dans le but d'associer les jeunes Montrougiennes et Montrougiens à la vie démocratique, il vous est demandé de créer une nouvelle instance de démocratie participative à l'intention des jeunes : le Conseil consultatif des jeunes, dont les objectifs seront les suivants :
 - connaître : savoir identifier et qualifier les attentes et besoins d'une tranche de la population qui s'exprime peu ou pas à travers les canaux traditionnels d'expression démocratique;
 - dialoguer ou instaurer un échange entre les élus et les membres du CCJ pour lutter contre la rupture entre les jeunes générations et les institutions démocratiques ;
 - impliquer, ce qui revient à permettre aux plus jeunes de prendre part aux décisions qui les concernent, de donner leur avis et d'être appelés à des projets qui les animent ;
 - confier, c'est-à-dire créer une synergie et intelligence collective capable d'apporter des solutions concrètes et pertinentes aux problématiques rencontrées par la jeunesse ;
 - enfin, fédérer, ce qui est synonyme de renforcer les liens sociaux entre jeunes Montrougiennes et Montrougiens.

S'agissant de l'admission, il faudra être :

- 1) montrougien;
- 2) avoir entre 15 et 24 ans :
- 3) manifester sa volonté via le Pôle de démocratie participative.

Au sujet des démissions, il faut quitter la ville, atteindre la limite d'âge de 25 ans et éventuellement faire part de sa démission au pôle de démocratie participative.

Pour ce qui a trait à son fonctionnement, il va fonctionner de manière libre : ils pourront euxmêmes écrire leur charte et désigner un représentant qui sera l'interlocuteur privilégié de la Ville.

Enfin, s'agissant de la relation avec la Ville, une salle sera mise à disposition et un budget de 50 000 € aura trait aux investissements ; il sera voté tous les deux ans, porté par les jeunes et voté par le Conseil municipal.

Des rencontres sont prévues avec les élus, de même que la participation dans les politiques publiques, les enquêtes de terrain et des sondages.

Ils pourront également participer à des jurys tels qur Villes vertes ou fleuries. Ils seront naturellement les relais d'informations privilégiés auprès des jeunes.

Il vous est donc proposé d'approuver la création de ce comité consultatif.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ONDOUA, pour ce bon projet qui, d'ailleurs, figurait dans le programme de notre majorité en 2020.

Merci à tous. Monsieur BOUCHEZ, vous vouliez prendre la parole tout à l'heure ? On vous la donne, et ensuite, M. TIMOTEO interviendra.

M. BOUCHEZ.- Merci. Effectivement, je disais tout à l'heure qu'au dernier Conseil, lors de l'appel, le quorum n'était pas atteint, et je voulais rappeler que l'opposition n'était pas là pour faire le quorum. Vous êtes arrivés juste à 23 personnes au moment où je prenais la parole. Donc je rappelle à l'ensemble des élus que leur présence est utile et nécessaire. Si l'opposition, aujourd'hui, n'est pas fortement représentée, les gens vont arriver, mais je trouve qu'au niveau du fonctionnement, on peut s'améliorer. C'est ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire. - Merci. Monsieur BOUCHEZ.

M. TIMOTEO.- Je voudrais avoir une petite réaction sur la présentation de M. ONDOUA et sa communication, d'une manière générale, une intervention qui ne va pas aller sur le fond puisque nous avons une délibération tout à l'heure et que j'évoquerai mon point de vue à ce moment-là, puisque c'est à ce moment-là que l'assemblée délibérera sur le projet qui est porté à ses voix.

Une remarque de méthode. Je ne vais pas refaire les interventions que nous faisons classiquement ici, en début de séance, sur les communications dont on ne connaît pas le sujet. Vous savez ce qu'on pense de tout cela et je ne vais pas le refaire.

En revanche, je trouve – et ce n'est pas une remarque pour M. ONDOUA en particulier mais une remarque sur les communications en général – que cela frôle le ridicule. Encore, du temps où les débats étaient retransmis en ligne, l'argument était celui que vous évoquiez, à savoir que les Montrougiens prenaient connaissance d'un certain nombre de dossiers et de délibérations qu'on allait ensuite traiter au cours de la séance et donc que cela motivait – c'était votre argument – qu'ils puissent être présentés en amont sous forme de communications, avant même qu'on ait débattu sur le sujet, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je ne vois donc pas à quoi sert cette communication qui reprend intégralement une délibération qui va venir après dans le déroulé de ce Conseil municipal. On va la discuter tout à l'heure, mais je trouve donc que, sur le principe, cela frôle le ridicule.

Sur le fond, je donnerai mon avis tout à l'heure sur le conseil consultatif, mais si on poursuit comme ça, nous allons passer du temps à pas-grand-chose et nous allons arriver tous à 19 h 00.

- **M. le Maire**.- Merci, Monsieur TIMOTEO. Ces communications sont l'occasion de mettre en avant certains sujets et certains projets et de les présenter beaucoup plus abondamment qu'on ne le fait dans le cadre de de l'ordre du jour. C'est pour informer à la fois la majorité et l'opposition.
- M. TIMOTEO.- On a la délibération pour cela.
- **M. le Maire.** Nous arrivons aux vœux. Nous avons reçu trois vœux de Montrouge en commun, de vous, Monsieur TIMOTEO, et de votre groupe.

Le premier est relatif à la réglementation sur les *dark stores*. Comme je vous l'avais indiqué lors du dernier Conseil, puisque vous l'aviez proposé et que nous l'avions différé, nous y avons travaillé, et sachez que nous avons inscrit dans notre Plan local d'urbanisme une disposition qui permet de réguler l'installation des *dark stores* et des *dark kitchen*.

Par ailleurs, le gouvernement s'est penché sur le sujet et nous sommes en attente d'un arrêté gouvernemental qui nous permettra de mettre en œuvre les dispositions que nous avons justement inscrites dans notre PLUI. Nous pensons, comme vous, qu'il est important de nous prononcer contre les dark stores et les dark kitchens, et c'est la raison pour laquelle je vous propose d'inscrire ce vœu ainsi complété par les éléments que nous avons ajoutés, c'est-à-dire le PLUI et le souhait de voir le travail du gouvernement aboutir à travers une règle du jeu claire et précise, donc d'inscrire ce vœu à notre ordre du jour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- Le deuxième vœu est relatif au plan d'urgence contre l'augmentation des prix de l'énergie pour les collectivités locales. À travers ce vœu, à notre sens, comme je vous l'ai indiqué lors du dernier conseil, et l'actualité nous l'a démontré, vous souhaitez que les collectivités puissent bénéficier d'un tarif réglementé de l'énergie. C'est le cas puisque le gouvernement a travaillé en ce sens et qu'aujourd'hui, nous avons pris en compte ce tarif réglementé à travers le bouclier – nous en parlerons tout à l'heure dans la partie budgétaire –, notamment sur l'électricité. Vous souhaitez aussi qu'un fonds vert soit mobilisé pour participer à la rénovation énergétique des bâtiments, ce qui est aussi le cas puisque le fonds vert a été institué.

Pour ces deux raisons, ce vœu n'est plus d'actualité ; il n'a pas de raison d'être à notre avis, et nous ne souhaitons donc pas le voir inscrit à l'ordre du jour.

Qui souhaite le voir inscrit à l'ordre du jour ? Une intervention, monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Oui, si vous me permettez cette petite incise. Je souscris au fait qu'effectivement, un certain nombre de progrès ont été trouvés depuis le mois d'octobre sur ces sujets, notamment sur le fonds vert qui, à l'époque où ce vœu a été déposé, n'incluait pas le soutien aux bâtiments publics, hors appels à projet, ce qui est moins le cas aujourd'hui. Sur ce point et sur le précédent, comme vous l'avez évoqué, l'actualité n'est plus ce qu'elle est.

Donc je retire ce vœu, mais je voudrais faire une petite remarque sur le précédent. On l'a voté, il n'y a pas de souci, et on le mettra au débat tout à l'heure. Il s'agit juste d'un point de méthode. Vous avez fait porter ce vœu, qui, je l'espère, sera largement voté par le Conseil, par les deux groupes, celui de la majorité et le mien, et puisque nous nous rencontrons sur le sujet, je n'ai pas de souci sur ce point.

En revanche, j'aurais aimé qu'on me passe un petit coup de fil. Cela se fait en général quand des groupes travaillent à des vœux ensemble. Je le fais au Département ; je peux le faire ici. Il est de

bonne pratique que l'on se passe un coup de fil pour proposer des modifications, que ces modifications soient validées et qu'ensuite, on le dépose.

M. le Maire. - Parfait. Donc nous sommes en phase. Le deuxième vœu est retiré.

Il y en a un troisième que vous avez déposé : l'attribution d'une subvention en faveur de l'association SOS Méditerranée. Vous voulez en dire un mot ?

- M. TIMOTEO.- Je n'ai pas déposé de vœu ; je vous ai écrit un courrier.
- M. le Maire. D'accord. Pour vous, ce n'est pas un vœu?
- M. TIMOTEO.- J'en parlerai tout à l'heure.
- M. le Maire.- Donc ce n'est pas un vœu. C'est parfait.
- M. TIMOTEO.- Mais on peut le mettre aux voix si vous le souhaitez.
- **M. le Maire**.- Très bien. Nous inscrivons donc un vœu à l'ordre du jour en fin de séance : le vœu relatif aux *dark stores* et aux *dark kitchens*. Parfait.

Nous en arrivons à l'ordre du jour. Nous devons d'abord approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Arrivée de Mme LESUEUR

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2022

- M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non ?
- **M. BOUCHEZ.** Monsieur le Maire, excusez-moi, je n'ai pas levé la main suffisamment rapidement pour demander la parole, mais effectivement, nous avons toujours demandé que les transparents qui sont présentés, comme l'a fait remarquer justement M. TIMOTEO et cela ne sera peut-être plus utile dans le futur quand il y a des présentations, soient joints au document. Je maintiens ma position et, personnellement, je voterai contre, parce que cela manque.

La deuxième chose que j'aimerais dans les comptes rendus, c'est que les gens qui sont présents soient bien identifiés au démarrage. Dans le compte rendu, vous avez le paquet de tous les gens qui sont présents au cours de la séance à un moment ou à un autre, et je ne suis pas sûr que le problème que nous avons eu la dernière fois ne se renouvellera pas. Si l'opposition n'avait pas été présente au départ, nous n'aurions pas eu le quorum. Il faut donc que ce soit bien clair au niveau du compte rendu, et je ne remets pas du tout en cause les professionnels qui prennent les notes. C'était ma remarque.

- **M. le Maire.** Merci, Monsieur BOUCHEZ. Cette remarque sur la présence de l'opposition est un peu spécieuse, parce que vous faites partie du Conseil municipal et de la démocratie. C'est la majorité et l'opposition qui forment le Conseil municipal et vous contribuez donc, comme nous, à ce qu'il y ait des débats et un quorum, ce dont d'ailleurs nous vous remercions. Effectivement, une majorité a besoin d'une opposition. C'est normal.
- M. BOUCHEZ.- Merci de l'entendre dire.
- M. le Maire. Je peux même le répéter.
- M. BOUCHEZ.- Moi, je vous entends ; j'aimerais la réciproque.
- M. le Maire. Merci, Monsieur BOUCHEZ. Monsieur LE GALL?

- **M. LE GALL**.- Bonsoir à tous et toutes. Juliette MEADEL, Anne-Laure CROCHAT et moi-même n'étions pas présents lors du dernier Conseil et nous ne participerons donc pas à ce vote.
- **M. le Maire**.- D'accord. Donc pour le compte rendu, le groupe l'Avenir n'attend pas à Montrouge ne prend pas part au vote, Montrouge en commun s'abstient, et que fait Montrouge Écologique et Solidaire ?
- M. PASTEAU. Nous nous abstenons aussi.
- M. BOUCHEZ.- Et Antoine BOUCHEZ vote contre.
- M. le Maire. Et M. BOUCHEZ vote contre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, E. BARCESSAT
Ne prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Vote contre		M. BOUCHEZ (vote contre)
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU

M. le Maire. - Nous continuons, et nous en arrivons aux décisions.

DECISIONS

- M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur les décisions ?
- M. LE GALL.- Nous avons de nombreuses questions, Monsieur le Maire.

Sur la 2022-72, pourriez-vous nous indiquer le montant de la diminution ?

Sur la 2022-119, quelle est la raison pour laquelle le montant de la mission de maîtrise d'œuvre augmente de 10 % ?

- M. le Maire. Sur la 2022-72, cela correspond aux aires de jeux. C'est bien cela ?
- **M. LE GALL**.- Non : c'est la réduction du montant du loyer commercial. Pouvez-vous nous indiquer le montant de cette réduction ?
- M. le Maire. Ah, d'accord, c'est la 72, la première.
- **M. LE GALL.** Pardon. Je n'ai peut-être pas été clair. Sur la 119, quelles sont donc les raisons qui militent pour une augmentation de 10 % de la prestation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le professionnel concerné ?

Par ailleurs, pourrait-on avoir des précisions sur le montant engagé en dépense pour 39 600 € pour le logiciel de sécurité ? Il s'agit de la décision 2020-156.

- M. le Maire. La société EDICA CITY ZEN ?
- M. LE GALL.- Exactement. Pouvez-vous nous indiquer l'objet de ce contrat ?
- M. le Maire.- Je pense qu'on vous l'a déjà donné en AP3C.
- **M. LE GALL**.- Oui, mais tout le monde n'était pas là et il serait intéressant que les citoyens et les citoyennes le sachent, Monsieur le Maire, si je puis me le permettre.
- M. le Maire.- Mme LESUEUR vous répétera ce qu'elle vous a dit à ce moment-là.
- M. LE GALL.- J'étais arrivé un peu en retard, en plus. J'aurai donc la chance d'écouter Mme LESUEUR ce soir.

Sur la 162, je vois une dépense pour 65 350 € sur une solution de la gestion de la relation usagers. Pouvez-vous nous détailler ce que recouvre ce terme, s'il vous plaît ?

Sur la 2022-164, on note 15 % d'augmentation sur l'entretien et l'éclairage. Est-ce dû à l'augmentation de l'électricité ou pas du tout ?

Nous aurions aimé aussi avoir des détails, avec le groupe, sur ce que recouvre la dépense, sur la décision 2022-176, correspondant à la maîtrise d'œuvre Colucci pour 357 000 €.

Sur la 2022-177, nous aurions aimé savoir quelle économie a généré cette décision.

Ensuite, c'est un paquet sur les décisions 2022-180, 181, 184 et 185. Au regard des dispositions prises par le gouvernement sur la renégociation d'un certain nombre de contrats suite à l'augmentation des prix, vous avez négocié avec certains prestataires des avenants pour augmenter les contrats. Pourriez-vous nous expliquer comment a été gérée cette négociation ? Les pourcentages de prise en charge par la Ville diffèrent d'un prestataire à l'autre en allant de 50 à 75 %. Si vous pouviez nous expliquer comment ont été gérées ces prises en charge par la Ville, je pense que cela éclairerait chacune et chacun. Merci.

- M. le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?
- M. BOUCHEZ.- Je me suis plus concentré sur les spectacles, sur lesquels j'ai des interrogations. Cela concerne les décisions 126 et 134. Je voudrais savoir ce qu'est ce contrat de 84 440 € alors que la moyenne des spectacles dans la salle Moebius est de 6 200 €. Cela me semble énorme, mais vous allez m'éclairer.

Pouvez-vous aussi me confirmer que le spectacle *Flip Fabrique six*, où il y avait cinq artistes sur scène – cela a duré au moins une heure – n'aurait coûté que 423,16 € ? Cela ne me semble pas très cher pour une prestation qui était correcte et de qualité et qui a beaucoup plu aux enfants.

- **M. le Maire**.- Merci. Plus d'autres questions ? Nous allons donc répondre à tout. Je rappelle quand même que l'AP3C est faite pour parler des décisions et vous apporter les éléments, mais bon...
- M. BOUCHEZ.- Le point n'était pas à l'ordre du jour, je le signale.
- M. le Maire. Je réponds à tout, Monsieur BOUCHEZ.

Sur la 72, la réduction du montant du loyer commercial situé 16 avenue de la République, on vous avait indiqué qu'en effet, nous avions proposé au locataire une réduction de loyer, dans la mesure où il ne pouvait pas utiliser le sous-sol du bâtiment qui lui était loué parce qu'il y avait des travaux qui nécessitaient de solidifier ce sous-sol. On lui a donc proposé une réduction de son loyer d'un montant de 12 618,06 €.

Ensuite, sur la 119, pour Rabelais, je crois que des études complémentaires ont été ajoutées à cette mission de maîtrise d'œuvre. Nous avons d'ailleurs, hier soir, présenté ce magnifique projet Rabelais aux parents d'élèves et la maîtrise d'œuvre était présente.

Sur la société CITY ZEN, comme vous l'avez dit, il s'agit de réaliser la verbalisation à distance (n'est-ce pas, Madame LESUEUR ?) pour notre CSU.

Pour la société SYNBIRD, c'est la GRU (Gestion de la relation aux usagers), et M. HUREAU peut compléter.

- **M. HUREAU.** En ce qui concerne la 162, la solution de GRU SYNDBIRD est la possibilité d'avoir un portail citoyen où toutes les demandes vont pouvoir être traitées en ligne. C'est donc une solution 100 % web qui va permettre de ne pas laisser passer de demandes citoyennes non traitées, avec un très bon suivi possible.
- **M. le Maire**.- Sur la 164, c'est un acte modificatif pour un marché à bon de commande qui nous permet de porter le montant maximum à 460 000 €.

Sur Colucci, quel est le numéro de cette décision ?

- M. LE GALL.- La 176.
- **M. le Maire**.- C'est le choix d'un AMO pour nous aider à la fois à la programmation et à la définition du projet Colucci dont on vous a déjà parlé. C'est une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons eu une large consultation auprès des Montrougiens pour savoir ce qu'ils attendaient de l'évolution de ce site en plein devenir et nous avons choisi l'AMO qui va nous accompagner.

Ensuite, vous avez évoqué les décision 180, 183, etc.

- **M. LE GALL.** D'abord la 177. Vous faites des dépenses supplémentaires sur l'arrosage automatique. Est-ce que le fait d'investir dans ce domaine permet des économies en termes de finances ?
- **M. le Maire.** Oui. Dans notre plan de sobriété, si vous l'avez lu avec précision, non seulement nous allons économiser de l'énergie dans nos bâtiments et pour l'éclairage public, mais nous allons aussi mieux consommer, en matière d'eau, à travers des systèmes modernes que sont le goutte-à-goutte, les sondes tensiométriques et autres techniques nouvelles qui nous permettent de mieux gérer l'eau, notamment en période de sécheresse. Il est bien d'investir dans ce domaine.

Sur les décisions 180, 184 et 185, nous avons effectivement négocié entreprise par entreprise en fonction des déficits qu'elles avaient subis en raison des hausses des coûts de l'énergie, notamment. Cela s'est fait, comme le permet la circulaire de la Première ministre, en négociant avec ces entreprises et en n'acceptant pas d'office, et sans discussion, leurs nouveaux devis.

Enfin, sur les questions de M. BOUCHEZ sur les spectacles, Marie COLAVITA a-t-elle une réponse ?... On me dit qu'il y a une erreur et que le chiffre qu'il faut lire est de 8 400 €, Monsieur BOUCHEZ, et non pas 84 000 €. Donc Monsieur BOUCHEZ, merci pour votre sagacité.

- M. BOUCHEZ.- Cela fait une grosse différence, quand même.
- **M. le Maire**.- C'est dix fois plus, mais c'est rectifié et on pourra vous donner tous les éléments si vous le souhaitez.
- M. BOUCHEZ.- Il restait la 134 : « Contrat de cession avec la société ENCORE UN TOUR DIFFUSION relatif à l'organisation du spectacle "Flip Fabrique six" » pour un montant de 423,16 €, c'était un petit spectacle.
- M. le Maire.- On vous donnera tous ces éléments.

Nous en avons terminé avec les décisions. Je vous propose de démarrer maintenant notre ordre du jour proprement dit, et nous commençons, sur les affaires générales, par la présentation du rapport égalité hommes-femmes que nous devons présenter, comme la loi nous l'impose, avant le vote du budget. C'est Mme BAELDE qui nous le présente.

Arrivées de Mme CLAQUIN, de M. CARLI, et de M. VIROL qui avait donné pouvoir à M. CARRÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 – Rapport égalité femmes-hommes

Rapporteur: Mme BAELDE Délibération 2022 - 99

Arrivée de Mme SAMBOU HONORÉ qui avait donné pouvoir à Mme RABIER

Mme BAELDE.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vous propose de revenir sur ce rapport sur l'égalité femmes-hommes pour notre commune assez rapidement, puisque je suppose que vous avez eu l'occasion de le parcourir et que vous avez quelques questions.

En préambule, cette première partie fait état de la politique des ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Comme vous avez pu le constater, nous avons une part de femmes plus importante dans les titulaires et les contractuels par rapport à la moyenne nationale, et nous avons la chance d'avoir sur notre commune plus de 68 % de femmes en catégorie A. Nous avons également une police municipale plus féminisée que dans le reste de la France.

Nous avons la chance d'avoir un équilibre, puisque nous avons une totale parité au sein du comité de direction de la Ville.

Nous avons bien entendu à faire encore quelques progrès, notamment dans les effectifs du service des sports et du service petite enfance (mais, comme vous le savez, il est toujours difficile de recruter des hommes dans ces postes).

Ensuite, certains d'entre vous ont peut-être noté des arrêts maladie plus fréquents chez les femmes que chez les hommes, mais, là encore, c'est ce qu'on établit de manière naturelle. Cela s'explique également par le fait que, dans les arrêts maladie, sont compris les congés maternité.

La deuxième partie de ce rapport met en avant les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire communal de Montrouge. Vous avez pu voir en effet la nouvelle politique qui a été déployée en soutien aux femmes, notamment sur un volet social, puisque, grâce à Carmelina DE PABLO et M. le Maire, nous avons mis en place une politique destinée à porter secours aux femmes victimes de violence, avec :

- un partenariat qui a été signé avec le commissariat pour lutter contre les violences faites aux femmes ;
- un dispositif de mise à l'abri d'urgence avec une prise en charge des taxis et des nuitées d'hôtel en urgence avec le commissariat;
- la mise à disposition c'est tout nouveau cette année de trois logements rénovés pour des femmes victimes de violence qui peuvent être mis en place en urgence : ce sont des logements meublés ;
- une convention qui a été signée avec SOHP et Flora Tristan pour mettre à l'abri les femmes.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un spectacle a été mis en place à l'espace Colucci.

De même, en termes de sensibilisation et de prévention, un accueil du CIDFF 92 a été mis en place au Centre d'action sociale cette année.

Vous avez également pu prendre connaissance de tout ce qui est mis en place en termes de sensibilisation et de prévention dans les établissements scolaires de notre commune.

Des disciplines plus larges à l'école municipale des sports permettent également de mettre en avant la mixité dans les sports, et la Ville porte une attention particulière aux associations sportives de la commune qui touchent également les publics féminins.

Voilà, en résumé, ce qu'on peut dire de ce rapport. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame BAELDE, pour cette synthèse. Y a-t-il des questions ? Mme CLAQUIN a la parole.

Mme CLAQUIN.- Merci pour cette présentation. Je ferai une intervention un peu dans le même sens que celle que j'avais faite l'année dernière. Il y a un certain nombre d'indications, notamment de données chiffrées, qui sont intéressantes sur la situation 2021. Il serait intéressant, je pense, pour les lecteurs du rapport, d'avoir une vision sur la durée de l'évolution. Dans certains cas, le chiffre de l'année précédente est rappelé, mais il serait intéressant de voir, sur un certain nombre d'éléments, comment les choses évoluent d'année en année.

Je ferai un focus sur la première partie : la Ville en tant qu'employeur et la manière dont elle se positionne vis-à-vis de ces questions d'égalité entre les femmes et les hommes, en prenant peut-être plus particulièrement l'exemple de la rémunération des agents de catégorie C. On voit qu'il y a un écart de 13 %, dans la catégorie C, entre les rémunérations des hommes et des femmes employés par la Ville. En reprenant le rapport de l'année dernière, on se rend compte que cet écart a augmenté et, sur ce point – mais c'est une remarque que l'on pourrait faire de manière plus globale –, il serait intéressant d'avoir des commentaires pour expliquer l'évolution et, peut-être, pour savoir quels sont les leviers que la Ville, en tant qu'employeur, compte utiliser pour remédier à ces écarts, afin qu'au lieu d'augmenter d'une année sur l'autre, ils puissent se réduire

dans le sens d'un objectif – je pense que c'est ce que vous visez – d'égalité entre les femmes et les hommes et donc de réduction de ces écarts de rémunération.

Pour ne pas allonger mon intervention, je ne multiplierai pas les exemples, mais ce sont des questions que l'on peut se poser sur les différents items qui sont dans le rapport.

M. le Maire.- Merci, Madame CLAQUIN. D'autres interventions?

M. PASTEAU.- J'ai deux questions. Tout d'abord, concernant l'association « Élu.e.s contre les violences faites aux femmes », le texte du rapport ne détaille pas les actions mais donne juste les objectifs de cette association. Concrètement, que s'est-il passé avec cette association et quelles sont les actions qu'elle a pu mener à Montrouge ou auprès des élus de Montrouge ?

Ma deuxième question concerne le passage sur les mariages forcés. Quel est le nombre de mariages sur lesquels le consentement n'a pas pu être établi ou a été contesté depuis le début du mandat, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LE GALL.- Merci pour cette présentation, Madame BAELDE. On aurait pu avoir Mme DE PABLO qui, avec sa délégation sur l'égalité hommes-femmes, aurait pu nous présenter ce rapport, de notre point de vue.

Ce rapport s'améliore d'année en année. Il reste quelques petites incohérences, mais cela progresse. Donc bravo aux équipes. Sur la page 6, notamment, nous avons quelques incohérences entre le texte et les camemberts. L'arithmétique est, semble-t-il, une petite défaillance à la mairie de Montrouge, mais ce n'est pas grave. Il y a aussi une petite incohérence en page 8 entre le texte et les données, mais ce n'est pas l'objet de mon intervention.

Quelques questions de pure forme.

Sur la page 10, on se rend compte que les catégories C chez les hommes à Montrouge gagnent plus que les catégories B – c'est une particularité –, avec un écart assez significatif : 16 % de différence alors que le niveau de qualification des cadres intermédiaires doit normalement prévoir une rémunération supplémentaire. J'aurais aimé avoir quelques explications de ce point de vue.

D'ailleurs, page 7, on se rend compte que l'on a une sous-représentation des catégories B au sein de la Ville de Montrouge. Y a-t-il une explication pour cette particularité ?

On se rend compte aussi, dans la pyramide des âges, que, finalement, la Ville de Montrouge attire assez peu de jeunes. Une politique spécifique est-elle mise en place pour essayer d'attirer ces jeunes talents au sein de la mairie ?

Je crois que le relais d'assistance maternelle a été municipalisé. Pourrait-on, du coup, avoir un bilan de l'activité de cet organisme avant sa municipalisation ?

Une petite question technique : je n'ai pas compris la différence entre deux indicateurs : le taux d'absentéisme et la durée d'absence. J'ai juste compris qu'ils étaient légèrement supérieurs à Montrouge que dans les autres communes de la même strate.

Quelques regrets ensuite, mais cela vous donnera la possibilité de progresser l'an prochain. Comme Flora CLAQUIN, nous essayons de suivre d'une année sur l'autre vos productions. L'an dernier, il devait y avoir quelque chose sur le Conservatoire ; cette année, malheureusement, je pense que vous n'avez pas reçu les données et que vous ne les avez donc pas intégrées au rapport.

Il serait aussi intéressant, de notre point de vue, d'intégrer la parité au sein des différents conseils d'administration dans lesquels participent des élus de cette assemblée.

Deux indicateurs supplémentaires pourraient être intégrés (c'est le cas dans les sociétés privées et lorsque les sociétés privées donnent le bon exemple, on pourrait le suivre) : tout d'abord, dans les structures de plus de 50 salariés, les entreprises sont obligées de nommer un référent « harcèlement sexuel » au sein du CSE. Je voudrais donc savoir si c'est une chose que vous souhaitez ou que vous avez imaginé intégrer au sein du Comité technique de la mairie. C'est une chose qui a été mise en place au sein des entreprises depuis le 1er janvier 2019.

Enfin, les entreprises de plus de 50 salariés ont également l'obligation de publier un index d'égalité entre les femmes et les hommes depuis maintenant deux ans. J'aurais aimé savoir si la Ville de Montrouge calcule ce baromètre, sachant que les sociétés privées qui ne sont pas capables d'atteindre le score de 75 sur 100 sont pénalisées. J'aimerais savoir si nous sommes capables de faire l'analogie par rapport aux entreprises privées.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LE GALL. Monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Merci. J'ai une question complémentaire à celles de mes collègues sur le sujet des violences faites aux femmes, qui a été abordée tout à l'heure par Mme BAELDE, puisque la presse s'est fait l'écho aujourd'hui d'une situation aggravante des violences faites aux femmes en 2021, notamment des violences intrafamiliales. Si vous avez écouté la radio ou lu la presse aujourd'hui, vous savez que ces violences intrafamiliales ont progressé de 21 % en 2021, donc exactement sur l'année d'observation de ce rapport qui nous est présenté ce soir.

J'aurais donc voulu savoir si vous avez quelques éléments de contexte sur ces questions de violences intrafamiliales sur Montrouge ou si, vous-même, vous avez le sentiment qu'elles ont progressé sur la même période sur Montrouge, sachant qu'au niveau national, cette progression, d'après ce que j'ai entendu et lu aujourd'hui, touche encore plus violemment, encore plus durement, les jeunes femmes.

M. le Maire.- Merci. Plus d'autres questions ? Madame BAELDE, voulez-vous répondre en premier, et je compléterai ?

Mme BAELDE.- Merci beaucoup pour vos questions. Concernant la rémunération des catégories C, comme vous avez pu le constater, il y a eu de nombreux recrutements justement sur ces catégories, tant chez les animateurs qu'au service petite enfance, et cela a été des recrutements de personnes pour lesquelles c'est souvent un premier emploi, ce qui fait qu'elles n'ont pas la même ancienneté que d'autres personnes, sachant qu'en général, c'est un public féminin. Cela peut expliquer cette différence de rémunération.

Ensuite, concernant les mariages forcés, je n'ai pas les chiffres, mais on pourra vous les donner, Monsieur PASTEAU.

Monsieur LE GALL, pour votre information, la délégation de Mme DE PABLO est « violences intrafamiliales » et non pas « égalité femmes-hommes ». C'est écrit sur le site Internet de la commune.

Ensuite, concernant notre politique de recrutement pour l'emploi des jeunes, vous avez également pu constater l'action dynamique des services et des élus sur cette question puisqu'il y a eu de nombreux forums d'emplois organisés ces derniers temps, tant sur le recrutement de baby-sitters que sur le recrutement d'agents pour le pôle petite enfance ou le recrutement d'animateurs.

Pour revenir à votre question, Monsieur TIMOTEO, sur les violences faites aux femmes, nous n'avons pas les chiffres exacts sur la commune, mais il est certain qu'en effet, le CCAS comme les services de l'éducation sont beaucoup plus sollicités qu'ils l'étaient auparavant. Nous n'avons pas les chiffres exacts parce que, parfois, les plaintes ne sont pas forcément déposées sur la commune. Nous avons quelques chiffres qui nous sont remontés par le commissariat quand il y a des demandes urgentes pour placer des femmes en urgence, mais nous n'avons pas de chiffres

exacts aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est qu'il y a un nombre de violences beaucoup plus important aujourd'hui.

M. le Maire.- Merci, Madame BAELDE.

Mme BAELDE.- J'ajoute un dernier mot pour répondre sur les procédures concernant les entreprises privées. Nous aussi, nous allons mettre en place la procédure de signalement de harcèlements dès l'année prochaine.

M. LE GALL.- Et sur le baromètre ?

Mme BAELDE.- Sur le baromètre, cela peut être à l'étude. On verra bien.

M. le Maire.- Merci. Madame FAVRA, pouvez-vous répondre sur le RAM?

Mme FAVRA.- J'ai une précision à apporter concernant les catégorie C de la petite enfance. Je rappelle que, souvent, les recrutements sont de niveau de catégorie C parce que, comme l'a dit Mme BAELDE, c'est souvent un premier emploi, mais ce sont des personnes qui ont une formation CAP petite enfance, et le statut de la fonction publique territoriale nous oblige à les recruter dans ces niveaux-là. Ensuite, ces personnes peuvent évidemment faire une VAE et poursuivre leur progression au niveau professionnel.

Vous avez également évoqué, Monsieur, le Relais assistantes maternelle, qui s'appelle maintenant Relais enfants parents : c'est le dispositif national. Vous souhaitez un bilan et je veux bien vous l'envoyer. Sachez simplement que c'est un bilan sur 2021 et qu'en 2020, le Relais assistantes maternelles a peu fonctionné, même si certaines assistantes maternelles de la Ville accueillaient les enfants.

Nous avons repris ce Relais enfants parents pour la Maison des tout-petits parce que nous avons souhaité adosser aussi ce dispositif à des auxiliaires parentaux, des personnes qui sont sous la convention de personnels de maison et qui gardent les enfants au domicile des parents.

À côté de ce dispositif, nous aidons les auxiliaires parentaux et les assistantes maternelles à avoir une pratique professionnelle et des projets d'éveil. Nous sommes donc dans l'accompagnement au même titre que les professionnels de la petite enfance que nous avons au sein des structures d'accueil. Actuellement, nous disposons d'assistantes maternelles agréées et donc libres qui fréquentent ce relais et qui sont au nombre de 80 aujourd'hui.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA.

M. LE GALL.- Merci beaucoup pour ces précisions, et je suis bien évidemment preneur du rapport. Je crois qu'il y a une petite confusion : mon propos sur les catégories C ne concernait absolument pas les femmes mais les hommes, selon la page 10 du rapport. Mon interrogation portait sur le fait que la moyenne des rémunérations des hommes en catégorie C se monte à 2 300 € alors qu'en catégorie B, on est à 1 875 €. Mon propos portait sur les hommes. C'est juste une interrogation : pourquoi les hommes de catégorie C ont plutôt une rémunération supérieure à celle des catégories B ?

Je ne remettais pas en cause la rémunération des catégories C ; je me demande simplement pourquoi les catégories B ne sont pas mieux rémunérées.

M. le Maire.- Très bien, merci. Je voulais d'abord remercier toute l'équipe pour ce travail, et je sais que Mme DE PABLO et Mme BAELDE ont travaillé en bonne intelligence pour le produire. Je remercie également M. LE GALL pour ses propos positifs sur ce rapport. Évidemment, on peut s'améliorer, et nous allons tenir compte de toutes vos observations pour l'enrichir encore.

Monsieur LE GALL, pourquoi les hommes de la filière C sont davantage rémunérés que la filière B ? Eh bien parce que, dans la catégorie C, les filières sont plus techniques et que les agents

effectuent plus d'heures supplémentaires que ceux de la filière B, qui font plutôt un travail administratif. C'est la raison pour laquelle vous avez des salaires plus importants.

Ensuite, pour répondre globalement à M. TIMOTEO, je dirai qu'il est vrai que le phénomène des violences intrafamiliales est très préoccupant. Lors de la dernière réunion du CLSPDR (Comité local de prévention de la délinquance, de la sécurité et de la radicalisation), ici même, dans cette salle, il y a quelques semaines, nous recevions le procureur de la République de Nanterre, qui nous disait que 80 % des plaintes déposées dans les Hauts-de-Seine sont relatives aux violences intrafamiliales. C'est véritablement un sujet de société qui nous préoccupe tous, et non pas seulement à Montrouge, bien évidemment, et c'est une triste réalité.

Nous prenons acte de ce rapport ?

M. PASTEAU.- S'il vous plaît, je crois que vous n'avez pas répondu à ma question sur l'association « Élu.e.s contre les violences faites aux femmes ». Je demandais, au-delà du descriptif de leur mission, quelles étaient leurs actions concrètes.

M. le Maire. - A-t-on une réponse, Madame DE PABLO ou Madame BAELDE ?

Mme DE PABLO.- Nous sommes en train de mettre en place – c'est une bonne occasion de vous en parler – une formation à destination de tous les élus à partir d'une exposition qui est intitulée : « Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes », de façon à sensibiliser le maximum de monde. Il y aura aussi des actions envers la population avec différents outils, mais aussi une action envers les élus, parce qu'il est important de pouvoir repérer ces problématiques, de les signaler et de les faire remonter. On constate en effet que beaucoup de lieux qui sont fléchés en signalisation de violences faites aux femmes ne sont pas forcément utilisés comme on le souhaiterait parce que c'est une question très délicate : il n'est pas toujours facile de s'afficher comme ayant des problèmes et il faut donc multiplier les lieux où ces personnes pourront prendre contact avec les associations spécialisées.

Tout cela est en élaboration actuellement. Nous avons beaucoup avancé sur la question de l'hébergement, comme M. le Maire l'a dit tout à l'heure, et je peux peut-être souligner le fait que la réactivation de la convention qui existe avec SOHP sur les baux glissants permet de faire en sorte que des femmes victimes de violences puissent être hébergées provisoirement, dans un premier temps, et puissent ensuite rester dans cet appartement. Pour participer à d'autres réunions de travail sur cette thématique dans le département, je peux vous dire que c'est rare.

Montrouge a donc mis beaucoup l'accent sur ces questions d'hébergement d'urgence et d'hébergement plus définitif et, l'année prochaine, nous passerons à la vitesse supérieure pour tout ce qui concerne la formation et la sensibilisation, le repérage étant très important, d'une part, pour les élus et le personnel municipal et, d'autre part, à destination de la population.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame DE PABLO. Nous prenons acte de ce rapport.

Acte est pris du rapport.

Nous arrivons au second rapport : celui relatif au développement durable à Montrouge, et c'est Mme RABIER qui le présente.

2 – Rapport en matière de développement durable sur la commune

Rapporteur : Mme RABIER Délibération 2022 -100

Mme RABIER.- Je vais vous présenter ce rapport sur le développement durable, dont je rappelle les objectifs :

- orienter les actions publiques dans le sens de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources ;
- renforcer la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- favoriser les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport sur le développement durable a pour objectif de montrer si les politiques qui sont menées par la Ville vont bien dans le sens de l'atteinte de ces grandes finalités qui construisent le développement durable.

Depuis 2020, la pandémie, les canicules et sécheresses, la crise énergétique et la crise économique, tous ces événements dramatiques ont clairement démontré l'urgence d'accentuer la transition écologique et énergétique.

Cette année a aussi été particulièrement marquée par l'augmentation très forte des coûts de l'énergie, et nous avons dû prendre rapidement des mesures d'urgence à travers un plan de sobriété et de solidarité pour diminuer notre empreinte écologique afin de ne pas trop subir ces surcoûts. Cela permet également de diminuer les externalités négatives de cette consommation d'énergie en réduisant, du coup, notre consommation, ce qui est une bonne solution au bout du compte : cela nous a permis d'accélérer certaines mesures.

La sauvegarde de la biodiversité et de ses fonctions en ville est évidemment le deuxième pilier, avec l'efficacité énergétique, de la transition écologique sur lequel la Ville a bâti pratiquement tous ses grands projets de réaménagement. Nous en avons déjà largement parlé et j'en reparlerai brièvement tout à l'heure.

Une petite information pour vous dire que toutes les actions que nous avons menées depuis ces quelques années commencent enfin à réellement payer, puisque non seulement elles ont amélioré le cadre de vie des Montrougiens mais qu'en plus, elles ont été reconnues par différents prix et labels nationaux. Cela nous conforte dans notre politique. Parmi ces labels intéressants, il y a le label TEN (Territoire Engagé pour la Nature), qui est délivré par l'Agence française pour la biodiversité, et la médaille d'argent que nous avons obtenue au prestigieux concours Les Victoires du paysage pour les allées Jaurès. Nous en sommes très heureux et c'est une très bonne nouvelle.

Au-delà de ces politiques de lutte contre le changement climatique et de végétalisation, nous avons aussi pour habitude de construire notre action publique autour d'actions très fortes de démocratie participative, et nous avons multiplié nos efforts en matière de solidarité, de santé autour du bien-manger et du sport, et d'accès à la culture pour tous.

Parmi toutes les actions que nous avons menées, un gros effort a été fait cette année autour des mobilités. La mobilité, dans une ville comme Montrouge, est un enjeu majeur. Cela coche toutes les cases : la qualité de l'air, la santé, le bien-être ou le bruit. Cela pose aussi la question du partage des espaces publics, ce qui n'est pas simple dans une ville comme la nôtre, et c'est absolument essentiel pour accomplir notre transition.

Cette année a été celle du démarrage des travaux autour de l'élaboration du Plan de mobilité locale. Nous avons notamment commencé par faire une grande consultation sur le plan de circulation, et c'est un grand pas que nous avons fait vers le plan de mobilité avec M. MOULY et les grandes concertations qu'il a menées autour de ce sujet. L'objectif est d'apaiser la ville et de passer un maximum de zones en 30 km/h.

Par ailleurs, sur la mobilité, tous les projets de rénovation de rues et de quartiers prennent en compte l'objectif de favoriser les mobilités actives. C'est l'une des données de départ, de même que la végétalisation. Je vous passe les exemples, qui sont nombreux et que vous connaissez par cœur.

À travers la rénovation énergétique des bâtiments, nous avons, dans le plan de sobriété, accéléré un certain nombre de travaux et d'actions dans ce sens, mais je vais vous donner quand même les grandes lignes de ce plan de sobriété.

En ce qui concerne la réduction des consommations de chauffage, nous avons travaillé fortement sur les usages, mais aussi à travers l'accélération du Schéma directeur de l'énergie. Nous avons aussi lancé des actions pour produire et chauffer localement à travers un certain nombre d'études.

Nous avons enfin poursuivi le déploiement du système de management de l'énergie, qui est contraignant et qui nous permettra d'atteindre les objectifs du décret tertiaire sur lequel nous avons déjà bien avancé.

L'objectif est la certification. Nous serons l'une des premières villes françaises à obtenir cette certification ISO 50001 que nous visons au premier trimestre 2023 pour notre système de management de l'énergie.

Nous avons continué nos actions en faveur de la qualité de l'air dans les bâtiments en complétant notamment l'installation des capteurs de CO₂ dans les salles de classe. Nous en avions installé 150 en 2021 et nous en avons ajouté 22 dans les dortoirs des écoles maternelles.

Nous avons aussi défini un programme très ambitieux de réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire Rabelais, et les travaux sont sur le point de démarrer. Cela comporte le groupe scolaire Rabelais, l'accueil de loisirs Delerue et le gymnase Rabelais avec un important programme de rénovation énergétique.

Nous avons aussi achevé le remplacement des chaudières par du matériel plus économe en énergie et réalisé un certain nombre de travaux d'étanchéité importants sur des toitures.

En matière d'éclairage public, nous avons développé ce sujet dans le cadre du plan de sobriété en prenant des mesures immédiates de réduction de l'éclairage public à partir de 19 h 00 en supprimant les trois quarts des boules de l'avenue de la République, notamment, et en les diminuant ailleurs. Cela nous permettra d'attendre et d'anticiper les effets du schéma directeur « lumières » que nous mettrons plus tard en œuvre et pour lequel nous avons commencé à travailler cette année.

Nous avons généralisé également l'éclairage D.A.L.I et raccourci les périodes d'illumination de Noël.

Bien sûr, dans tous les grands projets de réaménagement, nous prenons en compte le renouvellement de l'éclairage public avec un éclairage écologique aux normes, performant et essentiellement en LED. Tout cela est prévu dans les projets de réaménagement.

Les illuminations de Noël, comme l'année dernière, sont sobres en énergie. Cette année, nous avons en plus raccourci la période d'illuminations par solidarité envers ce plan de réduction des consommations d'énergie national.

Toutes ces actions s'inscrivent aussi en parallèle avec les travaux auxquels nous participons dans le cadre de Vallée Sud-Grand Paris et l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal et d'autres schémas.

En matière de végétalisation, nous poursuivons nos plans d'organisation et de renouvellement de notre végétalisation. Comme nous vous l'avions expliqué, nous plantons de manière à organiser la biodiversité et à lui permettre de se réinstaller. Évidemment, on n'arrache pas les plantes, mais

on ne renouvelle pas certaines espèces. On plante des vivaces et on essaie d'occuper les trois strates, comme nous vous l'avons déjà expliqué. Pour organiser tout cela, nous avons élaboré un plan « arbres », un plan « nichoirs » et un plan « prairies fleuries » que nous mettons en œuvre pour la deuxième année.

Deux projets très importants ont été réalisés : les cours Oasis de Berthelot et Rabelais. Cela a plusieurs effets bien positifs pour la nature, mais aussi pour les enfants.

Enfin, je ne reviens pas sur Territoire Engagé pour la Nature. Cette reconnaissance nous permettra de mettre en œuvre un petit projet d'îlots de biodiversité dans le quartier Péri Ginoux-Gautier avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité. C'est le prix qui va avec la reconnaissance de Territoire Engagé pour la Nature.

Cette année, nous avons également lancé le grand projet d'agrandissement et d'embellissement du square Schuman, avec le jury qui a sélectionné les équipes qui nous aideront à mettre en œuvre ce grand projet – voilà pour 2022 – et d'acheter des parcelles avenue de la République pour créer ce nouveau jardin au niveau du 127, en espérant que nous pourrons bientôt procéder aux travaux. Encore une fois, dans tous les projets de réaménagement, nous intégrons les questions de végétalisation en désimperméabilisant et en plantant des espèces adaptées.

Nous avons poursuivi le plan arbres, bien sûr, et sans revenir sur tous les programmes de prairies et de nichoirs, je vous préciserai quand même que tous les nichoirs que nous avons installés sont labellisés par la LPO, de manière à attirer les bons petits oiseaux et non pas les mauvais.

Nous avons poursuivi également la mise en place des permis de végétaliser et aussi végétalisé le cimetière. Ce n'est peut-être pas un endroit que tout le monde visite régulièrement, mais c'est un havre de paix également pour la biodiversité. Nous y avons donc mis nos abeilles, qui s'y plaisent très bien – elles nous l'ont dit – en produisant beaucoup de miel.

Cette année, nous avons élaboré – c'est une chose que nous n'avions pas réalisée – une charte pour la qualité architecturale et urbaine à destination des acteurs de la promotion immobilière avec le CAUE des Hauts-de-Seine. L'idée de cette charte est qu'elle ne s'impose pas aux promoteurs privés mais qu'elle donne des indications très claires à ceux qui voudraient déposer des permis de construire sur la ville. L'idée est d'influer sur leurs projets afin qu'ils collent davantage avec nos ambitions, notamment en matière de transition écologique et d'intégration paysagère.

Toutes ces politiques nécessitent aussi de lutter avec acharnement contre les incivilités et de travailler à ce que ce cadre de vie que nous rénovons soit préservé. C'est un volet important sur lequel la Ville s'est donné des moyens, même s'il est difficile de répondre à tous les enjeux. Marie-Sophie LESUEUR a organisé une grande journée citoyenne de la propreté, qui a rencontré beaucoup de succès, avec des ateliers de sensibilisation et une collecte de déchets animée par le Conseil municipal des enfants.

Nous avons aussi lancé une action globale pour favoriser le tri dans les restaurants scolaires. Les enfants étant les écocitoyens de demain, les bonnes habitudes se prennent dès la petite enfance et dès l'enfance.

Nous avons mis en place un système de réservation de la restauration scolaire le mercredi pour lutter contre le gaspillage alimentaire. De cette façon, les services peuvent être calibrés en fonction de la présence des enfants de manière plus aisée.

Bien sûr, il y a eu des verbalisations des incivilités, en grande partie pour les dépôts sauvages : nous faisons la chasse aux dépôts sauvages, avec le déploiement de 15 caméras de vidéoprotection supplémentaires, ce qui nous aide à lutter contre les incivilités. Cette politique est

absolument nécessaire pour préserver le cadre de vie et pour que tous les efforts qui sont accomplis ne soient pas anéantis par des actes inconsidérés d'incivilités.

J'en viens à l'un des autres projets que la Ville a poursuivis dans le cadre de sa végétalisation et de son éveil à la nature : l'agriculture urbaine et le bien-manger. C'est l'une des priorités de la municipalité depuis 2017. L'agriculture urbaine a continué de se développer : une école supplémentaire a été équipée, dans laquelle Veni Verdi vient faire des ateliers de sensibilisation.

En 2022, un nouveau cahier des charges très contraignant a été mis en place pour la restauration scolaire. 50 % des produits qui sont servis sont labellisés durables et de qualité et au moins 20 % de ces produits sont labellisés bio. C'est un bel exploit, parce qu'il est assez difficile de répondre à ce cahier des charges avec des quantités aussi importantes.

Pour que ces politiques remplissent tous leurs objectifs et aussi parce que la Ville a misé sur la démocratie participative, nous avons mené de nombreuses consultations, cette année encore, parce que consulter le plus en amont possible, comme la Ville a choisi de le faire, permet de répondre plus efficacement aux attentes des Montrougiens et d'embarquer la population dans la défense de cet intérêt commun et la construction de notre cadre de vie à tous. Nous avons six comités de quartier qui se réunissent régulièrement et qui ont créé des commissions, plus le Conseil municipal des enfants, tous très actifs. Tout cela vient en plus avec des ballades urbaines et des réunions de quartier, qui sont nombreuses.

La démocratie participative est aussi la réalisation des projets lauréats des budgets participatifs. Cette année, des nouveaux projets ont pris vie. Nous avons fait sept consultations et concertations sur les projets d'aménagement et deux consultations sur des politiques publiques cette année, ce qui est assez colossal.

Bien sûr, dans cette démocratie participative, le Conseil des enfants a toute sa place. Ils ont fait des expositions et participé aux différentes manifestations avec un stand dans lequel ils ont pu expliquer à leurs camarades non élus ce qu'ils avaient mis en place pour eux cette année.

Le développement durable, c'est l'environnement et la concertation, mais c'est aussi la solidarité. L'un des objectifs de la municipalité est de protéger les habitants et de répondre à leurs besoins le plus efficacement possible. Cet engagement a été marqué cette année par une facette supplémentaire vis-à-vis des victimes et des conséquences de la guerre en Ukraine. Un certain nombre de dispositifs, dont vous avez la liste dans le document, ont été mis en place spécifiquement à destination de cette population afin d'atténuer ses difficultés à son arrivée ici.

Trois appartements qui appartiennent à la mairie ont été rénovés et peuvent servir au logement de personnes victimes de violences intrafamiliales, et un guichet logement a été créé au Centre communal d'action sociale. Le rythme et le nombre des collectes de sang ont aussi été augmentés. C'est aussi cela, la solidarité.

Cela m'amène à vous parler des politiques d'accès aux soins pour tous et de la sensibilisation que la Ville a mise en place. D'abord, un diagnostic de l'offre de santé et de recours aux soins a été élaboré avec l'ARS et l'Union des professionnels de santé, et les dispositifs de vaccination contre le Covid 19 ont continué à être adaptés aux profils de contamination des mois qui ont précédé ce Conseil. 67 lieux publics ont été équipés de défibrillateurs à assistance électrique et un certain nombre d'actions de sensibilisation ont été menées, comme le Forum santé, la mise en place d'une opération de prévention éducative, affective, relationnelle et sexuelle, la sensibilisation d'élèves et des ateliers d'éducation thérapeutique pour des patients souffrant d'obésité, notamment.

J'ai presque terminé. La solidarité, c'est aussi la prise en compte des situations de handicap, avec la politique publique en faveur du handicap, mais aussi le numérique pour les personnes âgées, les collectes de produits qui ont été menées, le Téléthon, une soirée du handicap.

Quant à l'accessibilité aux bâtiments municipaux, 400 000 € ont été consacrés, en 2022, à rendre ces bâtiments accessibles. Nous avons aussi installé des bandes de guidage et d'éveil dans le cadre d'un budget participatif.

Sur le bien-être et la convivialité, parmi nos actions structurantes, nous avons créé la maison des tout-petits accueillis au domicile, et nous avons musclé nos actions d'éducation vis-à-vis des jeunes et des seniors en lançant le projet d'une maison des seniors à créer.

Au-delà de cela, nous œuvrons pour démocratiser la culture avec des politiques d'accès à la culture facilité et un grand nombre d'événements gratuits qui sont toujours menés dans la ville.

La culture, ce sont un certain nombre de conventions, mais aussi des soutiens renforcés aux artistes, le lancement d'un programme « Art dans la ville » et de nombreux événements dont j'ai parlé.

Nous avons intégré plusieurs engagements dans les conventions d'objectifs pluriannuelles 2021-2024 avec les clubs sportifs, notamment sur l'accueil égalitaire du public femmes et hommes lors des activités, et aussi des personnes handicapées.

Nous avons aussi participé à la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Sur le sport, une consultation a été lancée cette année – j'en ai parlé tout à l'heure – sur la pratique physique et sportive ; il y a eu la rénovation du terrain multisports, et j'ai parlé de Rabelais, dont les études sont terminées et qui va démarrer. Nous avons également pérennisé les actions menées dans le cadre de la labellisation « Terre de jeu », et tous les dispositifs qui étaient déjà en place ont été reconduits.

Nous avons également développé une section sport-santé au sein du stade multisport de Montrouge.

Sur le patrimoine bâti – nous en avons déjà parlé –, un certain nombre de projets de réaménagement et de rénovation ont été construits ou se poursuivent d'année en année.

Enfin, nous avons une politique d'achats de produits certifiés ou recyclés qui s'est formalisée et qui irrigue les marchés au fur et à mesure qu'ils sont renouvelés.

Bien sûr, la première richesse de la Ville, ce sont les agents qui y travaillent. La Ville essaie donc de favoriser au maximum les bonnes conditions de bien-être au travail et d'employabilité. La qualité de vie au travail, c'est, par exemple, le réaménagement des horaires de travail des animateurs ainsi que la poursuite du travail d'accompagnement du pôle « qualité de vie au travail », qui est dédié au traitement et au suivi des situations difficiles.

Vous avez pour finir dans le document toute une liste d'initiatives durables et d'exemples de critères d'intégration dans les marchés sur lesquels je ne reviens pas.

J'ai été très longue, mais ce rapport sur le développement durable est très transversal et il rend hommage aux services de la Ville qui travaillent toute l'année pour mettre en œuvre ces actions le mieux possible. Il est donc important de vous en donner une lecture assez exhaustive.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame RABIER. Y a-t-il des réactions à ce rapport ?

Mme CROCHAT.- Merci pour votre présentation, Madame RABIER. Je découvre du même coup que le développement durable englobe des thèmes vraiment très larges.

J'interviens au sujet du projet, que vous maintenez, de cuisine centrale intercommunale (page 24 du rapport). Vous connaissez notre positionnement sur le sujet : il n'est pas nouveau. Néanmoins, en quoi ce projet peut-il être durable quand on sait que la liaison froide est particulièrement énergivore à cause du maintien au froid des aliments plusieurs jours ? Sur le site du bureau

d'études INGECOR spécialisé dans les UPC (Unités de production culinaire) – je pourrai vous le communiquer –, il est précisé que « Les aliments en liaison froide peuvent être conservés à 3 degrés pendant 3 à 6 jours avec une étude de vieillissement ». Cela suppose, en acceptant ce processus, que nous laissons arriver dans l'assiette de nos enfants des aliments dénaturés, ce qui, à mon sens, est en totale incohérence avec le titre du paragraphe et la section « bien-manger dans les écoles » dans lequel il s'inscrit.

On peut remarquer d'ailleurs que vous évoquez cette cuisine centrale en dernier point, après une série de propositions qui, elles, s'inscrivent effectivement dans les problématiques du bienmanger.

Si le projet n'en est encore qu'au stade d'une étude de faisabilité, pourquoi ne pas changer de cap et choisir au moins la liaison chaude? Dans le site dont je vous ai parlé, il est précisé que « Ce processus de fabrication et de livraison de repas est utilisé pour les cantines du premier degré », d'autant que, dans notre cas, si la fabrication est basée à Sceaux, ce serait tout à fait possible puisque les aliments sont maintenus à 63 degrés pendant au maximum trois heures jusqu'à leur allotissement dans les unités satellites. S'il faut faire des travaux pour adapter certaines cantines à la réception et au maintien des repas au chaud, eu égard aux autres dépenses engagées dans d'autres domaines, je ne pense pas que ce soit très compliqué. Tout est une question de choix, évidemment.

Pour finir, il faudrait décider de ce qu'on privilégie : la flexibilité organisationnelle, l'étalement de la production dans le cas du maintien au froid des repas jusqu'à six jours (j'imagine que c'est plus facile à gérer), la qualité nutritive des repas de nos enfants et la réduction de la consommation énergétique.

- M. le Maire. Merci, Madame CROCHAT. D'autres réactions ?
- **M. BOUCHEZ.-** J'ai des questions toutes simples. Je n'ai pas réussi à voir dans le rapport quelle était la consommation des fluides de la commune en kilowatts, ce que la Ville consomme et quelles sont les perspectives dans le futur. En dehors de la mention des 40 % à l'horizon 2030, je voudrais savoir très concrètement combien on consomme en électricité et en gaz, quels investissements vont être faits et quelles sont les perspectives. Avez-vous fait un bilan carbone ? Je vois que c'est en cours, mais on peut déjà, au niveau global, avec ces chiffres sur la consommation en électricité et en gaz, avoir une idée du bilan carbone de la Ville.
- M. le Maire. Merci. Monsieur BOUCHEZ. D'autres réactions ?
- **M. PASTEAU.** Ce qu'il y a de bien, avec ce rapport, c'est qu'on peut intervenir sur à peu près tout : c'est un rapport qui annexe tout.
- M. le Maire. Exactement. Le développement durable, c'est tout.
- **M. PASTEAU.-** La plupart de nos activités économiques sont susceptibles de dégrader notre environnement et les actions doivent donc concerner un certain nombre de domaines, et sur de nombreux points, puisque le rapport est épais, il faut saluer l'action menée.

En revanche, sur les indicateurs proposés, il est parfois difficile de saisir l'évolution d'une année à l'autre. J'ai essayé faire une comparaison avec le rapport de l'an passé et je note parfois des reculs, mais il est difficile de les apprécier. Par exemple, sur la baisse annuelle de 100 000 € de travaux d'accessibilité, j'aurais préféré connaître le pourcentage de la voirie accessible, avoir un indicateur peut-être plus pertinent.

J'ai été curieux par ailleurs de découvrir que le taux de logement social s'était maintenu à très exactement 22,13 % sans aucun changement. C'est un exemple, car il y a de nombreux indicateurs qui n'ont pas varié.

(Arrivée de M. SAINTOUL et de Mme MEADEL.).

Cela étant dit, comme je ne peux pas tout traiter, je vous engage à revoir votre copie sur deux points en particulier.

Le premier est l'objectif de redonner de l'ambition au plan de circulation, qui a été mentionné et qui maintient à 50 km/h des axes de transit, ce qui encourage mécaniquement leur usage, même si on ne peut y rouler à cette vitesse souvent que de nuit.

Le deuxième concerne les énergies renouvelables. Nous sommes toujours au milieu de l'océan et nulle terre n'est en vue sur le dossier du réseau de chaleur géothermique dont l'abandon n'est pas mentionné dans le document, parce que c'est un recul ou une récession, quelque part, et non pas un développement. Quand arrivera l'étude de faisabilité et avez-vous tenté de reprendre langue avec le SIPPEREC et Malakoff sur le sujet ?

M. le Maire. - Merci. D'autres observations ? Monsieur LE GALL.

M. LE GALL.- Merci, Monsieur le Maire. On louera l'effort de synthèse de Mme RABIER. Il est vrai que c'est un sujet très important et que l'on doit y passer du temps, mais si vous avez la gentillesse de nous communiquer les rapports en amont, c'est que nous avons aussi la gentillesse de les lire parfois. J'aurai donc quatre questions sur ce rapport.

J'aurais aimé savoir quelle année sert de base aux objectifs de réduction de l'énergie dans le cadre du Décret Tertiaire.

Vous notez qu'en 2021, vous avez signé 18 permis de végétaliser. Quel a donc été le nombre de permis en 2020 ?

Y aura-t-il des budgets participatifs en 2023, sachant que vous notez qu'il y en a en 2022 ? C'est un sujet assez intéressant.

Enfin, je ferai deux ou trois remarques. Vous notez en page 14 que la Ville possède 9,5 hectares d'espaces verts. Pris comme cela, on a l'impression que c'est beaucoup, mais cela représente 4,5 % de la superficie du territoire et, ramené au nombre d'habitants, c'est assez cruel, cela fait moins de 2 m² d'espaces verts par habitant. Je sais que vous faites des efforts et que la Ville est très dense, mais il faut se rappeler que les nichoirs sont importants et que les espaces verts le sont d'autant plus.

Autre remarque : vous nous dites avoir recyclé 2 079 tonnes en 2021. Cela fait 434 kg par habitant. J'aurais aimé savoir, par l'intermédiaire des spécialistes, si c'est beaucoup ou pas beaucoup. Je ne sais pas du tout le quantifier ni si on pourrait le comparer aux données d'autres communes.

On nous indique qu'il est important de faire preuve de sobriété. Il apparaîtrait que, plusieurs soirs de suite, les bureaux du centre administratif, derrière ce bâtiment, sont restés allumés. Il serait donc une bonne idée de vérifier que les lumières soient éteintes chaque soir.

Enfin, je ferai quatre constats sur les améliorations à apporter, puisque nous sommes toujours ici pour apporter notre pierre à l'édifice, et exprimerai quelques regrets. Le rapport est assez muet sur les efforts réalisés par les services techniques en termes de développement durable. C'est dommage, parce que d'autres secteurs ont été beaucoup plus détaillés alors qu'ils n'ont pas forcément à voir avec le développement durable. Je ne suis pas sûr que le fait de déployer un réseau de caméras soit totalement du développement durable, quoi que vous puissiez en dire, Madame RABIER.

Par ailleurs, ce rapport reprend assez peu les objectifs sur des politiques d'achat ambitieuses en termes de développement durable. Du moins, c'est notre point de vue. Nous aurions donc aimé vous entendre sur ce point. Nous avons peu d'éléments dans ce rapport sur les circuits courts.

De la même manière que je l'avais signalé aux territoires, sur les grandes opérations d'aménagement, il serait peut-être utile de faire des bilans carbone sur vos opérations. Cela pourrait éclairer les citoyens et citoyennes que nous sommes.

Enfin, vous savez que j'ai un prisme financier ou numérique sur les choses. Je regrette qu'il y ait assez peu de *datas* dans le document en termes chiffrés et assez peu d'objectifs à moyen et long termes sur la trajectoire que vous nous proposez, quand bien même ce rapport a le mérite d'exister et de poser un certain nombre de bases.

M. le Maire.- Merci. D'autres observations ? Non ? Nous allons donc répondre. Mme COLAVITA va le faire sur le bien-manger et Mme RABIER poursuivra sur les autres questions.

Mme COLAVITA.- Je vais être rapide. La cuisine centrale, Madame CROCHAT, n'est pas située à Sceaux mais à Fontenay, ce qui est un petit détail.

Effectivement, ce que vous dites est juste : on peut se poser la question de savoir si 10 000 repas/jour pourraient être moins énergivores, mais la raison pour laquelle cela prend du temps, c'est qu'on essaie de rédiger le cahier des charges le plus complet possible avec les trois autres villes, sachant que, sur ces aspects environnementaux, c'est la ville de Sceaux qui a pris plutôt en main ces questions auxquelles nous sommes très attachés.

Concernant notre cahier des charges à nous, Ville de Montrouge, comme Mme RABIER l'a spécifié, nous sommes à 100 % loi Egalim – nous vous avions présenté le cahier des charges de la restauration scolaire – et, du coup, nous n'allons pas rétropédaler. Nous essayons de porter notre avancée municipale pour faire en sorte que les trois autres villes soient alignées sur notre cahier des charges puisque, sans vouloir trop nous vanter, nous sommes aujourd'hui celle qui est la plus avancée sur le respect de toutes ces normes.

Fatalement, nous travaillons doucement mais sûrement pour répondre justement aux critères environnementaux et aux critères qualitatifs, auxquels nous sommes très attachés. C'est pourquoi elle ne sort pas de terre en un jour et que nous venons de recruter, dans le cadre de notre SPL, une personne qui nous accompagne et qui est très calée sur toutes ces questions. C'est la raison pour laquelle nous croyons en cette cuisine centrale, non pas parce qu'elle est plus pratique pour nous mais parce que nous pensons que nous pouvons atteindre une meilleure qualité et une meilleure gestion de nos repas grâce à ce nouveau dispositif.

Mme RABIER.- Sur les consommations d'électricité et de gaz, Monsieur BOUCHEZ, je n'ai pas les chiffres en tête précisément. Il faut que vous sachiez que le système de management de l'énergie est en cours et qu'on ne peut pas vous en donner les effets. C'est un *process* qui va déboucher sur un plan de travaux, et à ce moment-là, on pourra vous parler davantage des objectifs quantitatifs à atteindre. Sachez quand même que la Ville a déjà accompli un certain nombre de travaux que j'avais présentés au moment de l'élaboration du plan de sobriété dans leurs grandes lignes. Depuis 2011, un grand nombre de travaux ont été faits pour diminuer l'empreinte énergétique, heureusement pour nous, d'ailleurs.

M. BOUCHEZ.- Pouvez-vous me donner l'historique, sur les deux ou trois dernières années, des consommations en électricité et en gaz, même si ce n'est pas forcément tout de suite, bien sûr ? J'ai le temps : le développement durable, cela veut dire qu'on a le temps. Ces éléments sont, je pense, un indicateur intéressant pour mesurer par la suite les résultats de vos efforts, que vous nous avez bien décrits.

Mme RABIER. - D'accord.

Ensuite, Monsieur PASTEAU, sur le plan de circulation, je ne sais plus quelle était votre question, mais sur les ENR (énergies renouvelables), nous faisons des études et nous avons aussi une étude sur les toitures. Donc ce n'est pas complètement abouti.

Quant aux indicateurs, nous faisons aussi avec ceux que nous avons. L'idée n'est pas d'occuper les services de la Ville à inventer des indicateurs dont nous n'aurions pas les chiffres aujourd'hui. L'idée n'est pas que les services passent trop de temps à élaborer des rapports, parce que nous privilégions un peu l'action. Nous faisons donc avec ce que nous avons en termes d'indicateurs.

Ensuite, Monsieur LE GALL, sur le Décret Tertiaire, nous sommes en cours de travail. Mais il n'écoute pas ; donc je ne répondrai peut-être pas à ses questions... Mes réponses vous intéressent ?

M. SAINTOUL.- Madame RABIER et Monsieur le Maire, excusez-moi, mais à l'instant, vous venez de dire à M. PASTEAU : « Je n'ai pas retenu votre question ». M. PASTEAU est intervenu en deux minutes et vous nous répondez maintenant que vous n'avez pas retenu sa question. Deuxièmement, vous êtes en train de parler et vous croyez nécessaire d'interpeler M. LE GALL. Je trouve que cela commence déjà de façon...

Mme RABIER.- Pas du tout : je suis en train de lui répondre.

M. SAINTOUL.- Oui, mais vous l'interpelez en cherchant à l'afficher. Excusez-moi, mais on va commencer très bien ce Conseil municipal si vous commencez de cette façon-là.

(Protestations.)

Mme RABIER.- Alors, Monsieur PASTEAU, pouvez-vous me reposer votre question rapidement?

M. PASTEAU.- Pour clarifier les choses, ce n'était pas une question à proprement parler mais bien une recommandation de redonner de l'ambition au plan de circulation qui en manque cruellement actuellement. Même si cela représente un progrès, il est tout à fait insuffisant.

Mme RABIER.- Voilà.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, un peu d'ordre. Vous avez posé vos questions, Mme RABIER vous répond, elle n'a pas forcément toutes les réponses, elle vous donne donc les réponses qu'elle a et, ensuite, on prend acte. Nous n'allons pas passer la nuit sur le rapport. Comme vous l'avez dit, il traite de tout. Donc elle vous répond et on en prend acte. Allez-y, Madame RABIER.

Mme RABIER.- Monsieur LE GALL, sur le Décret Tertiaire, nous sommes en cours de travail : nous devons déterminer les années de référence pour l'atteinte des objectifs. C'est donc en cours.

M. LE GALL. - Avant la fin de l'année, non ?

Mme RABIER.- Oui. On est dessus.

En 2021, il y a eu des permis de végétaliser, et en 2020, on ne les avait pas lancés. On les a lancés en 2021. C'est pourquoi il n'y en avait pas en 2020.

Sur les budgets participatifs 2023, je laisserai le Maire répondre.

Sur les hectares d'espaces verts, on fait avec ce qu'on a, effectivement, mais quand on achète du foncier spécifiquement pour augmenter ces espaces verts, cela représente un coût important pour le budget de la Ville. Ce sont donc des efforts très importants.

Sur les tonnes de recyclage, je vous rappelle que c'est Vallée Sud-Grand Paris qui est compétente et non pas nous. C'est donc à titre indicatif qu'on donne ces chiffres, mais nous n'avons pas de levier sur ces tonnes de recyclage.

Sur la question concernant l'éclairage du centre administratif, effectivement, il n'y a pas de centralisation de l'extinction pour l'instant. C'est aussi une solution sur laquelle nous travaillons pour faciliter l'extinction et éviter que certains oublient malencontreusement d'éteindre leurs

bureaux en partant le soir. Nous travaillons à la mise en place d'un système qui permettra d'éviter cela. C'est en cours.

M. le Maire.- Merci, Madame RABIER. Nous prenons acte de ce rapport ?

Acte est pris du rapport.

M. le Maire.- Nous avons maintenant à examiner trois rapports d'activités de syndicats dont nous faisons partie. Nous commençons par le rapport du SIPPEREC.

3 – Rapport d'activités 2021 du SIPPEREC

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -101

- M. le Maire. J'imagine que vous en avez fait la lecture. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
- **M. BOUCHEZ.-** Une question un peu technique. Nous avons passé un accord concernant l'électricité avec le SIPPEREC. Je voudrais donc savoir si tous nos achats d'électricité passent par le SIPPEREC ou si des achats sont faits en dehors.
- M. le Maire. Tous nos achats d'électricité passent par le SIPPEREC, en effet.
- M. BOUCHEZ.- Donc il doit être assez facile de connaître les quantités qui ont été achetées ?
- M. le Maire. Oui. D'autres questions ?
- **M. LE GALL.** Vous avez bien voulu nous joindre un budget avec ce rapport GENYO, et j'ai une petite question : alors que vous êtes 117 délégués au SIPPEREC, dont vous, je crois, Monsieur le Maire, puisque vous êtes le digne représentant de la commune, sur ce budget, il y a eu 318 suffrages exprimés. C'est une bizarrerie. Peut-être pourrez-vous nous expliquer comment on peut avoir 318 suffrages alors que vous êtes 117 délégués. Il doit y avoir une explication.

En tant que membre du SIPPEREC, j'aurais aimé savoir si c'est un poste qui amène rémunération à l'ensemble des délégués ou simplement à certains d'entre eux.

J'ai également une question sur votre positionnement dans le SIPPEREC. Vous êtes membre de la commission mobilité alors que, lorsqu'on lit les attendus du rapport sur lequel vous nous demandez de prendre acte, il ne s'agit pas d'une compétence qui a été déléguée par la commune. J'aurais aimé savoir ce qui vous a poussé à vous inscrire dans cette commission mobilité plutôt que dans l'une des deux commissions qui se réfèrent aux compétences que nous avons déléguées au SIPPEREC.

Si vous avez des données, j'aimerais également connaître le pourcentage de l'aide actuellement développée sur la commune sur les équipements du SIPPEREC. Y a-t-il un objectif à moyen terme sur l'équipement en led, qui est moins énergivore ?

À la lecture du rapport, je vois qu'il y a aussi des possibilités pour le CCAS d'utiliser des fonds de lutte contre la précarité. Est-ce que Mme BAELDE a eu la riche et bonne idée de solliciter le SIPPEREC pour essayer d'en bénéficier ?

Enfin, il serait peut-être intéressant de demander au SIPPEREC, parce que le rapport est très riche, très dense et très long à lire, de faire un focus sur les actions qui sont menées sur la ville de Montrouge comme la SIGEIF nous le transmet. En termes de synthèse, c'est beaucoup plus agréable pour les élus qui sont bénévoles dans cette assemblée et qui n'ont pas que cela à faire.

M. le Maire. - Merci, Monsieur LE GALL. D'autres remarques ?

M. PASTEAU.- Là aussi, j'ai comparé avec le rapport de l'année dernière. Apparemment, il y avait un projet de réseau de chaleur avec Montrouge l'année dernière qui ne figure plus dans le rapport de cette année sans aucune explication.

Je profite de cette occasion pour reposer la question que j'ai posée il y a cinq minutes et sur laquelle je n'ai pas eu de réponse : quand arrivera l'étude de faisabilité du projet alternatif et avezvous, Monsieur le Maire, repris langue avec le SIPPEREC et Malakoff sur ce sujet ?

M. le Maire.- Pas d'autres remarques ? Le SIPPEREC est en effet notre interlocuteur pour l'achat d'électricité. Évidemment, les élus qui en sont membres ne touchent pas de rémunération ni d'indemnité, et c'est Mme DE PABLO qui suit essentiellement les travaux du SIPPEREC.

Sur la géothermie, comme on vous l'a dit, Monsieur PASTEAU, mais vous le répétez à chaque fois, nous continuons nos travaux, l'étude est en cours et nous croyons beaucoup en la géothermie à Montrouge, mais selon notre politique et nos conditions.

Plus d'autres questions? Nous prenons acte du rapport?

Acte est donné du rapport.

4 – Rapport d'activités 2021 du SIFUREP

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -102

M. le Maire. - Vous l'avez lu. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous en prenons donc acte également.

Acte est donné du rapport.

5 – Rapport d'activités 2021 du SIGEIF

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -103

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

- **M. BOUCHEZ**.- Je pose la même question que sur le SIPPEREC en ce qui concerne les consommations d'énergie. Est-ce que tous nos contrats de gaz passent par cet organisme et, si c'est le cas, peut-on avoir connaissance précisément des volumes consommés ? Enfin, cet organisme peut-il nous aider à améliorer nos performances énergétiques ?
- **M. le Maire**.- Oui, tous nos achats de gaz passent par le SIGEIF, qui est un groupement d'achat. C'est d'ailleurs l'intérêt du syndicat : cela nous permet d'acheter en commun. Nous vous donnerons donc tous ces chiffres dans le détail, évidemment.

D'autres questions?

M. LE GALL.- Je regrette que vous ne répondiez pas à l'ensemble de mes questions sur le SIPPEREC et que vous ayez des réponses sélectives.

Sur le SIGEIF, quelle différence y a-t-il entre le SIPPEREC et le SIGEIF? Qu'est-ce qui vous motive à acheter le gaz auprès du SIGEIF et l'électricité auprès de SIPPEREC, sachant que le SIGEIF est également compétent dans la fourniture d'électricité?

Enfin, la lecture du rapport est assez instructive sur le fait que nous avons eu quand même un taux préoccupant de pannes de gaz en 2019 et que, sur le petit diagramme qui est présenté sur la synthèse de Montrouge, il est marqué que nous avons un bilan de sécurité à renforcer au regard

de nos installations, qui ne sont d'ailleurs pas plus vétustes que la moyenne des autres installations sur lesquelles le SIGEIF se déploie. J'aurais donc aimé savoir si des actions avaient été entreprises par rapport à ce feu orange que nous avait adressé le SIGEIF.

M. le Maire.- L'électricité, c'est par le SIPPEREC parce que, je crois, c'est le plus gros syndicat en la matière et qu'il a la meilleure compétence. Quant au gaz, nous passons par le SIGEIF pour les mêmes raisons : 188 communes en sont membres, ce qui nous permet à la fois de faire des économies d'échelle et d'avoir une sécurité en matière d'approvisionnement.

Nous prenons acte de ce rapport également.

Acte est donné du rapport

M. le Maire.- Nous poursuivons les dossiers d'affaires générales en passant à l'approbation d'une convention-type relative au mécénat.

6 - Approbation d'une convention-type relative au mécénat

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération 2022 -104

M. le Maire.- Nous souhaitons recourir au mécénat, comme la loi nous y autorise, pour financer un certain nombre d'actions nouvelles, et nous vous proposons cette convention pour permettre à des partenaires de nous accompagner dans ces actions.

Y a-t-il des questions sur cette convention?

- **M. SAINTOUL**.- J'ai une première question, Monsieur le Maire. Avez-vous déjà des mécènes prospectés ?
- **M. le Maire**.- Posez votre question.
- M. SAINTOUL. Je viens d'en poser une. Ensuite, je vous donnerai une explication de notre vote.
- M. le Maire. Allez-y. On vous écoute. Il y a d'autres questions ?
- M. SAINTOUL. J'expliquerai notre position de vote une fois la réponse apportée.
- M. le Maire. Vous posez vos questions et je réponds globalement. Monsieur PASTEAU, allez-y.
- **M. PASTEAU.** Merci. Une entreprise dont la Ville est débitrice peut-elle utiliser le dispositif de mécénat ?
- M. le Maire.- Merci. D'autres questions ? Monsieur LE GALL.
- **M. LE GALL.** Vous avez de nouveau des réponses sélectives par rapport au SIGEIF. Vous notiez en préambule que vous respectiez l'opposition ; le premier des respects serait de répondre à nos questions ou, si vous n'avez pas les réponses, au moins de mobiliser vos services pour tenter d'y répondre. Mais j'allais dire que c'est, comme habituellement, un manque de suivi dans vos dossiers qui doit vous empêcher de répondre.

J'ai trois questions sur le mécénat : les conventions qui sont prévues sont-elles limitées dans la durée et dans le montant, et pourrons-nous bénéficier d'un rapport annuel des sommes versées ? Enfin, évidemment, je rejoins Aurélien SAINTOUL sur le nom des entreprises qui verseront sur ce fonds. Merci.

M. le Maire.- Merci. D'autres questions ?

- **M. TIMOTEO**.- J'ai une question complémentaire à celle que M. LE GALL vient de poser à l'instant. Vous proposez au vote une convention type dont on ne sait pas encore avec quels mécènes elle sera signée. Aurons-nous un bilan annuel de ces conventions ou est-ce que, à chaque signature, il y aura une présentation devant l'assemblée de chacune de ces conventions de mécénat ? Cela change un peu les choses.
- M. le Maire.- Il n'y a plus de question? Alors je réponds.
- M. SAINTOUL demande si nous avons déjà des mécènes. Bien sûr, nous y travaillons, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette convention type : nous sommes à la recherche d'entreprises mécènes. Comme vous l'avez bien compris, l'objectif est de trouver des financements nouveaux pour entreprendre des actions nouvelles dans un contexte de crise des finances locales que vous connaissez tous, et nous en parlerons largement tout à l'heure. Donc on y travaille.

Ensuite, est-ce limité dans le temps ? Non. Dans la durée ? Non plus. Et est-ce qu'on vous rendra compte de tous les noms des mécènes qui voudront bien signer avec la Ville ? Évidemment.

Je pense avoir à peu près répondu.

- M. PASTEAU. Excusez-moi, mais vous oubliez souvent de répondre à mes questions.
- M. le Maire. Je croyais l'avoir fait.
- M. PASTEAU.- Je ne vous en veux pas, mais j'aimerais que ce ne soit plus le cas.
- M. le Maire.- Je pensais avoir répondu à tout.
- **M. PASTEAU.** Ma question était la suivante : une entreprise à laquelle la Ville doit de l'argent peut-elle utiliser ce dispositif et devenir mécène ?
- **M. le Maire**.- Toutes les entreprises qui sont présentes à Montrouge ou pas sont les bienvenues pour aider la Ville de Montrouge dans ses actions nouvelles. Il n'y a aucun problème. Et qu'estce que veut dire une entreprise débitrice, Monsieur PASTEAU ?
- M. PASTEAU.- Typiquement, nous devons quelques sous au Crédit Agricole. Peut-il devenir mécène?
- M. le Maire. À quoi faites-vous allusion ? À qui le Crédit Agricole doit-il des sous ?
- M. PASTEAU. Nous lui devons des sous.
- M. le Maire. Ah bon? Lesquels?
- M. PASTEAU. Nous sommes endettés auprès du Crédit Agricole.
- M. SAINTOUL.- On parle de l'argent que vous avez prévu de lui emprunter, enfin! Il faut atterrir.
- M. le Maire.- Quoi ? De quoi parlez-vous ?
- **M. PASTEAU.** Je parle de l'endettement de la Ville, des banques auxquelles la Ville emprunte de l'argent.
- **M. le Maire**.- Messieurs, soyons sérieux. Tout d'abord, ce n'est pas le Crédit Agricole vous avez mal lu. Ensuite, ce n'est pas parce que la Ville fait des emprunts qu'elle est débitrice C'est pour financer ses investissements et cela n'a aucun rapport.
- **M. SAINTOUL**.- Ce n'est pas parce qu'elle fait des emprunts qu'elle a une dette ? Bien sûr ! Et c'est à nous qu'on demande d'être sérieux ? Enfin !...

- **M. le Maire**.- Ne mélangeons pas tout. Toutes les collectivités locales font des emprunts auprès de banques. Ensuite, les entreprises qui seront éventuellement mécènes de la Ville le feront dans le cadre de cette convention, elles respecteront la loi et il n'y a pas de sujet là-dessus.
- M. SAINTOUL.- Quelles sont donc les entreprises prospectées, Monsieur le Maire ?
- M. le Maire.- Vous le saurez quand nous aurons signé ces partenariats.
- **M. SAINTOUL.** Et vous pensez que nous allons donc adopter cette convention sans rien connaître de vos intentions ?
- **M. le Maire**.- C'est une convention cadre et type pour permettre à des entreprises de nous soutenir. Je crois que c'est une excellente idée et nous, la majorité, nous l'adopterons. Madame MEADEL ?

Mme MEADEL.- J'ai une question complémentaire, parce que je partage l'interrogation de mes collègues. Pouvez-vous nous donner quelques critères de sélection de ces entreprises mécènes? Avez-vous défini vous-même une politique, pourrait-on dire, éthique, sociale et solidaire ou autre, comme une charte, par exemple, et quels sont vos attendus? Au fond, nous avons un peu l'impression que c'est comme si on vous signait un chèque en blanc.

M. le Maire.- D'abord, on ne vous demande pas un chèque en blanc : on propose une convention type. Je trouve assez formidable que l'opposition nous critique de vouloir avoir recours au mécénat. Beaucoup de communes en France, et dans le monde entier d'ailleurs, font appel au mécénat. Tout cela est encadré par la loi. Nous sommes dans une situation financière difficile, de même que la France entière, l'idée d'avoir des mécènes pour les activités est une chose assez banale et cela nous semble une excellente idée.

Effectivement, pour lancer des actions nouvelles, notamment en matière culturelle, notamment sur l'art contemporain, nous recherchons des mécènes et nous allons en trouver. Ce sont des entreprises de grande qualité qui s'investissent dans plusieurs actions en France et ailleurs.

Donc ne nous faites pas tout de suite un procès d'intention. Évidemment, nous saurons choisir les bonnes entreprises lorsqu'elles se présenteront. Vous feriez mieux de nous soutenir dans cette action positive.

Maintenant, nous passons au vote : nous avons eu le débat.

- M. SAINTOUL.- Non!
- M. le Maire. Nous passons au vote. Qui est pour cette convention type ?
- **M. SAINTOUL.** Vous plaisantez ? Nous voulons juste vous expliquer notre position de vote, parce que, jusqu'à présent, nous avons simplement posé des questions et vous avez refusé de donner des réponses précises. Jusqu'à présent, rien ne laissait penser que nous soyons spécialement contre. Je vais donc vous expliquer pourquoi nous sommes contre.

Au contraire de votre plaidoyer pour le mécénat, nous ne sommes pas favorables au mécénat, quand bien même la disposition est *(inaudible)*

- M. le Maire. Cela, nous l'avions compris.
- **M. SAINTOUL.** Non, vous ne l'aviez pas compris : j'ai posé simplement des questions sur les modalités d'application. Maintenant, je vais vous expliquer le principe, parce que, comme vous êtes la quintessence de la pensée *main stream*, vous avez besoin d'éclairage, et un éclairage hétérodoxe vous fera du bien.

Le mécénat, c'est la privatisation de l'impôt et une démarche d'optimisation fiscale de la part des entreprises. Nous ne sommes pas favorables à cette stratégie de privatisation de l'impôt, quand

bien même ce serait au bénéfice d'une collectivité publique, et je dirai même surtout si c'est au bénéfice d'une collectivité publique. C'est un désaccord de principe, mais comme vous le savez, nous pensons, nous réfléchissons et nous ne sommes pas des imbéciles heureux, ou malheureux, d'ailleurs. Donc souffrez que l'on puisse être en désaccord de principe.

M. le Maire. - Parfait. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

M. le Maire.- Nous passons à la partie jeunesse, avec la délibération relative à la création d'un comité consultatif des jeunes. C'est M. ONDOUA qui nous en parle.

JEUNESSE

1 - Création d'un comité consultatif des jeunes

Rapporteur : M. ONDOUA

Délibération 2022 -105

(M. le Maire s'absente quelques instants – Mme FAVRA assume la présidence de séance.)

M. ONDOUA.- Merci, Monsieur le Maire. J'ai pris soin tout à l'heure de vous donner les grands traits de ce comité que nous souhaitons mettre en place. Je suis aussi conscient que vous lisez tout. Donc si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

Mme FAVRA.- Mes chers collègues, avez-vous des questions sur ce rapport qui vous a été présenté en tout début de séance ? Monsieur SAINTOUL, nous vous écoutons.

M. SAINTOUL.- J'ai quelques questions qui tiennent d'abord à la formulation même de la délibération, qui est un peu bancale à mon avis.

Il est question de « qualifier les attentes d'une tranche de la population ». J'aimerais savoir ce qu'on entend par « qualifier les attentes », et je signale par ailleurs que la formule : « Cette tranche de la population s'exprime peu ou prou » n'est pas correcte. Vous voulez dire simplement qu'elle s'exprime peu à travers les canaux traditionnels.

Au point 2, il est marqué qu'il s'agit d'approfondir les échanges entre les élus et les membres du CCJ, mais par définition, comme le CCJ n'existe pas, vous aurez du mal à approfondir quoi que ce soit.

(M. le Maire reprend la présidence de séance.)

Au point 4, il est précisé qu'il s'agit « de créer une synergie et intelligence collectives ». Je me demande concrètement ce que cela peut signifier. Si vous êtes en état de me le dire, j'en serai très heureux.

Pour le reste, quant au principe, nous n'avons pas d'hostilité à l'idée, évidemment, de donner davantage la parole aux jeunes Montrougiennes et Montrougiens. En revanche, il y a des précisions à apporter, notamment sur la désignation du représentant du CCJ, qui est censé être l'interlocuteur privilégié de la Ville. Quelle sera la procédure adoptée ? Sera-t-elle démocratique ? Ce conseil sera-t-il doté d'un véritable budget ? Il est marqué qu'il s'agit d'un budget de 50 000 € tous les deux ans, mais cela ne signifie pas que ce soit son budget de fonctionnement.

Par ailleurs, parmi les dispositions, il est précisé qu'il doit se réunir au moins toutes les deux semaines. On a envie de savoir ce qui se passerait si jamais le CCJ ne se réunissait pas toutes les deux semaines.

Enfin, s'il pouvait y avoir des contestations de son fonctionnement, existera-t-il des instances d'appel, de réclamation ou de règlement des conflits ?

M. le Maire.- Merci. D'autres observations ?

Mme CROCHAT.- Je voudrais avoir un peu plus de chiffres par rapport au bilan d'expériences précédentes. Vous notez la faible participation des 18-24 ans et vous changez donc la tranche d'âge, visiblement. Or je m'interroge sur cette tranche d'âge, parce que les 15-18 ans n'ont pas forcément les mêmes attentes ni le même temps d'investissement que les 18-24 ans, mais vous allez peut-être m'éclairer là-dessus, encore une fois, par rapport à l'expérience passée.

Quels seraient donc pour vous l'amélioration et les nouveaux objectifs de ce nouveau comité ? Merci.

M. le Maire. - D'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Je vais essayer de ne pas être trop long. Je pensais que nous allions avoir une présentation de la délibération puisque nous y sommes maintenant. Je pensais que l'adjoint allait nous faire une présentation un peu plus formelle que celle qui a été faite en introduction, mais ce n'est pas grave : comme j'ai lu la synthèse, j'ai les éléments à peu près en tête.

Pour ce qui concerne notre groupe, nous allons bien sûr voter pour la création de ce conseil de jeunes, parce que les espaces qui peuvent permettre à ces jeunes de s'impliquer dans la vie locale doivent être soutenus sur le principe, notamment si ces espaces permettent aussi bien de combattre l'image trop souvent négative d'une jeunesse qui ne s'engagerait plus, ce qui reste encore à démontrer, et de représenter la jeunesse dans toute sa diversité, ce qui est une question.

Pour autant, à la lecture et à la présentation très générale, et quelquefois approximative, qui nous a été faite, tout cela appelle quelques remarques et interrogations de notre part, notamment sur les objectifs, les publics et les moyens.

Sur les jeunes ciblés tout d'abord – Mme CROCHAT vient de faire une remarque déjà en ce sens, mais je la rejoins –, vous choisissez une tranche d'âge relativement large, celle des 15-24 ans. Personnellement, il me semble que c'est une tranche bien trop large au regard des objectifs assignés à ce conseil consultatif, qui a finalement assez peu de moyens d'accompagnement par ailleurs (mais je ferme la parenthèse). Il me semble surtout que cela fait preuve d'une méconnaissance de la diversité des problématiques de participation des jeunes et de leurs aspirations.

Il n'y a pas besoin, effectivement, d'être grand clerc ou d'être un grand spécialiste pour comprendre que les questions et les implications de la jeunesse ne sont pas du tout les mêmes à 15 ans, en pleine adolescence, ou à 24 ans ou au-delà, à l'entrée dans la vie active ou dans la vie adulte, plus largement. D'ailleurs, vous motivez la borne d'âge supérieure, celle des 24 ans, comme limite d'âge à la participation à ce conseil, par le fait que ce serait celle retenue par l'INSEE. Permettez-moi de vous dire – petite remarque – que ce n'est pas totalement exact. Cela fait en effet bien longtemps maintenant que cette borne d'âge qui définit la jeunesse est repoussée jusqu'aux 29 ans et non pas aux 24 ans.

D'ailleurs, si vous vous intéressez aux sujets de jeunesse – je m'y intéresse un peu personnellement – et aux questions de la jeunesse (je suppose que c'est le cas quand on est professionnel de jeunesse, quand on est élu à la jeunesse ou quand on est élu tout court), vous verrez que tous les travaux sur la jeunesse s'articulent de plus en plus aujourd'hui autour de cette tranche d'âge de 15-29 ans, que ce soit en France ou en Europe, mais je ne vais pas évoquer tous les travaux sur le sujet.

- M. le Maire.- Merci, Monsieur TIMOTEO.
- M. TIMOTEO.- Attendez, je n'ai pas terminé.
- M. le Maire. Excusez-moi.
- **M. TIMOTEO**.- J'essaie d'être bref, mais si vous voulez que je sois long, je peux l'être : je peux poser des questions toute la soirée.

Il me semble donc que la borne de 24 ans qui perdure ici n'est pas du tout pertinente pour l'action et la mise en œuvre de ces conseils de jeunesse et que c'est plutôt un reliquat des dispositifs d'aide à la jeunesse, que ce soient des politiques d'emploi ou des politiques sociales en général, qui la fixent.

Je vais aller plus vite. Puisque j'évoque le public de jeunes ciblé, je dirai un mot sur le fonctionnement et les moyens proposés dans cette délibération. Je commence par une remarque sur le nombre de jeunes attendus. En fait, il n'y a pas de nombre attendu; j'ai cru comprendre qu'il n'y a pas de limite, ni minimale, ni maximale, de jeunes attendus dans ce comité consultatif des jeunes. Or, personnellement, je ne crois pas que l'on puisse faire fonctionner sérieusement cette instance sans un minimum de participants avec une diversité d'âges et de profils.

D'ailleurs, dans beaucoup de villes, les conseils consultatifs de jeunes (il suffit de regarder ce qui se fait dans d'autres villes, puisque Montrouge, malheureusement, est aussi un peu à la remorque sur cette question), de ce côté-là, sont installés et on a pour coutume de commencer avec à peu près une trentaine de jeunes. Quand vous regardez ce qui se fait à peu près partout, c'est l'effectif que l'on a. Peut-être pourrait-on faire de même sur Montrouge.

Deuxième remarque sur les jeunes : jamais, dans la présentation qui a été faite et la synthèse de la délibération qui nous a été donnée, il n'est question de diversité de profils des jeunes. Ce n'est

jamais évoqué. Or je pense qu'un élément important de la réussite de ce dispositif, que nous allons soutenir, je vous le rappelle, est justement de prendre en compte la diversité de la jeunesse montrougienne, à moins que l'on souhaite uniquement réunir quelques jeunes repérés dans tel ou tel quartier ou n'avoir que des étudiants d'enseignement supérieur et surdiplômés. Si c'est l'objectif, je pense que ce sera raté, mais je ne crois pas que ce soit le cas : je ne fais pas de procès d'intention.

Un point complémentaire : rien n'est dit sur la durée du mandat. Tout à l'heure, M. SAINTOUL est revenu sur un certain nombre de questions, notamment la durée du mandat et la désignation. J'y souscris également. Le mandat est-il d'un an ou de deux ans ? Là aussi c'est un élément déterminant pour l'engagement des jeunes. Je ne pense pas que ce soit un mandat à vie, bien sûr, mais si on y entre à 15 ans, on n'y reste pas jusqu'à 24, si vous gardez cette borne d'âge. Du moins, je l'espère. Sinon, ce sera un peu compliqué. Est-ce donc une durée d'un ou deux ans ou une durée renouvelable ? Cela demande des précisions.

Sur la question de la désignation, rien n'est dit non plus dans cette délibération. Là aussi, c'est un élément de la réussite ou non de ce dispositif. On sait que les jeunes devront être volontaires, c'est présenté comme cela, mais le fait d'être volontaire est le principe de base de tout dispositif de participation. Donc allez-vous opter pour une désignation au moyen d'un vote ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi, et quels autres types de désignation allez-vous retenir ?

Enfin, pour poursuivre sur les moyens alloués, je suis étonné personnellement qu'on n'ait qu'un seul budget d'investissement qui soit identifié pour réaliser, comme cela a été présenté tout à l'heure sur la diapositive, « des projets proposés par les jeunes membres ou pas du comité consultatif mais portés par le conseil consultatif ». Je n'ai pas tout compris, à moins que l'on soit sur un fonctionnement de type budget participatif, mais uniquement réservé aux jeunes. Si c'est le fonctionnement espéré de ce comité consultatif, je pense qu'on aura un peu raté l'affaire. Surtout, je ne crois pas que l'on puisse résoudre la question du déficit de participation citoyenne ou d'expression démocratique, puisque c'est par là qu'on est entré sur la question tout à l'heure et que c'est l'un des motifs invoqués pour créer ce CCJ, uniquement à coups d'équipements ou d'investissements matériels. Pour le dire très rapidement, ce n'est pas en votant ou faisant voter des skates-parcs ou des terrains de basket en pied d'immeuble qu'on luttera contre l'abstention des jeunes ou le vote intermittent des jeunes ou que l'on favorisera l'engagement citoyen.

Je pense qu'il faut d'abord, pour ce comité consultatif, un budget de fonctionnement pour qu'il puisse travailler sereinement. On verra après sur les questions d'investissement.

Trois points, et j'en termine. Je ne vais pas revenir sur les objectifs un peu flous, mais il est vrai que lorsqu'il est écrit : « créer une synergie et une intelligence collective capable d'apporter des solutions concrètes aux problématiques rencontrées par les jeunes », que ceux qui ont compris quoi que ce soit de cette phrase lèvent la main.

Une remarque au passage : puisque l'ambition est de mieux connaître un public particulier, celui de la jeunesse sur Montrouge, ce qui est très bien, je me dis que, peut-être, même si on l'a beaucoup cité ce soir, le CCAS pourrait être un peu mobilisé dans l'affaire, puisqu'il est l'un des acteurs importants de la Ville à avoir une petite expertise sur la diversité de la population montrougienne.

- M. le Maire. Merci, Monsieur TIMOTEO.
- M. TIMOTO.- Enfin, pour rendre un peu opérationnels (j'ai trois points, et j'en termine)...
- **M. le Maire.** Vous n'avez que 5 minutes, normalement, Monsieur TIMOTEO. Je crois qu'on a compris votre analyse.
- M. TIMOTEO.- Oui. Je dois en être à 4 minutes 30. J'ai encore 30 secondes.

Pour rendre donc un peu opérationnels les objectifs autour du dialogue entre les élus et les membres du CCJ et autour de la meilleure prise en compte de l'avis des jeunes dans les décisions publiques, tel que c'est proposé, je fais trois propositions avec notre groupe.

D'abord, que le conseil consultatif des jeunes puisse élaborer un rapport d'activité annuel qui soit présenté devant le Conseil municipal et qui donne lieu à discussion, puisque nous aurons, dans ce conseil consultatif, des jeunes majeurs et qu'ils pourront venir nous présenter ce qu'ils font – les mineurs aussi, d'ailleurs – et la manière dont ils voient leur place dans cette ville.

Ensuite, que le comité consultatif des jeunes soit doté d'un droit d'interpellation du Conseil municipal sur des questions ayant trait à la jeunesse.

Enfin, que la sollicitation – c'est suggéré, mais j'aimerais qu'on l'affirme plus fortement – de ce comité consultatif devienne automatique, et non pas seulement optionnelle, dans le cadre des politiques publiques déployées dans cette ville à destination de la jeunesse et qu'on ne se contente pas, comme cela est suggéré dans certains passages, à en faire uniquement des petites mains dans le cadre d'enquêtes qui seraient lancées par je ne sais trop qui, peut-être la Ville.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur TIMOTEO. Mme MEADEL?

Mme MEADEL.- Ce projet d'associer davantage les jeunes à la vie démocratique est une bonne idée, il faut bien le reconnaître, mais la délibération que vous nous proposez est singulièrement faible et mérite vraiment d'être reprise de fond en comble.

D'abord, sur les objectifs, je trouve curieux de fixer un objectif aussi vague à des jeunes qui, on le sait bien, ont besoin de savoir quel est le sens de tout cela et ce que vous allez les amener à concrétiser.

Un conseil consultatif comme cela doit permettre de donner et de définir une mission pour les jeunes. Il faut bien indiquer que la mission est d'initier les jeunes à la vie politique réelle, par exemple, si c'est cela que vous voulez faire, mais je ne le sais pas, ou, par exemple, de collecter des idées ou même de prendre des initiatives qui émaneraient de l'ensemble de ces jeunes Montrougiens pour améliorer concrètement, par exemple, leur cadre de vie ou lancer des initiatives en matière culturelle ou sportive. Je vous donne ces exemples pour vous dire qu'à la lecture de ce projet, je ne vois que des grandes intentions floues. Ce n'est pas comme cela que vous allez les mobiliser. Autrement dit, ce projet manque de sens.

Ensuite, sur les modalités – et je serai moins longue que mon collègue –, je trouve que la délibération est d'une opacité totale. Vous indiquez que vous souhaitez leur apprendre la vie démocratique, mais vous ne leur expliquez même pas comment on est désigné démocratiquement dans une telle instance. Je ne vois nulle part les mots « élection » ou « processus démocratique ». Vous auriez pu imaginer, par exemple, de les faire travailler sur un projet de désignation démocratique. Comment allez-vous faire ? Est-ce que vous allez les désigner à la tête du client ? À moins que vous vouliez en faire la nouvelle amicale de la jeunesse ou les nouveaux amis d'Etienne LENGEREAU…

(Rires.)

Je ne comprends pas très bien où vous voulez aller avec cette procédure. Vous indiquez : « Le nombre de places n'est pas limité. Le CCJ est ouvert aux nouvelles adhésions tout au long du mandat municipal et à toute personne remplissant (les) conditions ». Si, demain, vous avez 600 personnes qui veulent faire partie du CCJ, je m'interroge. Comment allez-vous faire ? Mais peut-être avez-vous une réponse à ma question. Je ne connais pas les tenants et aboutissants de votre projet.

J'en viens à mon dernier point. Vous donnez un budget d'investissement de 50 000 € tous les deux ans, mais on ne sait pas pourquoi c'est 50 000 et non pas 100 000, 10 000 ou 5 000... On ne comprend pas bien si vous avez choisi ce budget au hasard ni comment cela se passe.

Pour finir, je trouve que, lorsqu'on veut enseigner la démographie aux jeunes, il faut d'abord respecter soi-même son opposition, ce qui n'a pas été le cas depuis ces deux premières années de votre mandat. Une hypothèse, une solution pour vous pourrait être d'associer l'opposition, peut-être, à la désignation ou à la participation à l'élection de ces jeunes dans ce CCJ. Après tout, nous représentons ici un certain nombre d'électeurs montrougiens ; je ne vois pas pourquoi nous ne représenterions pas non plus un certain nombre de jeunes membres du CCJ.

M. le Maire.- Merci. Monsieur ONDOUA.

M. ONDOUA.- Merci, Monsieur le Maire. Je me réjouis déjà de savoir que ce dispositif, malgré les petites entorses que vous lui trouvez, vous parle.

Je commencerai par la dernière intervention, celle de Mme MEADEL. Vous nous dites qu'il faut accorder des missions à ces jeunes. Nous, nous ne sommes pas là pour les infantiliser mais pour les responsabiliser. Ils s'autogèrent ; ils décideront par eux-mêmes ce qui est bien et ce qui est mauvais pour eux. Sur ce plan, je voulais donc vous rassurer.

Vous parlez d'opacité. Sachez que, quand ils se réuniront, il y aura des élections. Les représentants seront élus, ainsi que les secrétaires et les adjoints. Ils vont s'autogérer. Soyez sans crainte. Je pense que vos craintes sont un peu prématurées.

S'agissant des 50 000 €, pourquoi avoir fixé cette somme ? Parce que nous devons prendre des décisions budgétaires. Ce n'est pas le fruit du hasard ; ces 50 000 €, soyez rassurée, ont bien un sens.

M. TIMOTEO a exprimé de nombreuses préoccupations. Je connais votre attachement aux questions de la jeunesse, et ce n'est pas ici que je vais le remettre en cause, mais je voudrais tout simplement revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure : le fonctionnement sera libre, sachant les propositions que vous faites aujourd'hui. Nous-mêmes, nous n'en faisons pas, parce que charge à eux de décider comment ce conseil va fonctionner.

Si nous avions pris soin de faire des propositions ou de donner des missions, vous auriez supposé qu'il y avait un lien vassalique, ce que vous avez sous-entendu tout à l'heure et ce qui m'a d'ailleurs fait un peu sourire.

Pour ce qui a trait à la diversité, une fois de plus, vos préoccupations sont prématurées. Vous ne savez même pas encore qui va venir et qui sera là que, déjà, vous vous préoccupez de la diversité. Attendons de voir.

Sur la durée du mandat, les responsables du CCJ seront élus pour une année. Ensuite, Madame MEADEL, il y aura des élections pour élire de nouveaux représentants.

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas écrit.

M. ONDOUA.- Monsieur TIMOTEO, si vous n'êtes pas dans la capacité d'écouter les réponses que je vous donne, ne m'en posez pas...

(Rires.)

M. TIMOTEO. - C'est gonflé!

M. ONDOUA.- S'agissant maintenant de la tranche d'âge, je voudrais vous dire, malgré votre attachement à ces questions de la jeunesse, qu'il n'existe pas de définition officielle de la jeunesse. La plupart des travaux scientifiques utilisent la fourchette des 14-24 ans. Vous n'allez quand même pas remettre en cause cette définition des Nations Unies.

- Voilà. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.
- M. le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur ONDOUA.
- **M. SAINTOUL.** Il manque une réponse. Je crois beaucoup à l'autogestion et je ne pense pas que l'élection soit l'alpha et l'oméga de la démocratie, mais je sais que les collectifs humains produisent parfois du conflit. Je voudrais donc savoir s'il est prévu d'ores et déjà, même si cela peut sembler prématuré, qu'il existe une modalité ou une procédure de règlement des conflits en interne éventuellement.
- M. le Maire.- M. ONDOUA a répondu à tout. Je crois qu'il parle d'or. L'objectif est de faire confiance aux jeunes.
- M. SAINTOUL.- M. ONDOUA allait me répondre et vous lui avez fait signe de ne pas le faire. Je trouve cela hallucinant.
- **M. le Maire.** Ce n'est pas une instance ; c'est un comité consultatif. Si beaucoup de jeunes viennent, nous en serons très heureux, et nous faisons effectivement le pari qu'ils viendront et qu'ils pourront, par ce biais, participer à la vie de la ville.
- **M. SAINTOUL.** Vous ne m'avez pas répondu non plus sur la périodicité des réunions de ce comité. Si un groupe de 250 personnes se réunissaient d'aventure toutes les deux semaines...
- **M. le Maire**.- Merci. Chacun s'est exprimé et nous avons répondu. Maintenant, nous passons au vote sur la création de ce comité.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

- M. PASTEAU.- Notre groupe s'abstient.
- M. SAINTOUL.- Les modalités sont beaucoup trop imprécises.
- M. le Maire.- Nous poursuivons.

AFFAIRES CIVILES

1 – Convention entre l'État et la commune de Montrouge relative à la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité

Rapporteur : Mme LESUEUR Délibération 2022 -106

Mme LESUEUR.- En 2018, nous avons signé une convention relative à la mise à disposition ponctuelle du dispositif de recueil mobile pour les demandes de titres d'identité pour les administrés ayant des difficultés à se déplacer.

Aujourd'hui, M. le Sous-Préfet nous propose de signer une nouvelle convention avec deux nouvelles évolutions :

- la nécessité de recueillir les empreintes du demandeur non seulement au dépôt, mais également à la remise du titre, pour qu'elles soient comparées à celles contenues dans la puce du titre ;
- la mise en place d'une messagerie actualisée pour solliciter le Centre d'expertise et de ressources des titres des Hauts-de-Seine pour le prêt de ce dispositif.

Compte tenu de la facilité offerte ainsi aux Montrougiens concernés, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la commune la convention de mise à disposition du recueil mobile.

M. le Maire.- Merci, Madame LESUEUR. Des questions sur cette convention ? Il n'y en a pas. Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

	Montrouge	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Pour	écologique et	
	solidaire	

M. le Maire.- Nous passons au chapitre culture.

CULTURE

1 - Attribution de bourses de participation aux artistes du 66^{ème} Salon de Montrouge

Rapporteur : Mme LEMÉE.

Délibération 2022 -107

Mme LEMÉE.- À l'occasion du 66ème Salon de Montrouge, qui s'est tenu du 13 octobre au 1er novembre dernier, la Ville de Montrouge a marqué son engagement pour le soutien à la jeune création contemporaine en versant des bourses de participation de 800 € à chaque artiste dont vous avez la liste ci-dessous.

Grâce à un soutien exceptionnel du ministère de la Culture, cette somme a pu être réévaluée à 1 000 €, soit 200 € supplémentaires par artiste.

En conclusion, il vous est proposé de confirmer le versement de ces bourses à ces artistes.

- M. le Maire. Merci, Madame LEMÉE. Y a-t-il des questions ? Monsieur SAINTOUL ?
- **M. SAINTOUL.** Merci. J'ai une question simple : pourquoi 66 € pour sept artistes et 200 € pour les autres ?

Mme LEMÉE.- Ce sont 66 € pour trois artistes qui sont un collectif. Si vous faites la somme, cela représente 198 ou 200 € pour les trois.

- M. SAINTOUL. Donc l'autogestion progresse ici, mais pas la coopérative.
- **M. le Maire**.- Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD

	L'avenir	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE
Pour	n'attend pas	GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	à Montrouge	
Pour	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	commun	
	Montrouge	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Pour	écologique et	
	solidaire	

M. le Maire.- Madame LEMÉE, vous continuez pour nous parler de la participation aux frais dans le cadre d'une activité commerciale ou semi-commerciale à la Distillerie.

2 – Tarifs de participation aux frais dans le cadre d'une activité commerciale ou semi-commerciale à la Distillerie

Rapporteur : Mme LEMÉE Délibération 2022 -108

Mme LEMÉE.- Tout le monde connaît la Distillerie. C'est un lieu de répétition à disposition des compagnies montrougiennes. Cette Distillerie est ouverte toute l'année, hors période estivale, et accueille gratuitement chaque année dix compagnies montrougiennes pour un total de 3 152 heures d'utilisation.

L'objectif de la Distillerie est de favoriser la création et de permettre à des associations et des compagnies montrougiennes de disposer d'un lieu de répétition équipé et sécurisé. En outre, certaines compagnies utilisent le lieu pour des activités commerciales (stages, ateliers, par exemple), qui donnent lieu à tarification.

Il est proposé par souci d'équité que l'utilisation commerciale de la Distillerie soit facturée à hauteur de 14 € de l'heure pour les compagnies qui en feraient une utilisation semi-commerciale.

L'utilisation de la Distillerie à des fins de création, de répétition ou de projets d'intérêt général est mise à disposition gratuitement des autres compagnies et ne donnera pas lieu à tarification.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle organisation de la Distillerie et de fixer un tarif de 14 € de l'heure pour une utilisation commerciale de ce lieu.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Madame LEMÉE. Des questions ?

M. LE GALL.- J'ai deux questions.

D'une part, comment savoir si on est dans une activité commerciale ou une activité d'intérêt général ? Je pense qu'il conviendrait d'inverser le système : on présume que c'est payant et c'est aux associations qui assument l'intérêt général de nous donner le fait qu'elles sont sur l'intérêt général.

D'autre part, le montant de 14 € m'interroge à double titre. Ce montant a-t-il été calculé au regard de l'amortissement d'une heure sur ce bien ou non ? Lorsqu'on regarde la modicité de ce montant de 14 €, on se dit que cela ne doit même pas correspondre à la mobilisation des services pour facturer, recouvrer et relancer les associations qui occupent ce lieu.

M. le Maire. - Pas d'autres questions ? Madame LEMÉE.

Mme LEMÉE.- Les 14 € sont un tarif communément pratiqué par d'autres lieux similaires. On ne va pas facturer plus parce que cela couvre les frais techniques de gardiennage, de sécurité et autres et l'objectif de l'utilisation de ce lieu par les compagnies est guand même de les soutenir.

- **M. LE GALL.** Les soutenir si elles ont une activité commerciale, c'est un peu bizarre comme principe. Vous êtes assez libéraux, dans la majorité, et vous devriez savoir que, lorsqu'on fait de l'argent, on n'a pas besoin de soutenir les gens.
- **M. le Maire**.- Monsieur LE GALL, vous savez que les associations, normalement, sont à but non lucratif. Certaines ont une activité commerciale et, à ce titre, elles acquittent d'ailleurs la TVA. À la Distillerie, certaines associations sont purement à but non lucratif et elles ne paieront pas l'utilisation de la Distillerie : c'est une mise à disposition gratuite pour elles. Pour celles qui ont une activité commerciale et qui, donc, facturent et acquittent la TVA, il est normal qu'elles paient l'utilisation de la Distillerie. Évidemment, cela ne couvrira pas les frais de cet établissement, on le sait bien, mais ce sera au moins plus juste par rapport à celles qui sont uniquement à but non lucratif.

Voilà l'objet de cette délibération, qui ne règle évidemment pas tous les problèmes, mais ce n'est pas l'objectif.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire. - Nous en arrivons au sujet de l'éducation avec plusieurs délibérations.

ÉDUCATION

1 – Approbation d'une convention modifiée de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle entre l'Académie de Versailles et la Ville de Montrouge

Rapporteur : Mme COLAVITA Délibération 2022 -109

Mme COLAVITA.- Je vais faire très vite, Monsieur le Maire. Vous aviez déjà approuvé cette délibération en juin 2021, mais il y a eu certaines modifications sur cette convention suite à une évolution du logiciel ADAGE qui recense l'ensemble des projets culturels mis en place sur le département, et plus spécifiquement à Montrouge, avec notamment un accès plus large pour les enseignants de la ville et l'intégration dans cette convention du Pass Culture. Ce n'est donc pas grand-chose.

En revanche, Monsieur le Maire, j'en profite pour annoncer que, cette année, le service de l'éducation et le service culturel, en partenariat, ont présenté à l'Académie de Versailles 10 PACTE d'écoles de la ville et que ces 10 PACTE ont été acceptés, ce qui est assez exceptionnel. Je voulais le partager avec vous pour vous dire que les écoles de la ville ont été très actives et que le service culturel et le service de l'éducation ont bien œuvré pour que l'on puisse obtenir ce financement pour les projets de la ville.

M. le Maire.- Merci, Madame COLAVITA. Pas de questions ? Nous passons donc au vote. (*Il est procédé au vote à main levée*.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Approbation de la convention de partenariat dans le cadre du dispositif local d'exclusion scolaire entre la Ville de Montrouge et les collèges publics de Montrouge

Rapporteur : M. ONDOUA. Délibération 2022 -110

M. ONDOUA.- Je précise que ce dispositif qui a été souhaité par les établissements, qui a été débattu au sein de l'observatoire partagé, qui a été accompagné par le Département et les services éducatifs locaux et qui a été mis en place par les services sous le regard, bien sûr, des élus, a été présenté le 7 novembre 2022 au CLSPDR.

C'est donc un dispositif qui a fait l'objet d'une démarche inclusive. Son objectif est de prendre en charge les élèves temporairement exclus des établissements publics secondaires.

Sur le plan juridique, il est encadré par des conventions qui obligent à des engagements réciproques tout en mettant l'élève exclu au sein du dispositif, ce qui va certainement nous amener à créer de nouvelles relations entre l'élève, les familles, l'école et la municipalité.

Bien entendu, ces objectifs sont de donner du sens à la sanction, de garder des liens avec l'établissement et de prévenir les exclusions futures. L'élève sera naturellement encadré par un encadrement municipal, et au terme de cette exclusion, une évaluation à la fois qualitative et quantitative sera faite. Ce sont des éléments qui vont naturellement nourrir le rapport qui sera transmis à l'établissement.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, il vous est demandé d'approuver cette convention de partenariat et l'acte d'engagement s'y rapportant et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour sa mise en œuvre.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ONDOUA. Des questions ?

Mme CROCHAT.- Vous évoquez dans ce dispositif les encadrants municipaux qui s'occuperont de ces jeunes. Je voulais savoir s'ils auront une formation particulière. Dans le rapport, vous précisez, en page 3, pour information, que les animateurs prévention et jeunesse de la Ville sont formés aux modalités du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), mais cela peut-il inclure une formation sur les outils permettant d'accompagner les jeunes en difficulté, ce qui est particulier, et de se former à la prévention de l'échec scolaire ? Il y a aussi des problématiques psychologiques et sociales à prendre en compte.

Au-delà, prévoyez-vous des bilans réguliers avec la vie scolaire du collège concerné et/ou la direction pour comprendre les facteurs de décrochage et mettre en place des bons leviers d'action ?

M. le Maire. - Merci. Autre question ?

Mme MEADEL.- Anne CROCHAT a bien posé le cadre. Nous pensons que, sur le principe, il est toujours bien de s'occuper de la jeunesse. Monsieur ONDOUA, je salue votre implication et je n'ai aucun doute sur votre volonté de bien faire. Ensuite, vous devriez demander à votre maire préféré de libérer des moyens pour que les jeunes puissent enfin aller nager, puisqu'il n'y a plus de piscines pendant un an, que vous devriez demander à votre maire préféré de vous libérer des moyens pour qu'il y ait une offre sportive plus ouverte et, enfin, qu'il y ait une offre culturelle à la hauteur.

Pourquoi ? Il est toujours bien de chercher des partenariats avec les collèges (nous l'avions proposé dans notre propre programme et nous trouvons cela très bien) et aussi de chercher à éviter les exclusions scolaires dont on sait qu'elles sont en général le premier stade des actes de délinquance, mais je trouve que le fait de placer l'intervention sur la jeunesse sous le signe d'un soutien des actes qui ont été proposés au Conseil local de sécurité et de prévention de la

délinquance et de la radicalisation jette une lumière peu favorable sur votre action qui, par ailleurs, se veut sociale et épanouissante.

Je pense que vous auriez dû inscrire cette mesure dans un cadre beaucoup plus vaste avec une vraie politique solide et sérieuse pour la jeunesse, mais peut-être que vous n'en avez pas eu les moyens.

M. le Maire.- Merci, Madame MEADEL. Dois-je comprendre que je ne suis pas votre maire préféré ?

Mme MEADEL.- Ma remarque s'adressait à votre adjoint, M. ONDOUA.

M. le Maire.- On l'a bien compris. Monsieur ONDOUA, vous répondez, Mme COLAVITA dira un mot également et nous passerons au vote.

M. ONDOUA.- Je voudrais vous rassurer sur le fait que nos animateurs sont d'abord des spécialistes de la prévention, d'une part, et que concernant l'aide aux devoirs, ils ont fait des formations qui sont relatives au CLAS, d'autre part. Tous sont passés par là. Je vous rassure donc sur ce point : n'ayez aucune crainte, les choses sont bien faites à ce niveau.

C'est la première chose.

(Micro coupé, puis rallumé.)

Mme MEADEL.- Je comprends que ce n'est pas votre adjoint préféré, Monsieur LENGEREAU !... (*Rires.*)

M. ONDOUA.- J'ai perdu le fil, mais je reviens sur votre intervention, Madame MEADEL, pour vous rassurer sur le fait que la jeunesse, comme on le disait tout à l'heure, relève de problèmes comme ceux qui sont liés à ta délégation, chère Gwénola : elle se trouve un peu partout, dans toutes nos politiques. Vous pouvez donc être assurée que j'y veille : il y a un brin de jeunesse qui est apporté à tous les niveaux.

Mais plus précisément, puisque je sais que vous êtes très attachée aux précisions, il y a quatre piliers essentiels sur lesquels vous ne nous trouverez jamais absents :

- l'insertion, dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est notre porte d'entrée sur tout ce qui concerne ce sujet ;
- le soutien aux jeunes (je ne reviens pas sur tout ce qui a été fait pendant la pandémie de Covid avec le CCAS et la CLIJ qui, comme vous le savez bien, accordaient des aides ponctuelles aux jeunes en difficulté;
- la prévention, sur laquelle je reviens : je n'aurai pas l'indécence de dérouler tout le chapelet de nos clubs de prévention ;
- tout ce qui touche à la citoyenneté : Mme COLAVITA pourra vous dire un mot sur le conseil municipal des enfants, qui regroupe aussi les affaires de la jeunesse, et je viens à l'instant de mettre en place ce nouvel outil que vous avez vous-même approuvé.

Voilà quelques éléments que je peux vous donner très rapidement sur les piliers qui fondent la politique de la jeunesse de cette Ville, tout en insistant naturellement sur la transversalité de cette politique.

M. le Maire. - Merci, Monsieur ONDOUA.

Mme COLAVITA.- J'ajoute juste une chose. Vous avez indiqué, Madame MEADEL, que ce dispositif émane du CLSPDR. Je précise que c'est l'inverse, c'est-à-dire qu'il a été présenté très justement au CLSPDR parce qu'il correspondait aux attentes du CLSPDR, mais il a été mis en

place avant. Ce n'est pas du tout le CLSPDR qui a demandé que ce dispositif soit mis en place. C'est l'inverse : c'est parce qu'il correspondait aux attentes du CLSPDR qu'il a été présenté dans ce cadre et dans le cadre de l'observatoire partagé. Avec M. DEVRIENDT et M. ONDOUA, nous avons travaillé dans ce sens.

J'ajoute une dernière chose très rapide au sujet des animateurs qui seraient formés ou non. La question est simple : les animateurs sont formés puisque ce sont les collèges eux-mêmes qui ont sollicité les clubs 8-13 et les espaces jeunes pour demander une sorte d'aide et pour pouvoir se sortir de certains problèmes d'exclusion qui étaient présents dans leurs établissements.

Les animateurs, tant des espaces jeunes que des clubs 8-13, sont de toutes façon formés dans le cadre des CLAS et dans le cadre de formations continues qu'ils ont chaque année. La preuve qu'ils sont formés, c'est que ce sont les directeurs des établissements qui les ont sollicités et non pas l'inverse.

Je termine en disant qu'il y a eu un réaménagement de leur temps de travail pour y intégrer ces temps d'accompagnement pour les jeunes collégiens et les jeunes en général.

- **M. le Maire.-** Merci pour ces précisions. Nous passons au vote. Vous voulez encore intervenir, Monsieur LE GALL ? On ne va pas s'en sortir...
- **M. LE GALL**.- Juste une précision, Monsieur le Maire : le dispositif concerne l'un des trois collèges publics. Est-il prévu que les autres collèges l'intègrent ?
- M. le Maire. Tous les collèges de la Ville sont concernés.
- M. LE GALL.- Pour le coup, les conventions ne concernent que les trois collèges publics.
- M. le Maire. Monsieur SAINTOUL?
- **M. SAINTOUL.** Merci. C'est un sujet délicat, évidemment. Sur le principe, nous adhérons, d'une certaine façon, à la délibération. Il y a cependant quelques petites demandes de précisions qui mériteraient encore d'être connues, et j'aurai également une précision à apporter.

La première est de savoir quel est le nombre envisagé d'enfants qui devront être accompagnés dans ce cadre. On devrait avoir les chiffres des dernières années et on devrait pouvoir s'en faire une petite idée *grosso modo*.

Deuxièmement, dans la délibération, il est précisé que le jeune sera « placé sous la responsabilité d'un encadrant municipal quels que soient les lieux et modalités d'accueil ». Je voudrais donc savoir s'il s'agira toujours d'agents formés et, en l'occurrence, d'éducateurs.

Par ailleurs, il est question d'accueil personnalisé au sein d'établissements municipaux. Est-ce que la liste de ces établissements est déjà connue et fixée ? De la même façon, est-ce que la liste des autres structures partenaires a déjà été fixée ?

Enfin, je voudrais apporter une précision. Bien sûr, nous approuvons l'idée de ne pas laisser en déshérence des jeunes qui auraient été exclus de leur établissement scolaire. En revanche, je crois que si la commune fait le choix d'apporter son aide, c'est en raison d'un dysfonctionnement de l'Éducation nationale et du manque de moyens que le gouvernement accorde à ces questions depuis de nombreuses années et qu'il serait dommage de négliger la responsabilité gouvernementale en la matière.

- M. le Maire.- Merci. Nous avons une question de M. TIMOTEO et ensuite, on passe au vote.
- **M. TIMOTEO**.- C'est une explication de vote. Je souhaite vous signifier que mon groupe votera pour ce dispositif. Effectivement (je rejoins les derniers propos tenus par Aurélien SAINTOUL à l'instant et je souscris à ce qu'a rappelé Mme COLAVITA ainsi que M. ONDOUA tout à l'heure), toute situation d'exclusion doit être une situation à contenu éducatif et il faut qu'un

accompagnement soit donné à ces jeunes. Quel que soit le motif d'exclusion – je n'entre pas dans les détails –, il faut qu'il y ait un accompagnement éducatif en dehors de l'école, puisqu'on en est exclu. Donc si on mobilise les personnels et les animateurs de la Ville, c'est très bien.

J'ai, avec d'autres parents d'élèves, dans des activités associatives passées, défendu cette chose-là pendant très longtemps, notamment pour qu'elle puisse être mise en place à Montrouge. Jusqu'alors, tout cela n'avait pas été suivi d'effet, et donc je me réjouis que la Ville prenne cette disposition parce que c'était une demande des fédérations de parents d'élèves au sein desquelles j'ai eu, avec quelques autres ici autour de la table, des responsabilités par le passé.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Il s'agit d'un projet, on en fixe le cadre, nous verrons ensemble comment il se met en place très concrètement et, évidemment, nous vous en rendrons compte en temps et en heure.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITÉS

1 – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Montrouge pour le projet de requalification des espaces publics Ginoux-Gautier

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération 2022 -111

M. le Maire.- Vous connaissez tous ce projet que nous avons abondamment présenté dans ce Conseil. Il entre maintenant en phase opérationnelle, comme vous le savez et comme vous

pouvez le constater. C'est un projet important de près de 10 millions d'euros et nous avons obtenu une subvention du Département pour ce projet de 3 750 000 €.

L'objectif de la convention est d'organiser les conditions du transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Montrouge et le Département, puisque plusieurs voiries départementales sont concernées, notamment la RD50, donc la rue Péri, et la 920, et de fixer les modalités du financement de l'opération Ginoux-Gautier.

Vous avez le détail des travaux qui seront pris en charge par la Ville en tant que maître d'ouvrage déléqué.

Y a-t-il des questions?

- **M. LE GALL**.- J'ai une demande d'éclaircissement sur l'article 4 de la convention, notamment sur le FCTVA. Je n'ai pas compris qui le porte entre le Département ou la Ville. Merci d'avoir la gentillesse de m'éclairer en la matière.
- M. le Maire.- Je n'ai pas bien compris. Vous parlez du FCTVA ou de la TVA?
- **M. LE GALL.** C'est dans l'article 4 de la convention. Je trouve que la formulation est peu claire pour savoir qui récupère le FCTVA, entre le Département ou la Ville de Montrouge.
- M. le Maire. D'accord. C'est une question technique. Réponse : c'est la Ville.

D'autres questions?

- **M. BOUCHEZ**.- C'est une petite modification de texte que je propose. Dans le point 4, il est indiqué : « La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ». J'aimerais que cette phrase soit modifiée et que l'on mette : « La mise en accessibilité pour les personnes porteuses de handicap ». La mobilité, cela ne concerne que 2 % des handicaps.
- M. le Maire. Dans quelle partie ?
- M. BOUCHEZ.- C'est dans le bas de la page 13.
- **M. le Maire**.- C'est une note de synthèse, Monsieur BOUCHEZ. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, mais ce n'est qu'une présentation.
- M. BOUCHEZ.- C'est une chose très importante...
- M. le Maire.- C'est fondamental, en effet. Vous avez tout à fait raison. On est d'accord avec vous.
- **M. BOUCHEZ**.- J'ai pris conscience de l'écart de notre vision parce que le handicap ne se limite pas à la mobilité.
- M. le Maire. Nous sommes à 100 % d'accord avec vous. Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A.

		SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
	L'avenir	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE
Pour	n'attend pas	GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	à Montrouge	
Pour	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Poul	commun	
	Montrouge	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
Abstention	écologique et	
	solidaire	

- **M. le Maire.** C'est bien : tout le monde soutient ce magnifique projet.
- **M. SAINTOUL.** Nous nous sommes abstenu, Monsieur le Maire, en vous épargnant une longue intervention sur le fait que les oppositions n'étaient pas associées à la conduite du projet, mais cela ne signifie pas pour autant que nous adhérons au projet.
- M. le Maire.- Merci. Les Montrougiens apprécieront.
- **M. SAINTOUL**.- Beaucoup ne le supportent pas, vous le savez.
- M. le Maire. Nous passons au point suivant.

2 – Extension des compétences "voirie et éclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année" de l'Établissement public territorial Vallée-Sud-Grand Paris

Rapporteur : M. MOULY Délibération 2022 -112

M. MOULY.- Comme d'autres communes ont décidé de transférer leur voirie, l'intégralité des communes de VSGP doit avoir la même délibération. C'est ce qui est proposé ce soir. Foncièrement, cela ne change rien à Montrouge.

Maintenant, si vous voulez que l'on entre dans les détails de qui transfère quoi, il n'y a pas de souci.

- **M. SAINTOUL.** Si cela ne change rien, on ne voit pas pourquoi on doit voter une délibération, enfin!
- **M. MOULY**.- Monsieur SAINTOUL, pour être tout à fait clair et transparent et puisque vous posez la question, Malakoff et Bagneux, entre autres, transfèrent leur voirie et c'est pourquoi nous sommes obligés de voter cette délibération. En effet, l'intégralité des communes vote le même texte.
- **M. SAINTOUL.-** Ce n'est pas une démonstration. Vous avez simplement signalé que deux communes le faisaient. Cela ne prouve pas que nous devions le faire.
- **M. le Maire.** Monsieur SAINTOUL, Vallée Sud-Grand Paris nous invite à redélibérer, comme toute les communes du territoire, parce que la compétence voirie a été étendue à de nouvelles communes. Pour que les choses soient claires, et c'est une demande de Vallée Sud-Grand Paris, chaque commune doit délibérer sur l'extension de cette compétence, puisque des communes

transfèrent leur voirie en totalité, et il s'agit bien de trois communes : Bourg-la-Reine, Malakoff et Sceaux.

Y a-t-il d'autres questions?

M. PASTEAU.- Nous avons vu le « grignotage » de la voirie par Vallée Sud-Grand Paris. C'est une chose dont nous avons déjà parlé dans ce Conseil et dont nous reparlerons certainement par la suite : c'est le nouveau marronnier. Donc nous sommes en droit de nous poser toujours cette question de l'intérêt ou de la futilité de cet exercice consistant à devoir, à chaque Conseil, céder un peu plus de voirie.

Cette fois-ci, ce n'est pas notre territoire, ce n'est pas le territoire communal, mais quelle légitimité avons-nous, par exemple, à daigner à Malakoff le droit de demander à Vallée Sud-Grand Paris de décorer en fin d'année l'avenue Brossolette côté Malakoff ? Cela semble tellement absurde...

- **M. le Maire.** Merci, Monsieur PASTEAU. Nous ne daignons rien du tout. Nous prenons acte du fait que des communes transfèrent ou non leur voirie. Nous prenons simplement acte de la chose.
- **M. LE GALL**.- Nous ne prendrons pas part au vote sur cette délibération, qui, selon nous, ne nous concerne pas. Nous n'avons pas mandat pour décider en lieu et place des élus de ces trois communes du bien-fondé du transfert ou non de cette compétence à Vallée Sud-Grand Paris.
- **M. le Maire**.- Très bien. Pas d'autres questions ? Nous passons donc au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Ne prend	L'avenir	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE
pas part	n'attend pas	GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
au vote	à Montrouge	
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

M. le Maire. - Nous en arrivons au chapitre du commerce.

COMMERCE

1 – Dérogation municipale au principe du repos dominical

Rapporteur : M. CARRÉ Délibération 2022 -113

M. CARRÉ.- Suite à la loi n°2015-990 dite « Loi Macron », qui modifie le régime applicable à la dérogation municipale au principe du repos dominical pour les salariés, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste de ces dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Par ailleurs, lorsque le nombre de dimanches dérogatoires est supérieur à cinq, il est nécessaire que la décision du maire soit précédée également d'un avis conforme de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre.

Compte tenu des différentes demandes émises par chacune de ces branches, il est proposé au Conseil municipal de fixer, branche professionnelle par branche professionnelle, le nombre de dimanches ouverts pour l'année 2023, selon le planning que vous avez, et d'autoriser M. le Maire à prendre tout acte afférent à ce dossier.

Ces douze dimanches supplémentaires ont été, comme l'exige l'article susvisé du Code du travail, soumis à l'avis conforme préalable du conseil métropolitain.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver cette dérogation municipale au principe du repos dominical. C'est une délibération annuelle.

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ. Y a-t-il des questions?

M. PASTEAU.- Ce débat se tient pour la troisième fois de ce mandat. C'est donc un marronnier, mais il ne doit pas nous fatiguer. Pour certains travailleurs, la perte du repos dominical continue à être synonyme du recul de leur qualité de vie, notamment affective et familiale. Oui, c'est légal, mais ce n'est pas obligatoire, et c'est pour cela que nous délibérons. Montrouge a la capacité de s'y opposer ou de ne pas accepter ces demandes de dérogation fixées au maximum légal : douze dimanches sans pouvoir passer du temps avec ses jeunes enfants, sans son père ou sa mère, sans pouvoir participer à une activité de clubs sportifs, etc., c'est trop. On devrait avoir des scrupules à imposer ce genre de choses dans les foyers.

Par ailleurs, j'ai deux questions.

Premièrement, la loi de 2015 prévoit que le salarié privé de repos dominical perçoive une rémunération doublée. À votre connaissance, certains types de salariés à Montrouge dépendentils de conventions collectives qui les empêchent de bénéficier de cette compensation ? Je pose la question parce qu'on me signale que le supermarché Auchan de la rue Molière, le dimanche, n'a pas de salariés en caisse mais des vigiles qui surveillent des caisses automatiques. Je me demande donc si ces personnes sont doublement payées. Il y a quelques années, des supermarchés avaient été condamnés avec ce type d'ouverture car il n'y avait ni embauches, ni créations d'emplois.

Seconde question : qu'est-ce qui peut justifier autant d'ouvertures de garages et de concessions automobiles le dimanche ? La branche professionnelle de l'automobile vous a-t-elle fourni une justification pour sa demande de mettre au travail des employés douze dimanches en 2023 ?

M. le Maire.- Merci, Monsieur PASTEAU. D'autres questions ou d'autres remarques ? Monsieur CARRÉ, non ? Alors nous passons au vote...

- **M. SAINTOUL.** Nous vous avons posé des questions ; nous aimerions avoir des réponses, Monsieur le Maire. Soyez un peu respectueux.
- M. le Maire.- Monsieur CARRÉ, avez-vous une réponse ?
- M. CARRÉ.- Non.
- **M. le Maire**.- Je crois que c'est une position un peu globale. Ce n'est pas vraiment une question. Donc voilà.
- **M. SAINTOUL.** Il y a eu deux questions précises, mais comme vous ne prenez pas la peine de les écouter, vous ne prenez pas non plus la peine d'y répondre. Nous vous avons demandé si la filière automobile vous avait fait une demande spécifique et nous vous avons demandé quelle était la situation des salariés qui allaient être concernés, s'ils étaient susceptibles de dépendre de conventions collectives dans lesquelles ils ne bénéficieraient pas d'un double salaire.

Ce sont des questions simples et précises auxquelles vous pourriez avoir des réponses. Au lieu de cela, vous méprisez l'opposition.

- M. le Maire. Eh bien nous n'avons pas de réponse à ce stade.
- M. SAINTOUL. Parce que vous êtes incompétents !...

(Protestations.)

M. le Maire.- Merci beaucoup pour cette belle assertion.

(Une intervention dans le public.)

- **M. le Maire.** S'il vous plaît, le public n'intervient pas. Nous avons bien entendu la question de M. PASTEAU et la remarque lumineuse de M. SAINTOUL, et, maintenant, nous passons au vote.
- **M. SAINTOUL**.- C'est bien que vous l'ayez remarqué. Notez que douze dimanches pour acheter des bagnoles...

(Micro coupé.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

	commun	
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

RESSOURCES HUMAINES

1 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE. Délibération 2022 -114

M. le Maire.- Nous le faisons chaque année : il s'agit de procéder à des transformations d'emplois sur certains cadres d'emploi. S'agissant de cette modification présente, les variations d'effectifs s'expliquent par des avancements de grade inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2022 et par des réussites à des concours.

Y a-t-il des questions?

M. SAINTOUL.- Monsieur le Maire, nous avons noté ces dernières semaines et ces derniers mois un important turnover du personnel municipal. Pourriez-vous nous apporter quelques éclairages sur ce fait ?

Il me semble que nous pourrions proposer une mission d'information dans ce domaine pour que nous puissions auditer la politique RH de la municipalité. C'est une proposition que je lance à mes collègues des groupes d'opposition, notamment.

- **M. LE GALL.** Dans le tableau des effectifs, on remarque un mouvement assez important sur la catégorie du secteur médico-social. Cela fait écho à ce que je vous disais tout à l'heure sur le rapport égalité femmes-hommes. On se rend compte que les catégories B perdent 11 équivalents temps plein, qui sont substitués par 10 emplois en catégorie C. Lorsqu'on va dans le détail et qu'on regarde les postes concernés, on est en droit d'être assez inquiet sur le fait que la qualité des soins que vous allez octroyer au centre médical de santé risque de diminuer parce que des personnels qui sont qualifiés vont être remplacés par des personnels qui le sont moins, ce qui est assez dommage, selon nous.
- **M. Ie Maire**.- Merci. D'autres remarques ? Il n'y en a pas. S'agissant des mouvements de personnel, comme dans toute collectivité, il y a des départs et des arrivées, ce qui est tout à fait normal. Il y a à peu près 150 agents qui changent de poste à Montrouge, qui entrent et qui sortent.

Nous avons une démarche de qualité de vie au travail très performante. Nous avons également un dialogue social qui est très apaisé, voire constructif, et nous sommes à l'écoute de chacun des agents et très attentifs à la qualité de vie au travail. Tout cela continue dans de bonnes conditions.

S'agissant de la question de M. LE GALL sur la santé, est-ce que Mme BUJON a une réponse ? Non ? Je crois que cela se passe très bien. J'étais aujourd'hui même au SMAD et au SSIAD pour partager un pot avec eux.

M. LE GALL.- C'est inaudible, Monsieur le Maire! On perd 10 cadres intermédiaires avec des qualifications que l'on remplace par des personnes qui sont moins qualifiées et vous dites que tout se passe bien! Non, c'est une réponse inaudible. Soyez un peu sérieux. Si vous ne savez pas, vous répondez que vous ne savez pas, mais ne dites pas que tout va bien quand on paupérise la population des agents, enfin! C'est quoi, cette réponse? C'est inqualifiable de la part du premier magistrat!

M. le Maire.- Vous parlez de votre question sur le centre de santé ? Il y a des reclassements d'agents dans des cadres d'emploi, mais je ne sache pas que le niveau des agents ait baissé et que ce soit fait au détriment de la santé. C'est une assertion ; c'est un procès d'intention que vous nous faites, mais nous allons regarder cela précisément. Je me tourne vers Mme BUJON, adjointe à la santé. Elle-même, elle ouvre les yeux. Donc, Monsieur LE GALL, vous vous détendez, s'il vous plaît, et cessez de nous accuser de la manière dont vous le faites, parce que c'est franchement désagréable.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

FINANCES

1 - Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine ouest habitat et patrimoine dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 8 logements situés 17 rue Chateaubriand à Montrouge

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération 2022 -115

M. Ie Maire.- SOHP a sollicité auprès de la Ville une garantie d'emprunt pour cette acquisition en VEFA de 8 logements situés dans une opération sise au 17 rue Chateaubriand, et nous avons bien sûr répondu favorablement à cette demande.

En contrepartie, nous aurons dans notre contingent un nouveau logement T2 en PLAI. Le contrat est d'un montant de 221 000 €, dont vous avez le tableau ci-joint, et la garantie est accordée à 100 % pour la durée totale des prêts.

Y a-t-il des questions?

M. BOUCHEZ.- En contrepartie, nous avons un appartement. Je voulais donc juste savoir si c'est perpétuel, pour quarante ans ou pour quatre-vingts ans.

Mme MEADEL.- Je fais toujours les mêmes interventions quand on en arrive aux garanties d'emprunt qui sont accordées, à tous les bailleurs sociaux, du reste. On sait que les garanties d'emprunt sont le moyen, pour les collectivités locales, d'obtenir en contrepartie et à bon compte l'attribution d'un contingent de logements sociaux et que, de ce fait, c'est plutôt positif, mais (il y a en effet un petit « mais ») je trouve que vous allez toujours un peu largement en besogne en garantissant assez systématiquement des emprunts qui sont octroyés aux bailleurs sociaux. En l'occurrence, nous avons un T2 en PLAI pour un contrat de prêt de 221 000 €.

Ma première question est la suivante : n'aurait-on pas pu obtenir davantage ? Je crois que cela correspond à peu près à 12 %, ce qui est assez peu puisque je vois que 8 logements seront construits grâce à cela.

Deuxièmement, je voudrais que nos concitoyens sachent (parce que c'est assez facile : on garantit tous les emprunts et on a l'impression que cela ne coûte rien) que ce n'est pas parce que la loi permet de garantir des emprunts sans condition de surveillance et sans ratio prudentiel que cela n'engage pas les finances de la collectivité, en l'occurrence les nôtres.

Au total, vous avez aujourd'hui 92 373 000 €, qui est le capital restant dû par tous ces bailleurs sociaux, pour lesquels la collectivité a apporté sa garantie. Je veux vraiment que nos concitoyens le sachent. Qu'est-ce que signifie le fait d'avoir apporté notre garantie ? Cela veut dire que nous sommes en train de porter le risque. Or ce risque peut avoir une contrepartie pour nous qui sommes garants. En effet, la collectivité, donc nous, peut être exposée dans l'hypothèse d'un défaut. Vous allez me dire qu'il n'y a pas de risque de défaut, mais nous avons quand même connu la crise de 2007-2008, qui était une crise de *subprimes* sur le marché immobilier et qui a affecté toute une série de collectivités locales.

Je vous pose donc les questions suivantes :

- 1) avez-vous fait une estimation du risque que vous portez ?
- 2) avez-vous vérifié que la contrepartie était juste, c'est-à-dire si nous n'aurions pas pu obtenir plus de logements sociaux ?
- 3) je voudrais que vous éclairiez les Montrougiens sur la politique que vous suivez depuis un certain nombre d'années et qui consiste à garantir systématiquement sans même nous éclairer sur le choix des bailleurs sociaux, sur le type de logement social et enfin sur le coût, parce qu'il y aura un moment où cela aura un coût.
- M. le Maire.- Merci. D'autres questions sur cette délibération ?
- **M. SAINTOUL.** Juste une précision. Les remarques faites par Mme MEADEL sont pertinentes, et j'ajouterai que, ces dernières années, le gouvernement a porté des coups très durs aux bailleurs sociaux et mis leur trésorerie en danger, si bien que le risque de les voir en situation de défaut s'est accru sérieusement depuis quelques années et qu'il est plus grave que jamais compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique. Donc les observations qui ont été faites sont pertinentes et elles prennent un caractère d'acuité encore plus grand aujourd'hui.
- **M. le Maire.** Merci. D'autres questions ? Non ? Alors écoutez, franchement, l'opposition, vous êtes formidables... Vous nous dites qu'il faut faire du logement social...

M. SAINTOUL. - Vous ne le dites pas assez, Monsieur le Maire...

M. le Maire.- S'il vous plaît : je vous réponds, Monsieur SAINTOUL. Vous nous dites : « Il faut faire du logement social, vous n'en faites pas assez, vous êtes carencés, donc vous êtes mauvais », et quand on soutient le logement social, vous nous critiquez et vous nous dites que ce n'est pas sérieux. Vraiment, on n'y comprend rien. Franchement, je crois que vous n'êtes pas très sérieux.

Évidemment, nous soutenons cette garantie. Vous allez voter contre cette garantie? Cela veut dire que vous êtes contre le logement social, parce que si on garantit cet emprunt, c'est pour permettre la production de logement social. Il faudra donc être cohérent ensuite dans l'explication de vote.

Mme MEADEL.- Monsieur le Maire...

M. le Maire. - Madame MEADEL, je vous réponds sur le fond...

Mme MEADEL.- Non, parce que je vais vous expliquer mon vote. Vous êtes en train de présumer notre vote. Je veux vous expliquer notre vote.

M. le Maire.- J'ai bien compris, mais les Montrougiens apprécieront. Nous, nous faisons du logement social dans une ville très dense, ce qui est très compliqué à faire. Nous en avons 22 % et nous voulons aller à 25 %. Beaucoup de programmes sortent en ce moment, nous les avons poussés et nous les faisons. Donc le logement social, nous nous en occupons, contrairement à vous, et cela avance. Nous sommes d'ailleurs en train de négocier avec le préfet un contrat de mixité sociale pour sortir de la carence.

M. SAINTOUL.- Vous êtes ridicule : vous êtes l'exécutif. Donc encore heureux !

M. le Maire.- S'il vous plaît, je vous réponds. La garantie que nous octroyons n'a absolument aucun risque puisque SOHP ne fera jamais défaut, et je crois qu'il est de notre devoir, ici, à Montrouge, d'encourager les projets de logements sociaux puisque cela va dans le sens de la mixité à laquelle nous travaillons tous.

Maintenant, nous passons au vote.

Mme MEADEL.- Je voulais juste...

M. le Maire.- Vous vous êtes exprimée et j'ai répondu.

Mme MEADEL.- Non, parce que je voudrais juste apporter des précisions. Je vous ai dit quelles étaient nos questions, je vous ai posé des questions. Je n'ai pas dit que nous étions contre et je n'ai pas indiqué que nous allions voter contre la délibération. Vous allez un peu vite en besogne.

M. le Maire. - Je vous ai répondu, Madame MEADEL.

Mme MEADEL.- Je voudrais continuer. Je n'aime pas du tout me faire couper la parole. Nous sommes en train de parler tranquillement et je suis en train de vous expliquer mon vote, donc souffrez que je puisse aller au moins au terme de ma phrase.

M. le Maire.- Allez-y, terminez.

Mme MEADEL.- Je prendrai le temps qu'il faut. Évidemment, nous ne sommes pas contre le logement social, mais nous sommes pour que vous soyez transparents sur les modalités et la décision qui vous conduisent systématiquement à octroyer la garantie d'emprunt de la commune en contrepartie de la réservation d'un logement social. Je vous demande de nous expliquer pourquoi vous ne parvenez pas à obtenir plus de logements sociaux en contrepartie de votre garantie d'emprunt. Donc je ne veux pas revenir sur tout le débat sur SOHP, mais je demande quel est le poids – M. VIROL pourra peut-être nous le dire – de la Ville de Montrouge. La Ville de

Montrouge ne pourrait-elle pas mieux négocier sa place à SOHP ? Puisque vous garantissez en permanence (je vous l'ai dit : vous avez garanti 92 millions d'euros), est-ce que vous vous êtes interrogés sur ce que vous vouliez en contrepartie pour vous concitoyens ? C'est cela, ma question. Ne simplifiez pas notre position.

M. le Maire.- Les logements sociaux, il est important qu'ils soient construits et qu'ils puissent être attribués à tous ceux qui en ont besoin. Ensuite, dans ces logements sociaux, certains sont accordés à la Ville en contrepartie. Cela nous permet d'avoir un mot à dire sur leurs attributions. Mais l'important, c'est qu'ils soient construits et que la mixité sociale soit assurée à Montrouge. C'est l'objectif.

Ensuite, combien y a-t-il de logements sociaux en fonction de la contrepartie ? Tout dépend du niveau de la garantie, de l'emprunt et de la taille de l'opération. La semaine dernière, j'ai inauguré, également avec SOHP, un immeuble de 20 logements sociaux dans lequel la Ville avait 4 logements au titre du contingent. C'est donc une opération beaucoup plus importante.

Par conséquent, en fonction des opérations, de la garantie et du montant, les contreparties évoluent. Ce qui est important, c'est de construire du logement social et de le faire avec des bailleurs sociaux qui sont solides. Tous ceux avec lesquels nous travaillons le sont, SOHP est naturellement solide et il n'y a aucun risque. Voilà ma réponse.

Maintenant, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Ne prend		T. VIROL
pas part		
au vote		
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

2 – Décision modificative n° 4 au budget de la commune pour 2022

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération 2022 -116

M. le Maire.- Un petit ajout vous a été proposé, on vous a déposé sur table un petit complément à la DM n° 4. Il s'agit de la consignation du montant de la préemption du 111 avenue de la République, en section d'investissement, puisque je vous indique que ce bien a été mis en vente. Nous avons exercé notre droit de préemption. Il s'agit d'un commerce, d'une agence immobilière en vente, que nous avons préempté. Dans le PLU de la ville, les agences immobilières sont proscrites sur l'avenue de la République. Nous souhaitons installer un commerce d'une autre nature.

C'est pourquoi nous proposons de compléter la DM 4 que vous avez dans vos dossiers avec cet ajout de 220 000 €.

Cette DM est essentiellement consacrée à la <u>section de fonctionnement</u>.

En <u>dépenses</u>, nous inscrivons :

- √ 65 000 € au titre du fonds de compensation des charges transférées ;
- √ 16 000 € pour la subvention de la crèche Vie et Parfum;
- √ 38 149 € pour le versement d'une subvention à la crèche Chemin des enfants ;
- √ 34 511 € pour les subventions aux équipes nationales de haut niveau ;
- ✓ 21 226 € pour le versement d'une subvention à l'équipe de hockey du CAM pour son déplacement à Hambourg pour la coupe d'Europe ;
- √ 10 000 € pour le versement des bourses des artistes et le paiement de frais de production pour une subvention du ministère de la Culture;
- √ 32 759 € pour le paiement d'intérêts courus non échus ;
- √ 10 000 € pour l'annulation de titres sur exercice antérieur.

Le montant total des dépenses de fonctionnement est de 229 000 €.

En recettes, pour équilibrer la DM :

- ✓ 219 066 € sont inscrits au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- √ 10 000 € au titre d'une subvention du ministère de la Culture.

En investissement, nous rajoutons ce que je viens d'indiquer, 220 000 en recettes, et en dépenses.

Sur cette DM, y a-t-il des questions?

- **M. LE GALL.-** J'aurais aimé savoir en vertu de quel article du Règlement intérieur vous vous permettez de déposer sur table cet amendement un peu tardif ?
- **M. le Maire**.- Le Règlement intérieur nous le permet, évidemment, nous l'avons vérifié. Si nous ne le faisions pas, nous perdrions le bénéfice du droit de préemption, parce que nous ne sommes pas parvenus, me disent les services, à contacter le propriétaire. Il nous faut donc consigner cette somme pour pouvoir continuer d'aller au bout de la préemption, dans l'intérêt général, bien sûr.

- **M.** LE GALL.- Je vous ai juste demandé le numéro de l'article, si vous pouvez répondre précisément.
- M. le Maire. L'article 15 du Règlement intérieur.

D'autres questions?

- M. SAINTOUL.- À quel usage comptez-vous affecter ce bien ? Je pense à une épicerie solidaire.
- **M. le Maire**.- M. CARRÉ et le manager du commerce travailleront à rechercher un commerce de qualité, qui correspondra aux attentes des Montrougiens. N'est-ce pas, Monsieur CARRÉ?
- M. CARRÉ.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Adopte a la majorite		
Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

3 – Subvention à la crèche associative Vie et Parfum

Rapporteur : Mme FAVRA Délibération 2022 -117

Mme FAVRA.- C'est dans la poursuite de ce que vous venez d'énoncer concernant la section de fonctionnement. C'est donc un « marronnier ». Chaque année, nous attribuons une subvention à la crèche associative Vie et Parfum. Cette année, elle est à hauteur de 16 627,38 €, 21 enfants montrougiens fréquentent cet établissement, et nous payons 0,77 € par heure de présence.

Nous vous proposons d'attribuer à cette crèche associative la subvention de 16 627,38 €.

M. SAINTOUL.- Comme l'a dit Mme FAVRA, c'est un marronnier. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, en raison de notre conception rigoureuse de la laïcité, nous n'accepterons pas d'attribuer une subvention à une crèche confessionnelle.

Mme FAVRA.- Comme chaque année, je vous réponds : la protection maternelle infantile, qui est un service du Département, agrée cette crèche, et la CAF, qui est un service de l'État, la subventionne.

La commune, en vertu de l'égalité entre tous les enfants montrougiens, verse cette subvention. Je pense qu'il faudra reparler de la laïcité à la CAF, qui est la première à donner des subventions à cette crèche.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

4 – Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération Ginoux-Gautier

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -118

M. le Maire.- L'objectif de la délibération est d'adapter, de lisser un peu autrement l'AP-CP sur les années qui se déroulent de 2020 à 2025. Le montant est inchangé.

M. LE GALL.- Je loue votre euphémisme de lisser « un tout petit peu différemment » : on rajoute une année sur l'AP-CP, puisque lors du précédent vote, elle s'arrêtait en 2024. On fait glisser 2,388 M€ en 2025. Je trouve que l'expression « lisser un peu » n'est pas forcément de bon aloi. Pourquoi un décalage d'un an sur ces travaux, alors que nous ne sommes qu'à fin 2022 ? Y aurait-il quelque souci dans la programmation initiale que vous

nous avez tant vantée?

M. le Maire.- Vous auriez pu aussi nous dire que faire une AP-CP est tout à fait transparent, c'est ce que nous sommes. Nous disons les choses et nous expliquons la manière dont cela se déroule. C'est effectivement une année de plus. Comme vous le savez, ce projet est ambitieux, presque 10 M€, il a commencé et nous estimons qu'il atterrira et sera livré en 2025.

Sachez, vous le savez très bien d'ailleurs, qu'il y a eu entre-temps une pandémie mondiale qui a un peu retardé les choses. Cela se déroule, j'espère, le plus rapidement possible, mais nous sommes évidemment transparents et nous anticipons l'avenir.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

5 – Attribution des subventions pour 2023

Rapporteur: M. VERZEELE Délibération 2022 -119

- **M. VERZEELE**.- Il s'agit de l'attribution annuelle des subventions aux associations. Le tableau qui nous avait été réclamé l'an dernier sur l'ensemble des subventions de la Ville est joint.
- M. le Maire.- Y a-t-il des questions?
- **M. BOUCHEZ.-** Chers collègues, le mardi 6 décembre, nous avons eu un Conseil d'administration du CCAS avec différents points à l'ordre du jour, mais où n'a nullement été évoqué un changement des missions du CCAS pour 2023.

Le lendemain, mercredi 7 décembre, nous recevons les documents pour le Conseil municipal de ce 15 décembre, où il nous est proposé une modification substantielle du budget du CCAS traduisant fort probablement une redéfinition de ses missions et une probable restructuration de son organisation, dont nous n'avons aucune explication ni justification à ce jour.

Le budget du CCAS passe de 1 397 393 € en 2022 à 717 393 € en 2023, soit une baisse de 680 000 €, - 48,7 %.

La seule explication que nous avons est : « Les dépenses relatives au bien vieillir sont désormais budgétées sur le budget de la Ville ».

Où sont ces 680 000 €, d'ailleurs ? Vous nous le direz quand nous aborderons le budget. Comment a été calculé ce budget du CCAS ? On n'en sait rien.

Lors du dernier Conseil d'administration du CCAS, vous nous avez fait voter une DM de 160 000 € pour les frais de personnel, portant ainsi le seul montant des frais de personnel du CCAS à 710 000 €, avec 717 393€. Que veut-on faire ? Qu'est-ce que l'on pourra faire ? Quelles seront les évolutions de l'action sociale en direction des séniors et de l'ensemble de la population ? Avec quels moyens humains et financiers ? Quels transferts, pour ne pas dire siphonnages, seront faits entre action sociale et séniors ? Cette modification sensible des missions du CCAS n'avait pas été évoquée non plus lors du DOB.

À quoi servent les Conseils ? Nous vous avions proposé il y a huit semaines de nous concerter pour échanger les informations, approfondir la réflexion. Pas un signe de votre part à cette proposition.

Vous nous faites des communications en début de séance du Conseil municipal et vous ne nous informez pas de ce point important dans la stratégie de la Ville.

Est-ce cela, la démocratie ? L'échange, le débat, la réflexion pour faire mieux ensemble. C'est ce que nous voulons.

Certes, la population des plus de 60 ans progresse à Montrouge : de 7 933 en 2008, elle est passée à 9 772 en 2019, avec les dernières données connues. Elle représente maintenant plus de 20 % de la population totale de Montrouge, sachant que celle-ci baisse, puisque nous sommes à 48 352 habitants. Dans cet ensemble, il n'y a que 7 826 retraités, puisqu'on n'est pas forcément retraité à 60 ans.

Mais il n'y a pas que les séniors à Montrouge, 2 400 familles sont en dessous du seuil de pauvreté, environ 10 % des familles. 85 % des chefs de famille ont moins de 60 ans. 2 326 familles sont monoparentales, soit une progression de 22 % en 10 ans, cela représente 5 800 personnes concernées.

3 770 Montrougiens sont inscrits à Pôle Emploi, dont 2 060 en catégorie A à fin octobre. Près de 2 500 familles sont en attente d'un logement social, alors que 18 % des logements sont en sous-occupation et 13,8 % en sur-occupation.

Bien que nous ne disposions pas de statistiques, nous savons que nous avons environ 15 à 20 % de personnes en situation de handicap, moyenne nationale (je n'ai pas retenu le chiffre de M. MOULY pour le stationnement). Ce budget de 717 393 €, personnel

compris, pour toutes les familles et personnes citées ci-dessus, représente moins de deux fois le montant des indemnités, en hausse de 4 500 €, des 21 élus de la majorité. Sans compter l'information et les cotisations retraite.

Oui, c'est choquant!

Ce montant de 717 393 € représente moins de 15 € par an et par habitant.

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, c'est un des plus bas niveaux du département.

Nous assistons au démantèlement et au dépeçage du CCAS aux dépens des populations fragilisées, alors que les missions à remplir sont encore importantes.

Monsieur le Maire, j'avais attiré votre attention sur ces points lors du dernier mandat, vous avez été sourd à ces observations. J'en avais tiré les conséquences en espérant qu'il y aurait un soubresaut. Que nenni!

Nous ne pouvons, chers collègues, accepter votre proposition de démantèlement du CCAS.

M. TIMOTEO.- Une intervention brève pour vous dire l'incompréhension de mon groupe face à la baisse drastique des subventions qui nous est présentée au travers de cette délibération, et qu'on verra dans le budget primitif.

Il est vrai que nous sommes toujours les premiers à nous féliciter d'un tissu associatif dense, mobilisé, créant le lien social, etc. Mais quand la situation financière est un peu tendue, c'est le cas pour 2023, elles deviennent les variables d'ajustement budgétaire.

Il suffit de regarder, pour rebondir sur l'intervention de M. BOUCHEZ à l'instant, j'ai calculé hors financement du CCAS, sur le tableau présenté, les subventions sont en baisse de 19 %. Quand nous regarderons le budget primitif, plus de 225 000 € s'évaporent entre l'année dernière et cette année. Bien sûr, la baisse n'est pas uniforme sur l'ensemble des lignes. D'ailleurs, peut-être allez-vous m'indiquer que le tableau présenté est incomplet, c'est vrai d'ailleurs, il manque un certain nombre d'associations de secteurs. Il n'y a aucune association du secteur social et santé, par exemple, dans ce descriptif. Je laisse de côté le CCAS.

Toujours est-il que même s'il y avait ces associations que l'on a régulièrement – le Secours catholique, la Croix-Rouge, etc. –, qui ne sont pas dans le tableau présenté là, tout cela fait globalement entre 15 et 20 000 € de financements annuels, cela ne bouge pas l'économie générale de ce que je suis en train de dire. On supprime 225 000 € ou 230 000 € de subventions pour les associations.

Autres associations absentes du tableau ainsi que du BP, toutes les aides apportées de longue date aux établissements publics d'enseignement secondaire, collèges, lycées, et à leurs foyers respectifs, qui, en moyenne, se situaient de l'ordre de 70 à 72 000 €, et disparaissent cette année du budget. Je pense, d'ailleurs, que cette disparition a été notifiée aux chefs d'établissement il y a quelques semaines, rien n'est dit là-dessus et on n'en parle pas du tout. C'est vrai que ce n'est pas une aide obligatoire de la collectivité, qui n'en a pas la responsabilité, mais c'est une aide donnée aux établissements secondaires depuis au moins une vingtaine d'années. Je l'ai toujours connue à Montrouge, cela fait longtemps que je suis Montrougien.

Du jour au lendemain, on supprime cette aide. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire quelques restrictions de-ci de-là, ou quelques éventuelles baisses de crédits, mais passer de 100 % à 0 %, c'est « raide » pour ces établissements.

Puisqu'on évoque la question des subventions aux associations, permettez-moi de revenir sur un point que j'avais évoqué en commission la semaine dernière : nous vous avons adressé un courrier, qui n'était pas sous forme de vœu, comme indiqué en début de séance, mais d'une demande pour que la Ville attribue une subvention en faveur de l'association SOS Méditerranée, que vous connaissez toutes et tous, dont on a beaucoup parlé il y a encore un mois, qui poursuit son action de sauvetage en mer de femmes, d'enfants et d'hommes qui fuient la misère, la guerre et l'oppression. Je ne vais pas vous dire ce que fait cette association, vous la connaissez toutes et tous.

Comme d'autres collectivités, la Ville de Montrouge s'honorerait en apportant son soutien financier à cette association, comme d'autres villes l'ont fait depuis 2021, comme d'autres villes le font, Paris, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, en Ile-de-France, le Pré-Saint-Gervais, Fontenay-sous-Bois, les Lilas, etc., il y a toute une série que je n'énumérerai pas. Mais de la même manière que la Ville de Montrouge s'est engagée dans des causes de solidarité importante dans les mois et années passés, elle s'honorerait à apporter également un soutien à cette association et à redonner les moyens à toutes les associations de maintenir leur activité par le maintien de leur subvention telle qu'elle leur a été attribuée l'an dernier.

M. LE GALL.- En AP3C, M. VERZEELE a bien voulu expliquer une partie des raisons pour lesquelles certaines associations importantes de la ville ne bénéficieraient pas cette année d'une subvention aussi importante que les autres années. Ce sont notamment, de mémoire, deux associations sportives, à la fois le SMM et le CAM, et une association commerciale, Montrouge Commerces, vous me corrigerez si je me suis trompé.

Ma question est simple: dans la mesure où ces baisses de subventions sont conjoncturelles, puisque liées, vous nous l'avez expliqué, à des excédents qui ne pourront pas durer compte tenu du montant de la subvention que vous versez cette année, pouvez-vous nous assurer ce soir que cette baisse est conjoncturelle, qu'elle ne durera qu'un an et sera bien remise sur des niveaux, peut-être pas ceux de 2022, on peut regarder ceux de 2021, puisque cela avait déjà été amputé de 85 000 € entre 2021 et 2022? Joaquim TIMOTEO a parlé en moyenne de 19 %, mais on a des secteurs bien plus amputés: la culture perd 52 %, pour l'enseignement, Joaquim TIMOTEO l'a noté, avec la fin des subventions sur l'enseignement supérieur, on parle de 70 000 €, ce qui n'est pas rien.

Je m'interroge sur Montrouge Commerces qui percevait 53 000 € de subvention en 2021. En 2022, elle a bénéficié de la conjoncture, nous lui avons alloué 90 000 €, ce qui est logique parce que le secteur commercial avait besoin en 2022 d'être aidé. Je ne suis pas persuadé que ce soit le cas en 2023, et pourtant, on ne revient qu'à 79 000 €.

Pourquoi ne revenons-nous pas sur les fondamentaux de 2021 ? Je ne crois pas que le secteur du commerce soit aussi en danger, par exemple, que le secteur de la culture ou du sport, sur lesquels vous appliquez des baisses de 52 et 27 %.

M. PASTEAU.- Eu égard aux missions du CCAS, je trouve cavalier le procédé de modifier ces attributions sans avertissement et de l'amputer de la moitié de sa subvention sur ce

motif. On avait entamé cette discussion en AP3C, mais il manque une conclusion positive à cette discussion qui m'en rappelle une autre, qui s'était tenue il y a quelques mois ici, lorsque j'avais sollicité votre soutien en Conseil au projet d'une Ukrainienne d'apporter de l'aide aux populations souffrantes de la ville d'Izioum, qui venait tout juste d'être libérée. Vous m'aviez indiqué de contacter le CCAS, je l'avais fait, celui-ci n'avait dit ni oui, ni non, il n'avait rien répondu.

Je ne vois pas pourquoi les sollicitations des Montrougiens en général seraient traitées bien différemment. Je m'inquiète de la pente sur laquelle se trouve le CCAS sur ce mandat.

Quels sont vos plans pour le CCAS et pour la gestion à venir ?

M. le Maire.- D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je réponds aux subventions aux associations. Comme vous le savez tous, nous subissons, comme toutes les autres communes de France, un choc inédit en matière financière, puisque nous devons à la fois absorber une hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, plus de 3 M€, et nous devons également faire face à une inflation inédite qui a un impact très fort sur nos dépenses de personnel.

Face à cette situation très compliquée pour les finances de la Ville, et pour toutes les communes de France, nous avons demandé à chacun de faire des efforts, à chacun des services de la Ville mais aussi à chacun de nos partenaires.

S'agissant des associations, quatre grandes associations ont des subventions supérieures à 23 000 €, et nous leur avons demandé, compte tenu de leur trésorerie, compte tenu de leur autofinancement, donc de leur bonne santé financière, de nous aider à faire un effort en 2023, car elles ont largement les moyens de supporter cet effort financièrement.

J'ajoute que quand les choses vont bien, il est normal, quand elles ont des finances saines, qu'elles nous accompagnent. Quand il y a des difficultés, comme lors de la pandémie, nous avons accompagné les associations. Il y a un équilibre à trouver.

Nous avons demandé à ces trois associations de faire un effort, ce qu'elles ont accepté.

Le SMM, première association subventionnée à Montrouge, a accepté de faire un effort à hauteur de 80 000 €, et recevra 170 000 € en 2023.

Le MFC fait un effort de 25 000 € et recevra 65 000 €.

Le CAM fait un effort de 30 000 € et recevra 120 000 €.

Montrouge Commerces a, de son plein gré, d'ailleurs, demandé une subvention un peu moindre, et percevra 79 000 €.

J'ajoute qu'il y a une autre association avec laquelle nous avons une subvention importante, Guitares au Beffroi, dont la subvention sera descendue de 45 à 20 000 €.

Tout cela va nous permettre de faire des efforts et de présenter un budget à l'équilibre.

Je crois que tout cela est assez cohérent et logique. Encore une fois, il s'agit, dans cette période très difficile budgétairement, de faire un effort. Je salue les associations qui ont accepté de le faire.

- M. CARRÉ.- Je voulais répondre à M. LE GALL concernant le montant des subventions. On ne peut pas comparer à celles de 2021, parce qu'en 2020, c'était de l'ordre de 80 à 90 000 €, mais à cause de la covid-19, il n'y avait pas eu la fête du commerce. Les fonds ont été reportés sur 2021. Voilà pourquoi, en 2021, la subvention n'était que de 53 000 €, et de 90 000 € en 2022.
- **M. le Maire.** Pour toutes les autres associations, c'est-à-dire 35 d'entre elles 39 sont concernées à Montrouge –, le montant de la subvention est inchangé. N'est-ce pas, Monsieur VERZEELE ?
- **M. VERZEELE.** Oui, tout à fait. Nous sommes en contact permanent avec les associations et nous répondons à leurs besoins en étudiant tous leurs bilans financiers et en discutant avec elles de leur demande de subvention.
- M. le Maire.- Laisser dire ou laisser croire qu'en 2023, les associations montrougiennes seront moins bien soutenues par la Ville, c'est non seulement faux, mais c'est de la démagogie.
- M. LE GALL.- C'est écrit dans le BP.
- M. le Maire. Nous assumons parfaitement la situation dans le contexte que j'ai décrit.

S'agissant du CCAS, les choses sont très claires, j'entends les trémolos de M. BOUCHEZ et de M. PASTEAU, mais là aussi, il faut faire preuve de responsabilité.

Mme FAVRA.- Notre politique est de créer une vraie stratégie en matière de bien vieillir, en accord parfait entre Mme BALDE, l'ensemble des autres adjoints de la ville et moimême. Le bien vieillir est transversal, cela concerne la santé, la culture, le social, le sport, etc.

Nous avons souhaité que la subvention de la Ville qui concerne les séniors ne soit plus fléchée uniquement au CCAS et le soit sur un budget ville, avec une mission « bien vieillir », qui s'installe et a de nombreux projets. La subvention de la Ville au CCAS sera amputée de 700 000 €, affectés à la mission bien vieillir sous l'égide de Mme FAVRA.

Il n'y a pas de diminution des subventions versées au CCAS pour son cœur d'objectif, qui est la solidarité.

Dans la mesure où le CCAS avait un excédent cumulé de 400 000 €, c'était M. BOUCHEZ, quand il était président du CCAS, qui avait constitué cet excédent, mais il n'a pas vocation à faire des excédents, nous gérons...

- M. SAINTOUL.- II peut investir.
- **M. le Maire**.- Nous gérons en étant le plus précis possible et en nous donnant les moyens d'une politique du bien vieillir. Ne laissez pas croire que le CCAS diminue ses missions, bien au contraire, il se recentre sur son cœur de mission, et le bien vieillir se développera dans ces conditions.
- M. TIMOTEO. Sur l'association SOS Méditerranée, que décidez-vous ?
- **M. le Maire**.- Nous considérons, au sein de la majorité, que ce sujet n'a pas grand-chose à voir avec les affaires municipales, même si nous sommes personnellement tous très sensibles à ce sujet, et donc, nous ne souhaitons pas répondre favorablement à votre demande.

- M. TIMOTEO.- Nous en reparlerons quand il y aura des situations de populations sinistrées auxquelles nous apporterons notre soutien.
- **M. le Maire**.- Comme je l'ai dit, la situation conjoncturelle est préoccupante. Concentronsnous sur les affaires de la ville, sinon, nous n'avons pas fini, en matière de dépenses.

Mme MEADEL.- Une remarque, même si nous aurons l'occasion d'y revenir quand nous examinerons le budget : nous sommes un peu choqués par la baisse des subventions.

M. le Maire. - Nous n'avons pas de baisse de subventions.

Mme MEADEL.- Vous dites que le contexte est difficile, nous allons parler de la fiscalité et des tarifs municipaux, mais en même temps, les dépenses de communication sont importantes. Je veux attirer l'attention de l'ensemble du Conseil municipal sur les dépenses qui augmentent, à notre avis, pour la communication, et dont nous pensons que c'est un peu superfétatoire. Je pense que vous pourriez communiquer tout autant en dépensant beaucoup moins. Il y a beaucoup de pots, de réjouissances, c'est agréable, mais dans un contexte difficile pour tout le monde, je préfère qu'il y ait moins de réjouissances pour nous, moins de pots, moins de communication et plus d'argent pour le CCAS, qui en a grandement besoin.

M. le Maire.- Vous avez un problème avec la communication, parce que cela fait plusieurs fois que vous nous en parlez. Communiquer vis-à-vis des Montrougiens avec les outils qui sont les nôtres est d'intérêt public. Je ne crois pas que ce que la Ville dépense en matière de communication soit excessif par rapport à ses voisins. Nous l'avons regardé.

Aujourd'hui, par exemple, *Montrouge Magazine*, c'est 350 000 €. Dix exemplaires par an, cela représente pour chaque Montrougien un euro par mois. Cela veut dire que nous informons les Montrougiens. On ne peut pas d'un côté dire que les gens ne votent plus, que l'abstention progresse, et considérer que nous communiquons trop.

Je crois qu'il faut effectivement informer les Montrougiens de ce que nous faisons, rendre compte. *Montrouge Magazine* est très apprécié, très lu. Les dépenses de communication sont parfaitement maîtrisées. À partir du moment où on informe les Montrougiens, ils votent davantage.

Nous avons reçu à l'AMF une Marianne du civisme, les Montrougiens votent plus qu'ailleurs, c'est donc important. Je crois aussi qu'on le voit dans nos réunions publiques, nous venons de terminer un cycle de réunions publiques dans chacun des quartiers de la ville, de nombreux Montrougiens, parfaitement informés, nous interrogent. Nos comités de quartier fonctionnent.

Informer les Montrougiens, les associer à la décision, les faire participer, c'est d'intérêt public. Communiquer est une dépense tout à fait légitime et utile.

Je tenais à le dire.

Mme MEADEL.- Cela n'est pas notre point de vue. Je vous remercie pour ces informations, parce que nous n'avions pas ce chiffre de *Montrouge Mag*, merci beaucoup de nous donner ce montant, nous nous demandions. Nous avions avant un *Montrouge Mag* par trimestre, si je me souviens bien. Nous l'avions tous les deux mois, voire tous les trois mois. Globalement, si on est à 350 000 € pour un *Montrouge Mag* par mois, cela veut dire qu'on tourne à 25 000 € par mois. Cela veut dire que l'on dépense chaque fois

25 000 € pour *Montrouge Mag,* alors qu'avant, nous les dépensions tous les deux mois et demi.

Vous voyez, cette différence...

M. le Maire.- Nous dépensons 35 000 € par mois, 35 000 exemplaires, un euro par Montrougien. C'est une dépense....

Mme MEADEL.- Nous préférerions, à l'Avenir n'attend pas, que cet argent soit donné au CCAS, et vous auriez pu continuer à faire un *Montrouge Mag* tous les deux mois, cela n'aurait rien changé.

M. le Maire. - Informer les Montrougiens....

Mme MEADEL.- Vous auriez pu faire un exemplaire tous les deux mois.

Mme COLAVITA.- Une précision sur les collèges et lycées. J'ajoute que réglementairement, les communes, de fait, participaient avant au fonctionnement et du budget d'investissement des collèges et des lycées. Or la loi de 1990, qui a été mise en application pour le budget de fonctionnement en 1995, et d'investissement en 2000 pour les collèges, stipule que les communes ne sont plus en charge de ces budgets. Pour les lycées, la compétence étant régionale, nous n'avons pas à verser de subvention.

En revanche, je précise que nous avons fait une note à l'ensemble des collèges et lycées de la ville pour leur préciser ce choix, qui était justement un choix de régulation et aussi de maîtrise de ces subventions. Nous ne fermons pas la porte aux subventions, nous demandons, puisque réglementairement, nous n'avons aucune obligation de le faire, que la subvention que nous donnons serve à des projets solides et construits pour la vie des collèges et des lycées.

Cela n'est pas notre compétence, réglementairement, nous n'avons pas l'obligation de le faire.

- M. le Maire.- Merci pour cette précision utile.
- **M. SAINTOUL.** Quelques observations. Si vous considérez que *Montrouge Mag* va permettre de lutter contre l'abstention, c'est que vous n'avez pas beaucoup de notions de sociologie électorale. Si vous pensez que la participation élevée à Montrouge est liée à votre action, vous n'avez définitivement aucune notion de sociologie électorale. Je me fais fort de vous donner une petite leçon plus tard.
- M. le Maire. Pourquoi le sauriez-vous mieux que moi ?
- M. SAINTOUL. Parce que je suis formé.
- M. le Maire. Pour l'instant, vous êtes dans l'opposition.
- **M. SAINTOUL.** Je parlais de compétences académiques, et à ce titre, je suis plus formé que vous.
- M. le Maire. Votre fatuité vous perdra, Monsieur SAINTOUL.
- M. SAINTOUL.- L'inanité de votre propos vous perdra.

Je note quelques contradictions. Mme COLAVITA vient de nous dire que l'idée de subventionner les établissements n'est pas tout à fait conforme à ce que dispose la loi,

en réalité, mais que, quand même, on se réserve la possibilité de le faire. Il serait donc tout à fait opportun de le faire dès cette année.

Il y a là une contradiction, mais la pire des contradictions est la vôtre, Monsieur le Maire, quand vous évoquez le CCAS. On atteint un degré élevé d'orwellisme, quand vous expliquez que le périmètre des activités du CCAS n'est pas modifié, mais qu'en revanche, il se recentre sur son cœur d'activité. Arriver à ce degré de contradiction relève de la bouffonnerie, et franchement, vous êtes ridicule.

M. le Maire.- Nous passons au vote!

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Ne prend		J-Y. VERZEELE,
pas part		
au vote		,
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

- **M. TIMOTEO**.- Nous votons contre, mais n'allez pas si vite que cela. Vous allez à toute vitesse parce qu'il y a peut-être un dîner derrière, et après, vous ferez des articles dans le *Montrouge Mag* pour lister des votes sur lesquels vous avez un avis très particulier.
- M. le Maire.- Il faut assumer ses votes.
- M. TIMOTEO.- Je les assume sans difficulté.
- **M. le Maire**.- Je note que vous votez contre l'attribution de subventions pour 2023. Chacun est responsable.
- M. TIMOTEO.- N'allez pas dire que nous sommes contre les associations.

6 – Taux de fiscalité exercice 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -120

M. le Maire.- Nous ne votons plus le taux de la taxe d'habitation, mais nous proposons que le taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti reste inchangé pour 2023. Un tableau donne nos prévisions en matière de produits. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous attendons un produit de 27 762 600 € sur la base d'une majoration des bases de 5 %, qui est prudente. Quant au foncier non bâti, c'est très faible, puisque nous n'en avons quasiment pas, 17 624 €.

Le taux sur le foncier bâti sera de 19,98 %, et sur le non bâti, de 8,67 %.

M. LE GALL.- J'aurais aimé avoir votre opinion sur le fait qu'un amendement avait été déposé en commission des finances à l'Assemblée nationale pour limiter l'augmentation des bases d'imposition des taxes foncières de 3,5 %, et que votre majorité, par le passage d'un 49-3, a, pour le coup, dynamité cette demande qui provient pourtant d'un député libéral. J'ai un peu de mal à comprendre quels sont les équilibres politiques au niveau national.

Les bases fiscales vont augmenter de 7 %.

J'aurais aimé avoir votre avis sur ce point.

Ensuite, j'aurais aimé savoir pourquoi nous ne pratiquons pas un certain nombre d'abattements, puisque même si sur les taxes foncières, les abattements sont assez réduits, en période d'inflation, pour protéger un certain nombre de populations, nous pourrions en pratiquer. Il y en a principalement deux sur la taxe foncière, notamment sur les bâtiments neufs. Je ne suis pas forcément favorable à ce qu'on l'applique à Montrouge, parce qu'on peut imaginer que les habitants qui nous rejoignent sur des constructions neuves ont largement les moyens de payer la taxe foncière.

En revanche, des abattements sont permis pour les personnes étant porteuses de handicap. J'aurais aimé savoir si vous aviez eu ne serait-ce qu'un début d'intention d'étudier la possibilité de mettre en œuvre cet abattement pour ces personnes en situation, souvent, de précarité.

M. TIMOTEO.- Dans le droit-fil de l'intervention de M. LE GALL sur ces questions d'application du taux de fiscalité, de taxe foncière, il y a la question des abattements, puis la question des exonérations.

Tout à l'heure, nous avons démarré cette séance par le rapport ayant trait au développement durable et à toutes les questions de transition écologique. Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses collectivités, maintenant, de plus en plus nombreuses, pour apporter un peu de pouvoir d'achat aux ménages – propriétaires, je le concède –, dans le cadre de leur accompagnement vers la transition écologique, d'opérations de rénovation, notamment énergétique, de leur bien immobilier, et sous réserve de quelques conditions, les exonèrent d'une partie de la taxe foncière pour les encourager, dans le cadre de ces travaux de rénovation aujourd'hui, et permettre ainsi un coup d'accélérateur sur ce chemin de la transition écologique et de la rénovation des bâtiments, notamment sur leurs aspects thermiques.

Ma question est : cette option vous paraîtrait-elle réalisable pour notre commune ? Elle est faite dans d'autres villes d'Ile-de-France, notamment à Paris dernièrement, mais pas uniquement. Et cela me semble une piste intéressante pour permettre rapidement à l'immobilier, aux ménages de passer le cap de la transition écologique, de les accompagner en ce sens, et au-delà de ces situations individuelles, d'en tirer un bénéfice collectif.

Je vous remercie.

M. le Maire. - D'autres questions ?

Vous nous dites « abattements ou exonérations sur la taxe foncière ». Je me pince, là. Connaissez-vous la situation de la Ville ?

Nous allons être en grave difficulté. Nous devons trouver de nouvelles recettes.

Quand nous augmentons les impôts, vous nous critiquez. De l'autre côté du périphérique, Monsieur TIMOTEO, Mme Hidalgo, +50%....

M. SAINTOUL. - Vous n'auriez pas dû soutenir ce gouvernement.

M. le Maire.- Laissez-moi parler. Il faut que la Ville accorde des abattements ou dégrèvements, et donc, réduise ses recettes, alors que l'on en a besoin comme jamais. Que nous proposez-vous ? D'augmenter les impôts ? C'est étonnant.

Je pense qu'il y a un problème de cohérence dans tout cela.

Aujourd'hui, la Ville de Montrouge a une fiscalité relativement faible, une des plus faibles des Hauts-de-Seine, et évidemment, il n'est pas question, dans la conjoncture actuelle, d'imaginer ce genre d'évolution.

Vous m'interrogez, Monsieur LE GALL, sur notre position par rapport à l'évolution des bases. Je me félicite que l'évolution des bases puisse être indexée sur l'inflation. Cela nous fait des recettes supplémentaires et nous permettra de passer le cap de 2023.

Nous passons au vote.

Qui est favorable à cette évolution des taux, inchangés, contrairement à beaucoup de communes alentour ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA,
	ensemble	P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P.
		ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-
		A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE
		PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL,
		E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J.
		MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A.
		SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD,
		C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Abstention	L'avenir	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE
	n'attend pas	GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	à Montrouge	
Abstention	Montrouge	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
	écologique et	
	solidaire	
Contre	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	commun	

7 – Tarifs communaux pour 2023

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération 2022 -121

M. le Maire.- Nous proposons de faire évoluer les tarifs en fonction de l'inflation, de + 4,2, comme nous le faisons chaque année, sachant que les tarifs relatifs aux droits de voirie ont été refondus lors du dernier Conseil municipal et ne seront donc pas revalorisés.

Nous proposons d'adopter la grille tarifaire pour 2023.

M. BOUCHEZ.- Si les tarifs de l'année dernière et des années précédentes étaient parfaitement bien bâtis, il n'y aurait pas de problème. Nous n'avons pas la démonstration, aujourd'hui, en termes de comptabilité analytique, que les choses sont bien faites.

J'avais proposé, notamment, en ce qui concerne les tarifications à l'école, qu'il y ait une progressivité du taux. On va être précis. Une famille qui a des enfants à l'école paiera le repas six fois plus cher, quand son revenu est 10 fois plus élevé. Le taux d'effort demandé à la famille est plus fort pour les familles modestes que pour des familles à revenus élevés.

J'avais demandé que l'on puisse travailler calmement en regardant les chiffres et en essayant de voir l'impact, pour essayer de rééquilibrer les choses sans forcément diminuer l'enveloppe globale. Cela fait partie des choses qu'il est possible de faire. Malheureusement, cette proposition que nous avions faite n'a pas été prise en compte.

Je pense aussi qu'il faut regarder les résultats par catégorie, regarder les tarifs pour bien voir s'ils sont appropriés ou pas. Avec le temps, les choses ont évolué différemment, entre le sport, la culture, la santé, etc.

Mettre systématiquement + 4,2 % pour tout le monde, sans aucune réflexion, aucun recul ni esprit critique, c'est dommage. J'aurais bien aimé – d'autant que vous avez, dans les services, quelqu'un qui est compétent pour faire de la comptabilité analytique – qu'une fois au moins, tous les cinq ans, on revoie la tarification et que l'on essaie de revoir toutes les tarifications proposées.

Je n'entre pas dans le détail de l'une par rapport à l'autre, je vous ai donné l'exemple de l'école, où le taux d'effort demandé aux familles modestes est beaucoup plus élevé que celui demandé aux familles riches.

Mme COLAVITA.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que nous avons eu cet échange, vous et moi, et je comprends parfaitement votre démarche. Nous avons travaillé avec M. Bibi, puisque c'est à lui que vous faites référence, et appliquer un taux d'effort

aujourd'hui à Montrouge est compliqué. Nous nous sommes rapprochés d'autres collectivités non loin de Montrouge, elles nous ont toutes dit qu'elles avaient commencé à l'appliquer et que très vite, elles étaient revenues en arrière, parce que c'est ingérable.

Je rappelle que depuis 2016, certes, ce n'est pas tous les trois ou quatre ans, mais depuis 2016, nous avons revoté 11 coefficients familiaux. Le coefficient 10 et le coefficient 11 représentent un peu plus de 700 familles. Le repas est à un tout petit peu plus de 1 € pour le coefficient 11. Je peux vous garantir qu'aujourd'hui, nous n'avons pas eu beaucoup de retours des familles qui nous ont sollicités pour des problèmes de paiement de la cantine. Pour ceux que nous avons eus, je vous assure qu'ils ont été traités un par un, nous avons trouvé des solutions pour tout le monde.

Je salue l'action du CCAS, car systématiquement, quand nous avons des problèmes pour certaines familles que nous avons « fléchées », le CCAS prend le relais.

Aujourd'hui, les 11 strates de coefficients familiaux correspondent très clairement à la population montrougienne. Je rappelle quand même, parce qu'il faut le saluer, qu'un énorme travail a été fait par le service des finances de la Ville et M. Bibi, pour être au plus juste des revenus par strate, par nombre. Les coefficients familiaux les plus faibles, pour un peu plus de 700 enfants, ne représentent pas la majorité des familles, et pour ceux-ci, il y a un accompagnement très spécifique.

M. le Maire. - Nous passons au vote sur les tarifs.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Contre	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

8 – Vote du budget primitif pour 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération 2022 -122

M. le Maire.- Comme je l'ai indiqué, nous faisons face depuis quelques mois maintenant, mais ce sera très significatif pour 2023, à deux chocs inédits : un choc sur les prix de l'énergie, qui explosent littéralement, et un choc sur l'inflation.

Pour construire ce budget, nous avons fait preuve d'une très grande prudence, évidemment, parce que nous ne savons pas ce qui va se passer en 2023. L'inflation peut continuer d'augmenter, les prix de l'énergie, nous n'en savons rien, tout cela est lié au contexte international que chacun connaît. Il nous faut être prudent. Néanmoins, nous souhaitons aussi continuer d'être volontaristes, puisque nous ne souhaitons pas réduire la qualité des services offerts aux Montrougiens ni réduire nos projets d'investissement pour améliorer leur qualité de vie et leur cadre de vie.

Nous avons préparé un budget 2023 prévisionnel, car vous le savez, nous le votons en décembre. Il n'y a pas de reprise des résultats de l'année dernière. Nous le ferons au printemps, comme chaque année.

C'est bien un budget prévisionnel.

En introduction, ce budget a été construit dans ce contexte conjoncturel particulier, en faisant un très gros effort pour encaisser les deux chocs que j'évoquais, et donc, j'ai demandé, nous avons demandé un très gros travail de toutes les équipes pour faire des efforts et réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement, de sorte que nous puissions équilibrer le budget et conserver une capacité d'autofinancement minimal. Un très gros effort a été fait, je tiens à le souligner. Tout cela se vérifiera au cours de l'année prochaine, avec l'incertitude que j'évoquais.

Nous partons sur un <u>budget de fonctionnement</u> de 90,691 M€.

Les recettes sont estimées à ce montant. Nous étions à 86,853 M€ en 2022, c'est une augmentation de 4,42.

- √ les atténuations de produits sont inchangées ;
- ✓ les produits des services et du domaine sont en petite hausse par rapport à 2022, puisqu'on a revalorisé certains tarifs ;
- ✓ les impôts et taxes augmenteraient de 6,35 %, grâce à l'augmentation des bases fiscales évoquées précédemment. On a nos produits fiscaux, ainsi que l'attribution de compensation, dont vous savez qu'elle est inchangée depuis l'instauration du Grand Paris ;
- √ s'agissant des dotations et participations, nous les attendons à 9,494 M€, cela regroupe la DGF. Ce produit des dotations et participations est en baisse, comme chaque année, de 4,62 %. C'est essentiellement dû cette année à la suppression du bonus territoire, perçu autrefois par la Ville et qui maintenant est versé directement aux crèches privées, celles des crèches auxquelles la Ville achète des places;
- ✓ autres produits de gestion courante, 889 000 €, en légère baisse, mais cela n'est pas fondamental ;

- ✓ produits exceptionnels, 250 000 €, c'est la même chose ;
- ✓ dépenses d'ordre, 215 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont à même hauteur que les recettes, estimées à 90,691 M€, en augmentation de 4,42 % :

- ✓ ce sont les charges à caractère général qui augmentent d'environ 13 %, c'est l'impact de l'énergie, à 18,650 M€, avec l'entretien des bâtiments, fournitures, etc. ;
- ✓ les charges de personnels augmentent fortement, elles sont attendues en 2023 à 48,527 M€. Nous allons essayer de les contenir, à + 3,27 %. Nous assumons les décisions prises sur le point d'indice, le Ségur de la santé et le Smic, mais tout cela a un impact sur notre masse salariale, comme vous le constatez, mais c'est le principal poste de dépenses en fonctionnement;
- ✓ les atténuations de produits sont à 11,677 M€, tout ce qui est relatif à la péréquation. Elles sont en baisse de 2,85 %, car en 2023, la Ville ne sera pas prélevée au titre du SRU, puisque nous avons apporté une subvention au logement social, notamment à SOHP, pour une construction située rue des frères Henry, que nous avons inaugurée il y a quelques jours ;
- ✓ autres charges de gestion courante, 5,943 M€. C'est le fonds de compensation des charges transférées et les subventions et les créances en non-valeur. C'est en baisse de 9,27 %, puisque cela enregistre la baisse de la subvention accordée au CCAS, qui est intégrée au budget de la Ville. Ce sont les 700 000 € dont nous avons parlé;
- ✓ les charges financières, 666 000 €, sont en hausse, puisque nous avons contracté deux emprunts fin 2022 pour boucler notre budget d'investissement, comme indiqué lors des décisions;
- √ charges exceptionnelles, 191 215 €;
- ✓ les dépenses d'ordre sont d'un peu plus de 5 M€, et correspondent au virement de la section d'investissement pour 1,6 M€, et à la dotation aux amortissements pour 3,433 M€.

En <u>investissement</u>, nous prévoyons un budget à hauteur de 38,240 M€, équilibrés en dépenses et en recettes.

En recettes:

- ✓ un FCTVA à 2 M€, inchangé par rapport à 2022 ;
- ✓ une taxe d'aménagement également inchangée, à 200 000 €;
- ✓ des subventions en forte hausse, presque 4 M€, puisque les travaux commencent notamment sur Ginoux-Gautier et sur République nord. Là aussi, c'est donc une hausse très importante des subventions en recettes d'investissement;
- ✓ l'emprunt également est fortement en hausse, puisque nous prévoyons d'emprunter, pour équilibrer le budget, 20 M€ en 2023. En 2022, nous avions inscrit 14 millions et n'en avions réalisé que 8. Notre objectif étant autant que possible de

limiter le recours à l'emprunt. Nous devons néanmoins l'inscrire à ce niveau pour équilibrer le budget ;

- ✓ nous anticipons un montant de cessions à hauteur de 6,861 M€, regroupant :
 - la cession de l'immeuble du 16-18 République. Nous avons présenté le projet au dernier Conseil. La signature aura lieu avant Noël;
 - nous prévoyons de vendre le 130 avenue de la République le chocolatier –
 , un appartement au 10 rue Sadi Carnot, ainsi qu'au 7 rue Sylvine Candas,
 et le 23 rue Boileau, que l'on retrouve en dépenses et en recettes, car si
 nous l'achetons, nous le revendrons à Vallée Sud Grand Paris, qui a
 accepté de le reprendre.

Les cessions sont donc en hausse.

✓ un mouvement d'ordre à hauteur de 5 M€, c'est le virement que j'évoquais, de la section de fonctionnement et de la dotation aux amortissements.

Les dépenses d'investissement, un peu plus de 38 M€, sont :

- ✓ essentiellement des dépenses d'équipement, tout ce qui est relatif aux projets que nous avons évoqué tout au long de ce Conseil et des précédents, les grandes opérations, Ginoux-Gautier, République nord, Barbara, etc., vous les connaissez. Il y a une forte augmentation, de près de 21 %, de ces dépenses, à hauteur de 26,960 M€;
- ✓ pour les acquisitions, le montant budgété est de 7,830 M€, correspondant à l'acquisition de la parcelle située au 80 avenue Verdier, pour en faire un espace vert, du 43 avenue Ginoux, qui est la future maison de la parentalité, et du 23 Boileau, évoqué précédemment, en recettes et en dépenses ;
- ✓ emprunts et dettes assimilés, 3,213 M€, qui correspondent au remboursement du capital, en hausse de 12 %, puisque nous avons un emprunt qui augmente ;
- ✓ une dépense d'ordre, de 245 000 €.

Notre dette :

En 2023, l'encours s'élèverait à 24,124 M€ contre 18,961 en 2022. Cela s'explique car des emprunts arrivent à échéance en cours d'année 2023. Tous nos emprunts sont notés 1 A par la charte Gissler.

Notre <u>épargne</u> brute augmente, puisque les recettes augmentent plus vite que les dépenses.

Cela permet, malgré l'augmentation des charges financières et du remboursement du capital, d'avoir une épargne en légère hausse par rapport à l'année 2022.

Nous aurons une capacité de désendettement d'un peu plus de cinq ans, ce qui reste excellent, bien en dessous des 12 ans, qui constituent le seuil critique.

Pour la première fois, nous avons proposé un <u>budget vert</u>, dont Mme RABIER va dire un mot, qui nous permet d'évaluer modestement l'impact environnemental de notre budget, notamment en matière d'investissements, à partir de critères que nous avons repris dans le modèle de la DGFIP.

Voilà les principaux éléments de ce budget, complétés par Mme RABIER sur le budget vert, très brièvement, et ensuite, le débat.

Mme RABIER.- Faire très court, c'est compliqué, parce que c'est un long travail. Ou alors, on ne le fait pas.

Ce n'est pas un budget carbone, j'ai compris que certains s'étaient posé la question. Ce n'est pas non plus un outil de comparaison entre les collectivités, ce n'est pas un budget climat, ce n'est pas dédié au climat, c'est l'impact environnemental des actions du budget.

C'est une méthodologie qui peut être élargie, changée. Nous avons choisi celle d'I4CE, l'Institut du climat.

L'objectif est d'améliorer l'impact environnemental du budget en s'assurant que les actions et investissements réalisés ne sont pas défavorables, ou le moins possible. L'idée est d'augmenter la part des dépenses favorables et de réduire la part défavorable.

L'action de la collectivité ne se résume pas à son budget, nous sommes embarqués aussi dans des stratégies, dans des plans climats, dans le PLUi, et cela n'apparaît pas à travers le budget. Cela ne se résume pas à cela.

Le classement choisi.

Nous avons plusieurs catégories. À chaque dépense d'investissement et de fonctionnement, hors masse salariale et hors ordre – cela ne prend pas en compte les amortissements –, nous avons attribué une couleur selon les critères suivants : favorable, défavorable, très favorable, très défavorable, neutre ou inclassable.

Nous l'avons fait avec les informations dont nous disposons, surtout en investissement, parce qu'en fonctionnement, une grande partie des dépenses ne sont pas classables.

Il est difficile de départager certaines catégories entre l'inclassable et le neutre. Les dépenses inclassables sont théoriquement celles sur lesquelles nous n'aurons jamais la main pour améliorer la situation, et elles sont neutres soit parce que nous n'avons pas l'information, favorable ou défavorable, soit parce qu'il y a des marges de manœuvre qui pourraient faire basculer ces dépenses dans une catégorie favorable.

Parfois, nous avons hésité entre le neutre et l'inclassable, cela peut être discutable. Cela n'impacte pas le pourcentage d'actions favorables.

Nous avons regardé plusieurs critères, la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre les pollutions et la biodiversité.

Sur la lutte contre le changement climatique, sur le budget d'<u>investissement</u>, sur lequel nous avons davantage la main, le résultat que nous avons obtenu est que 74 % de nos dépenses d'investissement sont favorables ou très favorables à la lutte contre le changement climatique.

D'après la classification proposée par I4CE, l'Institut pour le climat, qui est une filiale de la Caisse des dépôts, nous avons un nombre d'investissements, et en masse, très important sur nos projets de requalification, qui font la part belle aux mobilités douces et à la végétalisation. Cela les classe d'office dans ces catégories.

Sur l'adaptation au changement climatique, la valeur est différente, ce ne sont pas les mêmes masses. D'un côté, en matière de lutte contre le changement climatique, la

rénovation énergétique des bâtiments pèse davantage, alors qu'en matière d'adaptation, ce sont plutôt les questions de végétalisation.

Nous sommes à 72 % de favorable.

Sur la lutte contre les pollutions, le résultat est beaucoup moins favorable, mais cela se discute, parce que nous avons très peu de compétences en la matière, et donc peu d'investissements sur lesquels nous avons la main.

Par exemple, nous ne construisons pas d'usine d'incinération...

M. le Maire.- On pourrait rediscuter, parce que la requalification de Ginoux Gautier, République nord, etc., contribue aussi à la lutte contre les pollutions, le vert pourrait augmenter. Nous sommes modestes.

Mme RABIER.- Selon la classification, pas complètement. Nous sommes honnêtes, nous avons appliqué la chose très sérieusement.

Sur la biodiversité, c'est plus strict, nous sommes à 60 %, parce que l'action des bâtiments, en termes de lourdeur d'investissement, était forte.

Sur le <u>fonctionnement</u>, c'est moins net. Nous avons 10 %, parce qu'il y a 60 % d'inclassable. Nous ne sommes pas très bons, nous pourrions classer une grande partie de neutre, nous pourrions sûrement arriver à classer les dépenses sur lesquelles nous avons des leviers d'amélioration, mais il faut aller chercher des informations de second ou de troisième niveau sur l'origine des produits que nous achetons, la part des produits écologiques. Nous n'avons pas complètement à notre disposition aujourd'hui toutes ces informations, les marchés se renouvelant au fur et à mesure.

Par ailleurs, sur la dette, on pourrait se poser des questions : nous avons souscrit un emprunt vert de 4 M€, que nous aurions pu basculer dans le favorable, ce que nous n'avons pas fait et que nous aurions probablement pu faire.

De la même manière, nous devrions pouvoir classer en vert aussi tous les emprunts que nous allons souscrire, qui vont nous aider à financer les projets classés en vert.

Finalement, nous avons un peu chargé ce gros pavé gris, mais nous aurions pu l'alléger un peu, en basculant un certain nombre d'investissements.

- **M. le Maire**.- Bravo. Pour une première, c'est une réussite, la synthèse est excellente. Je voudrais aussi saluer toutes les équipes de la direction financière, Mme Cornillet, pour ce beau travail, parce que cela va dans le bon sens, et d'année en année, nous l'améliorerons.
- **M. SAINTOUL**.- Après ce beau numéro d'autosatisfaction, quelques observations qui vont expliquer pourquoi nous ne pourrons pas voter ce budget.

Vous taxiez mes collègues des autres groupes d'opposition d'incohérence tout à l'heure, mais évidemment, comme d'habitude, la vôtre est la plus criante, puisque vous avez soutenu ce Gouvernement, qui est le principal responsable aujourd'hui de la politique d'austérité que vous prétendez être contraints de mener.

Vous parlez de l'augmentation des coûts dans le domaine de l'énergie. C'est le résultat de l'incurie gouvernementale, pour plusieurs raisons. D'abord, en raison de la politique absurde de l'énergie qui est menée. Je veux bien reconnaître qu'en réalité, le

Gouvernement n'est pas entièrement responsable. Ses prédécesseurs l'étaient, mais dans la mesure où le président actuel était également ministre de l'Économie précédemment, on peut penser qu'il porte une part de responsabilité prépondérante dans la situation actuelle. Évidemment, il y a la question de la politique de l'énergie, mais je réserverai ce genre de considération à d'autres assemblées.

Il y a un refus global de rompre le cercle vicieux de la spéculation, avec une analyse totalement fausse de ce qu'est aujourd'hui l'inflation en France, dans le domaine de l'énergie particulièrement.

J'ai à votre disposition un beau graphique sur les taux de marge par secteur d'activité.

Le taux de marge du secteur de l'énergie continue d'augmenter, et aujourd'hui, l'inflation n'a pas grand-chose à voir avec une augmentation des prix ou des coûts, mais avec la volonté de faire des profits. Le Gouvernement a choisi de ne pas rompre le cercle vicieux de cette spéculation, son analyse macroéconomique est donc parfaitement fausse.

Pour le reste, je ne m'attarderai pas sur la macroéconomie. J'observe que du point de vue des finances locales, la loi de planification des finances locales reprend exactement les thèmes qui ont fait son insuccès durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Aujourd'hui même, il n'y a pas eu d'accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour s'assurer que les contrats de Cahors ne reviendraient pas, c'est-à-dire que les collectivités ne soient pas bridées dans la composition de leur budget. Vous avez déploré, comme d'habitude, des effets, tout en encourageant et en soutenant les causes.

L'Assemblée a été le théâtre d'affrontements assez vifs, avec pour enjeu la compensation des hausses des coûts pour les collectivités, en particulier pour les communes. Malheureusement, ce ne sont pas vos amis qui se battaient pour défendre les communes, mais bien les miens.

Vous auriez mieux fait de nous aider à ce moment-là, et feriez mieux de nous aider désormais en refusant ce que fait le Gouvernement, plutôt qu'en entérinant cet état de fait.

J'entre dans le détail du projet qui nous est soumis, je note la disparition ou la nonapparition de la géothermie parmi les lignes de dépenses, pas même pour une étude. Vous ne trompez personne quand vous expliquez que ce sujet n'est pas abandonné.

Je note évidemment que les emprunts augmentent comme vous nous l'avez signalé, mais je signale, d'une part, que 27 millions de crédits sont contractés auprès du Crédit Agricole, dont vous disiez que nous n'étions pas débiteurs. C'est manifestement faux. 41,8 M€ seront en taux variable.

Je tiens à vous assurer d'une chose : si les taux sont aujourd'hui assez bas, en réalité, le taux directeur de la Banque centrale ayant été relevé deux fois l'été dernier, le niveau d'instabilité dans le domaine est particulièrement élevé.

Vous empruntez désormais dans un paysage que personne ne comprend ou ne connaît, et dans lequel les anticipations sont particulièrement difficiles. Vous choisissez de le faire sous la forme de taux variable. Il suffisait de lire *La Gazette des communes* pour voir qu'on était pourtant dans une situation assez trouble, dans un article du 8 novembre, titré : *Dette locale, jusqu'ici, tout va bien*. On comprend que pour la suite, c'est beaucoup moins

certain.

J'en profite, vous nous avez présenté un graphique évoquant l'évolution du taux d'intérêt pour les emprunts, graphique parfaitement enfantin ou inepte, puisque vous nous présentez l'évolution des intérêts pour les emprunts hors nouveaux emprunts.

On peut espérer que le montant des intérêts diminue. C'est le moins que l'on puisse espérer, dès lors que vous n'introduisez pas de nouveaux emprunts. Or, vous empruntez plus que jamais.

Vous diminuez d'un tiers le montant des subventions accordées aux écoles pour les fournitures. C'est un montant exorbitant, en réalité. Vous faites de même sur le transport. Vous planifiez dès à présent 250 000 € de mécénat, j'ai déjà expliqué mon opposition de principe au sujet. Cela veut dire soit que vous êtes certains d'avoir cette somme et que vous refusez de nous indiquer quelles sont les entreprises susceptibles d'être vos mécènes, ou alors, vous n'êtes pas certains et vous faites un budget ayant déjà un petit trou.

Vous baissez les produits des immeubles suite aux cessions. Cela n'est pas sans rappeler que nous avons signalé, lors de ces différentes cessions, que cette stratégie était celle de la vente des « bijoux de famille » et que vous le paieriez un jour ou l'autre.

Par ailleurs, je note des absences assez terribles, toutes sortes d'actions qui pourraient être engagée par la Ville. L'intérêt de ce genre de document est qu'il donne des idées, y compris aux magistrats les moins imaginatifs. Vous ne faites rien dans le domaine spécifique de la lutte contre les pollutions, il y a zéro action en faveur de la maternité, zéro action en prévention sanitaire, comme si la Covid-19 avait disparu, et l'aide au secteur locatif, par exemple, est de zéro.

Vous avez des priorités qui ne sont pas celles des Montrougiens, je ne vais pas épiloguer là-dessus.

Pour toutes ces raisons, il est évident qu'il n'y a aucun bon motif de voter un pareil budget.

M. LE GALL.- M. SAINTOUL a perçu un certain nombre de constats que nous avions faits, c'est bien que certains de nos conseillers progressent en la matière. Dommage qu'on ne puisse pas vous faire ce type de compliment.

La Cour des comptes, dans son rapport de juillet 2022, a formalisé notamment les observations suivantes quant à l'amélioration de la présentation des comptes que vous pourriez mettre en œuvre : « qualité perfectible de l'information financière », « gestion des ressources humaines à consolider ».

Sur la perfectibilité de l'information financière, vous êtes restés sourds aux préconisations des magistrats. Sur les charges à caractère général, la Chambre mentionnait une augmentation sur les achats et les prestations de services, et pointe que nous étions déjà, en 2025, 5 % au-dessus des ratios moyens de la strate, avec 304 € par habitant.

Avec ce budget, vous nous proposez de passer à un montant de $384 \in$ par habitant, soit une augmentation de 25 %. Pour quels services publics? Visiblement, aucune amélioration interne, puisque les postes qui augmentent sont par exemple les contrats pour des prestations de services, + $500\ 000 \in (65\ \%)$, les études et recherches, $100\ 000 \in (100\ \%)$, catalogues et imprimés, + $100\ 000 \in (36\ \%)$, réceptions, $0 \in (100\ \%)$

en 2023.

Vous ne respectez pas les recommandations de la Cour des comptes, institution indépendante, et pourtant, si vous nous aviez écoutés, vous vous seriez évité les remontrances des sages de la Chambre régionale des comptes.

Sur les provisions, alors que la CRC préconise que vous fassiez preuve de prudence au regard des risques, contentieux commerciaux, par exemple, ou légaux – congés payés – , vous prévoyez pour 2023 le montant incroyable de 0 €. Aucune organisation maniant un budget de 100 millions n'agit ainsi.

Pour la gestion des politiques publiques, vous avez effectivement prévu une augmentation sur l'électricité. Nous sommes assez surpris que l'ensemble des autres fluides restent sur des montants inchangés, l'eau, l'assainissement, le carburant. Vous prévoyez même une baisse.

Je reviens sur les dotations pour les personnels, les fournitures, les frais de télécommunication, qui sont également en baisse. Dans quelles conditions nos agents vont-ils bien pouvoir travailler en 2023 ?

Pour les politiques à destination des usagers, la baisse de la maintenance et des transports collectifs veut donc dire que nos enfants risquent d'être privés de promenades scolaires. La reconduction du poste sur l'alimentation en période d'inflation équivaut par conséquent à une baisse. Beaucoup de parents se plaignent de voir les portions dans les cantines diminuer, laissant présager une baisse significative de la qualité des services publics rendus, en opposition avec ce que vous avez martelé lors de votre présentation.

Sur le personnel, la Chambre régionale des comptes pointait une diminution des effectifs et un maintien de la masse salariale. Elle soulignait également que la Ville de Montrouge avait un ratio de 19 agents pour 1 000 habitants, là où la moyenne des communes d'Ilede-France était de 26,7 agents pour 1 000 habitants. Nous voyons une carence quant au service public assuré par la Ville à destination des habitants.

Le budget présenté accentue malheureusement cette tendance. La baisse du versement mobilité, pour une équipe qui se gargarise d'écologie et de développement durable, interroge. Il n'est pas tout de communiquer, il est vrai que nous l'avons vu, les dépenses liées à cette fonction explosent, il faut agir.

Sur les rémunérations, baisse de la rémunération principale des agents titulaires, moins 4 %. Nous percevons bien ici la volonté de précariser le personnel. La rémunération pour les contractuels, quant à elle, reste stable.

Au cours de l'exercice 2022, vous avez fait preuve, tout le monde l'a soutenu, de volontarisme quant aux politiques sur l'apprentissage. C'est une grande surprise de voir que ce budget passe à zéro.

Que nous vaut ce changement de posture, alors que nous avions collectivement salué cette avancée dans les assemblées de 2022 ?

Les dépenses des indemnités des élus progressent. Est-ce vraiment un bon message à envoyer à nos concitoyens ? Petite consolation, les élus de l'opposition voient, eux, leurs émoluments rester stables, en restant à zéro.

Sur les dépenses d'intérêts, les frais financiers augmentent de 200 %. On peut se poser la question d'avoir choisi d'emprunter à taux variable alors que les emprunts augmentent. Vous êtes pourtant assez proches d'établissements bancaires. C'est étonnant de ne pas suivre les conseils des banquiers, mais peut-être avez-vous emprunté trop tardivement.

Côté recettes, les recettes domaniales augmentent de 400 000 €, cela veut probablement dire qu'au-delà d'un maintien de la pression fiscale, vous vous rattrapez sur la vente de services.

Le stationnement prévoit une augmentation de 100 000 €.

En revanche, sur le culturel et le social, baisse de 130 000 €, et de 380 000 € pour le social.

Une interrogation quant aux impôts locaux. Vous nous dites que vous avez prévu une augmentation de base de 5 %. Logiquement, les impôts devraient augmenter de 5 %. Or ils passent de 36 à 40 millions, soit une augmentation de plus de 10 %. Nous aimerions avoir une explication quant à ce poste.

Des taxes annexes vont augmenter, dont la taxe sur la publicité, c'est une bonne chose, nous sommes là pour le saluer.

Sur la partie investissement, la baisse des loyers de 130 000 € est due à la vente des bijoux de famille, soit 20 % de recettes en moins sur ce poste.

Sur les dépenses, le remboursement du capital augmente, + 350 000 €, ce n'est que le début, puisque vous prévoyez d'emprunter 25 M€ supplémentaires.

Une question précise sur le programme que vous mettez en place sur le stade : vous prévoyez de dépenser 1,350 M€, j'aimerais avoir la confirmation que dans ce montant, il y aura bien le montage des bulles pour les adhérents du tennis du SMM.

Pour en finir, je ne sais pas si l'équipe de France sera championne du monde de football dimanche prochain, mais nous avons déjà un champion du monde dans cette salle : bravo, Monsieur le Maire, vous êtes le champion du monde de la dépense inutile !

M. le Maire.- Merci d'encourager les champions.

Mme CLAQUIN.- Comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, un budget, cela s'inscrit dans un contexte économique et social, marqué par un certain nombre d'éléments assez forts cette année. Mais c'est aussi le reflet de choix et de priorités. Choix, priorités et orientations qui ne nous avaient pas, ou de façon extrêmement impressionniste, été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, mais on le retrouve dans votre budget, lorsqu'on essaie de le décortiquer.

Sur le fonctionnement, l'évolution des dépenses est très marquée par la hausse des coûts de l'énergie, puisque l'évolution de la ligne « électricité énergie » représente environ les deux tiers de l'augmentation totale des dépenses de la section de fonctionnement.

Montrouge n'est pas la seule ville touchée par cette hausse des dépenses de l'énergie, mais on peut s'interroger sur l'anticipation par la Ville d'un certain nombre d'investissements qui auraient peut-être permis de se prémunir d'un tel impact.

Dans ce domaine, les investissements sont souvent sur la durée, de longue haleine, les effets ne se font pas sentir immédiatement, mais il est crucial d'anticiper, de prévoir.

Plusieurs collègues sont intervenus au cours des débats précédents sur le sujet de la géothermie, c'est notamment pour cette raison que nous regrettons fortement que vous ayez abandonné ce projet pour la ville de Montrouge, alors qu'il aurait permis justement de construire des éléments importants pour l'avenir dans ce domaine.

Par ailleurs, pour contenir la hausse globale des dépenses, sachant que le poste « énergie » augmente très fortement, vous avez fait des choix qui reflètent vos priorités, qui sont effectivement de contenir, voire de diminuer un certain nombre d'autres lignes.

Nous avons évoqué tout à l'heure plus particulièrement la ligne des subventions aux associations. Nous avons entendu les explications qui ont été données, pour autant, factuellement, cette ligne est effectivement en baisse, ce qui reflète la baisse du soutien de la Ville à des structures qui sont vraiment en proximité des Montrougiennes et Montrougiens et qui leur apportent aussi un service au quotidien ou en appui.

De même, vous avez fait le choix d'augmenter à nouveau les tarifs des services communaux, après la hausse que vous avez votée en juin dernier, et donc, à chaque fois, on voit que dans vos choix, contrairement à ce que vous exposez, vous diminuez, pour ne pas dire que vous sacrifiez, en tout cas, vous réduisez la voilure sur un certain nombre de services de proximité pour les Montrougiens, parce que, par ailleurs, vous subissez des dépenses faute d'avoir investi en amont pour vous en prémunir.

En ce qui concerne les recettes, puisque le budget est forcément équilibré, vous affichez une hausse des recettes du même montant que la hausse des dépenses, environ 4 M€, mais elle repose quasiment exclusivement sur la hausse de ce que rapporteront les impôts locaux directs. Là-dessus, cette prévision est quand même très estimative à ce stade, et si elle devait ne pas se réaliser, le budget ne serait pas équilibré.

On peut quand même noter que les hausses de taux de taxes foncières que vous avez votées précédemment sont complètement absorbées par l'augmentation des dépenses de fonctionnement, ce qui veut dire que pour vos investissements, vous allez être contraints de recourir à l'emprunt, ce que mes collègues ont développé précédemment. Je n'allongerai donc pas mon propos sur ce sujet, mais on voit bien que les différents choix que vous avez faits successivement, année après année, finissent par conduire la ville dans une situation que vous avez décrite, qui est difficile.

M. PASTEAU.- Pour information, ma collègue, Mme VELOSO, m'a fait savoir qu'elle m'a donné mandat. Je voterai pour elle lors du budget.

Concernant le budget vert, je n'ai pas reçu le document détaillé du budget vert que j'avais demandé en commission et que vous aviez indiqué me transmettre. Si le document existe, pourquoi ne pas l'avoir envoyé ?

Deuxième point, je propose que vous utilisiez cet outil comme un outil de pilotage. Lors de chaque délibération du Conseil à l'avenir, nous pourrions inclure une annexe indiquant le coût d'une décision exprimée avec les indicateurs du budget vert, que chacun puisse avoir une idée de l'impact environnemental estimé de cette décision.

Troisième point, il semble important d'informer les habitants sur les éléments de ce budget vert en évitant d'enjoliver ce qui n'a pas lieu de l'être. Veuillez permettre aux habitants de comprendre et de s'approprier les notions en jeu, qui sont encore nouvelles dans le débat public.

Quatrième point, merci, Madame RABIER, d'avoir défendu le principe de faire lecture de ce budget vert. Il faut le prendre au sérieux, même si le Gouvernement qui le pousse via la DGFIP ne l'est pas. L'exécutif français est en train, d'après certains témoignages, de torpiller la COP 15, la réunion internationale sur la biodiversité, pas celle sur le climat. Notre commune ne doit pas être à la traîne de ce Gouvernement insincère et dans les mains des lobbys. Notre commune doit aller plus loin. Elle doit aussi affronter ses propres lobbys.

À Montrouge, quel est le premier des groupes d'intérêt dont l'action s'oppose au bien général? Je pense que ce groupe dont vous devriez vous méfier, Monsieur le Maire, est celui des promoteurs immobiliers. Montrouge continue à être l'Eldorado du bureau vide, idéal pour les marchés financiers. Vous songez à requalifier les travaux de requalification du quartier Ginoux-Gautier afin d'augmenter la proportion d'actions favorables à l'environnement de la municipalité dans le budget consolidé. C'est un outil politique et je vous invite à la vigilance pour lutter contre la tentation du greenwashing.

Nous soutenons enfin la proposition faite en commission AP3C par notre collègue M. LE GALL de factoriser dans votre budget vert l'impact environnemental des banques utilisées pour contracter des emprunts.

Les éléments permettant d'en juger sont de notoriété publique, des études précises ayant été publiées sur le budget.

Ainsi, le rapport de l'ONG Reclaim Finance propose un récapitulatif par banque du financement des énergies fossiles sur la période 2016-2021.

J'y ai retenu les impacts de trois banques qui nous prêtent : le Crédit Mutuel, 397 millions ; la Banque Postale, 423 millions ; celle auprès de laquelle nous sommes le plus endettés, le Crédit Agricole, mais aussi l'une des plus polluantes, 75 milliards pour le carbone sur la période, par peut-être notre futur mécène.

- M. le Maire. Plus d'interventions ?
- M. BOUCHEZ.- Je m'associe totalement aux interventions de fond de mes différents collègues.

J'ai une question de forme à vous poser : comment avez-vous calculé l'augmentation de l'énergie de l'électricité ? Je continuerai ensuite mon intervention, une fois que j'aurai votre réponse.

- M. le Maire. Chacun s'exprime, je réponds et on vote.
- **M. BOUCHEZ.-** Dans ce cas, je continue mon intervention.

J'ai pris la ligne « énergie et électricité », sur le budget de l'année dernière, on avait 1 416 419 €. Vous avez mis 4 098 344 €, soit une augmentation de 190 %.

L'Association des maires d'Ile-de-France a organisé le 1^{er} décembre une conférence intitulée « Quel plan de sobriété pour les collectivités locales », à l'Académie du climat. Je ne sais pas si vous y étiez présent, je n'ai pas vu de représentants de Montrouge, mais je n'étais pas forcément présent tout le temps. À l'une des conférences, il y avait un représentant du SIPPEREC, c'est pourquoi je vous posais la question : est-ce qu'on se fournit au SIPPEREC ?

Lors de cette réunion, il a indiqué que les augmentations seraient entre + 30 et + 130 %. Vous, vous avez retenu 190 %. Pourquoi ? Puisqu'apparemment, le SIPPEREC est plutôt bien placé.

Par ailleurs, avec le gain énergétique, si on fait des investissements relativement massifs, au niveau de l'isolation, et si on fait aussi des efforts en termes de sobriété, on peut penser que l'on aurait - 30 à - 40 % sur cinq ans. J'ai pris une base de calcul modeste, qui est de dire que l'on pourrait faire une baisse de 8 % en volume sur les consommations.

À ce moment-là, c'est-à-dire qu'il faut prendre, sur la base des chiffres que nous a donnés le SIPPEREC, un coefficient de 1,2 à 2,12. Au lieu des 4,98 M€ que vous annoncez, on aurait entre 1,7 M€ et 3 M€.

Pour moi, l'écart est énorme. Cela veut dire qu'il y a un matelas, plus d'un million d'euros, en prenant même l'hypothèse haute du SIPPEREC, plus d'un million d'euros de calcul a été pris par ailleurs.

J'aimerais avoir vos explications sur ce point bien précis, sur la façon dont cela a été calculé.

M. TIMOTEO.- Je vous remercie. Je ne fais pas d'intervention sur le fond, parce que mes collègues ont dit l'essentiel sur les propositions faites dans ce budget, et les remarques et critiques utiles ont été abordées.

En revanche, j'ai une question de méthode. J'ai l'impression que ce soir, et vous-même l'avez évoqué, nous sommes en train de prendre position sur un budget, avec des arbitrages qui sont faits, de diverses natures, mais dans un contexte, vous l'avez rappelé, un peu compliqué, un peu incertain, nous en avons tous conscience, je trouve le moment un peu particulier. Vous demandez de prendre position sur un budget pour l'année, alors que l'on ne connaît pas l'excédent de l'année en cours. De fait, elle n'est pas terminée, on ne connaît pas, vous-même l'avez dit en propos introductif, les reports faits en dépenses et en investissements. Les dotations ne sont pas connues, le niveau de revalorisation des bases n'est pas connu. De nombreux paramètres ne sont pas connus.

Je me demande si on n'aurait pas pu – c'est une remarque peut-être secondaire, que l'on peut considérer secondaire – se laisser le temps, et voter ce budget, le mettre au débat plus tard, comme on le faisait dans cette assemblée précédemment, à une époque. On peut voter le budget jusqu'au 15 avril. N'aurait-on pas intérêt, pour la pleine connaissance de la situation par l'ensemble des conseillers, à repousser le débat pour avoir des éléments plus solides en termes de niveau de recettes, les dépenses étant conditionnées par les recettes, pour avoir un débat vraiment éclairé ?

À la séance de mars, je suis certain que nous aurons une DBM (décision budgétaire modificative) qui impactera ou intégrera tous les éléments qui se seront déroulés entretemps, notamment le niveau des dotations. Nous saurons à peu près quel sera l'excédent, des rectifications seront faites.

Je pense que nous allons un peu vite en besogne et qu'il aurait été bien plus sage d'attendre un peu pour avoir ce débat sur le budget pour l'année qui vient.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vais répondre globalement en essayant d'apporter quelques réponses

précises.

Madame CLAQUIN, vous dites qu'un budget, c'est faire des choix. Vous avez parfaitement raison. Nous faisons des choix, et comme je l'ai dit en introduction, notre choix est de maintenir autant que possible la qualité des services offerts aux Montrougiens, et c'est ce que nous allons faire, et de continuer d'être volontariste en matière d'investissement, pour que notre ville soit agréable aux Montrougiens par sa qualité de vie et son cadre de vie. Tout cela dans un contexte très tendu, avec les deux chocs que j'évoquais en introduction.

Pour répondre à M. BOUCHEZ, qui est intervenu plusieurs fois sur ce sujet, comment sommes-nous arrivés aux 150 % estimés sur l'électricité? Nous avons eu une augmentation de 60 % en 2022, auxquels s'ajoutent les 130 % annoncés par le SIPPEREC, on s'oriente plutôt vers 130 % que vers 30 %. 130 plus 60, cela fait 190. On a appliqué un amortisseur, puisque l'État nous a annoncé qu'il y en aurait un, on arrive aux 150 %. C'est une prévision. Dans ce domaine, les choses sont encore incertaines, cela peut être plus ou moins.

Voilà l'explication très concrète.

Nous faisons des choix, en matière d'investissement. Nous faisons des choix importants sur l'éducation, nous allons investir sur l'école Rabelais, nous l'avons présenté à tous les parents d'élèves et aux enseignants. C'est le plus gros investissement « éducation » du mandat, presque 9 M€.

Nous allons beaucoup investir sur la petite enfance, dans plusieurs établissements, des budgets très importants également.

Nous allons investir massivement sur l'espace public, tous les projets dont nous avons parlé, Ginoux-Gautier, République nord, Barbara.

Nous allons créer de nouveaux espaces verts à Montrouge. Certains disaient que nous n'en avions pas assez. Nous sommes largement reconnus. Ce n'est pas facile à Montrouge. Nous achetons des bâtiments pour les remplacer par des espaces verts. Nos amis, pas très loin d'ici, nous regardent avec de gros yeux. Nous faisons des choix, nous les assumons et nous nous donnons les moyens de les faire.

M. LE GALL met en avant le rapport de la Chambre régionale des comptes, mais il faut tout lire. Que dit-elle ? Que la Ville de Montrouge est bien gérée, avec une excellente trajectoire financière, une dette très faible, une fiscalité maîtrisée, une masse salariale maîtrisée.

Il faut prendre les sujets importants, et non pas l'écume, comme vous le faites à chaque fois.

Sur les bases, on ne sait pas comment elles évoluent, 5 % nous paraissent sérieux.

Je n'ai pas cité le sport, mais nous allons également investir, c'est une de nos priorités.

Nous ferons les bulles au stade Maurice Arnoux et nous allons monter des tribunes au CAM. Nous avons investi dans un magnifique projet de restaurant, et le début du renouveau du CAM, et tout cela est positif. Et la pelouse du stade, M. VERZEELE a raison, sera mise à neuf.

Sur la qualité dans les cantines, on ne peut pas vous laisser dire que cela baisse. Mme COLAVITA fait de gros yeux, elle a bien raison, ce sera encore mieux et bien meilleur qu'avant.

S'agissant ensuite de l'endettement, vous avez critiqué le fait que nous recourions à l'emprunt, c'est tout à fait normal, puisque le cycle d'un mandat est de bâtir des projets au début, puis de les réaliser. Nous sommes face à une conjoncture tout à fait exceptionnelle, nous n'attendions pas les deux chocs évoqués.

Madame CLAQUIN, vous dites qu'il faut anticiper, mais qui pouvait anticiper qu'en février 2022, il y aurait la guerre en Ukraine ? Personne.

Nous serions beaucoup plus à l'aise si cela n'avait pas eu lieu. Nous faisons face à cette réalité.

Sur les emprunts, nous empruntons à des taux variables et fixes, comme toujours, moitiémoitié. Faire du variable a aussi du sens : quand cela monte, c'est capé, et quand cela descend, cela descend. Nous avons 50 % de nos emprunts en fixe, 50 % en variable, c'est ce que conseillent les plus grands spécialistes des finances locales, donc nous le faisons. Vu le niveau d'inflation, quand on emprunte à 2,50 ou 2,60, on est à des taux d'intérêt réels négatifs, l'inflation étant au-delà de 4 ou 5.

Tout cela est parfaitement cohérent. Nous le faisons. Nous assumons nos choix.

C'est un budget prévisionnel, il va se passer des tas de choses en 2023. On ne sait pas comment. Ce budget fera l'objet d'ajustements.

Au printemps, nous aurons un rendez-vous important avec le compte administratif, nous ferons le bilan de 2022 et nous affecterons les résultats, et nous verrons la situation 2023.

Merci pour ce débat budgétaire, nous passons au vote.

M. PASTEAU. - Et le budget vert ?

M. le Maire.- J'ai répondu à ce à quoi je pouvais répondre. Le budget vert est une très bonne initiative, nous allons continuer de le faire. Merci de votre satisfecit.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA,
	ensemble	P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P.
		ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-
		A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE
		PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL,
		E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J.
		MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A.
		SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD,
		C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Contre	L'avenir	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE

	n'attend pas	GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
	à Montrouge	
Contre	Montrouge en	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
	commun	
Contre	Montrouge	C. PASTEAU, A. SAINTOUL
	écologique et	
	solidaire	

VŒUX AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Délibération 2022 -123

M. le Maire.- Nous avions le vœu inscrit à l'ordre du jour, sur les *dark kitchens et dark stores*.

Qui est favorable?

- **M. TIMOTEO**.- Un mot, puisque mon groupe était à l'initiative de ce vœu lors du dernier Conseil municipal, et pour le compte rendu, il me semble important de l'évoquer et pas uniquement de le passer au vote, même si tout le monde est pressé d'aller dîner, je l'entends bien.
- **M. le Maire**.- Vous avez parfaitement raison, j'ai dit au début de la réunion que nous aurions dû vous passer un coup de fil, vous avez raison. La majorité considère qu'il faut avancer sur les *dark kitchens*. Nous avons fait un premier pas en modifiant notre PLU, je pense que nous avons mis en place les conditions, pour ce qui nous concerne, d'une avancée sur ce sujet. Nous attendons que le Gouvernement prenne l'arrêté qui nous permettra de rendre effectif cette lutte contre les *dark kitchens* et les *dark stores*.

Pour cette raison, nous voterons pour ce vœu.

- M. TIMOTEO. Peut-on l'exposer quand même, ou pas ?
- M. le Maire. Nous l'avons tous sur la table, vous l'avez présenté il y a trois semaines.
- **M. TIMOTEO**.- Non, vous avez refusé que je le présente.
- **M. le Maire.** Nous considérons tous que les *dark kitchens* et les *dark stores* sont une mauvaise idée pour Montrouge, et pour toutes les villes de France, en réalité. Il faut les cantonner à certaines voies et faire en sorte que cela ne nuise pas au commerce montrougien ni à la tranquillité des Montrougiens.
- **M. SAINTOUL.** L'auteur du vœu vous demande de le présenter à notre assemblée, laissez-lui deux minutes pour qu'il le présente.
- M. le Maire. Allez-y, faites-nous une synthèse du vœu.
- **M. TIMOTEO**.- Je suis heureux que la majorité ait rejoint la position de ce vœu. Comme vous l'évoquez, celui-ci part du constat que le développement de ces *dark stores*, de ces plates-formes de livraison fermées au public ce sont soit des magasins, soit des

restaurants, il y en a quelques-uns à Montrouge, même si on ne les voit pas beaucoup – pullulent de plus en plus dans les centres-villes, dans les villes, plus largement, avec un ensemble d'effets et de nuisances au regard de la population.

Ces plates-formes sont évidemment des nouveaux symboles de l'ubérisation qui grignote notre société, en employant des travailleurs précaires, souvent dans des conditions éprouvantes, quelquefois même de manière illégale. Elles sont, et je le disais à l'instant, la cause de nuisances importantes auprès des riverains, qu'elles soient sonores, liées à des livraisons ou des emplacements non adaptés, et surtout, elles font une concurrence évidemment déloyale au commerce de proximité qui constitue à l'inverse un tissu précieux de vie au cœur de la cité.

Montrouge n'est pas épargnée par ce phénomène. Après un temps d'hésitation, nous avons constaté, nous constatons que le Gouvernement a annoncé début septembre 2022 une clarification dans le statut de ces entreprises, avec un arrêté qui doit paraître prochainement et qui donnera à ces entreprises le statut d'entrepôt.

Leur installation par ces entreprises hors des zones prévues dans le PLU ne sera donc pas autorisée, c'est une clarification utile et importante pour la population. L'annonce de cet arrêté par le Gouvernement apporte un certain nombre de clarifications sur le sujet et responsabilise les maires, car ce sont eux qui sont dotés des leviers d'actions permettant de préserver leurs villes et leurs concitoyens de l'installation de ces *dark stores* et *dark kitchens*.

C'est pourquoi, nous l'avons pointé, un certain nombre de modifications ont été apportées, et nous en sommes heureux, dans la nouvelle révision du PLU qui détermine un certain nombre de voies sur lesquelles ces *dark stores* et *dark kitchens* pourront exclusivement s'installer.

C'est pourquoi nous souhaitions proposer ce vœu au Conseil municipal, afin d'affirmer collectivement et fermement notre volonté de lutter contre l'implantation et le développement de ces structures dans la commune de Montrouge, évidemment de demander à l'État qu'il fasse paraître enfin cet arrêté, pour que des dispositions puissent être prises sur le territoire Montrougien, et que nous mandations M. le Maire pour transmettre à qui de droit ce vœu voté, je l'espère, à l'unanimité par le Conseil municipal, et pour que la situation des habitants de Montrouge, des Montrougiennes et des Montrougiens revienne à la normale, notamment pour celles et ceux qui ont le « malheur » d'avoir ce type de structure à proximité.

- **M. le Maire**.- Merci. Ce vœu porté par Montrouge Ensemble et Montrouge en Commun, une fois n'est pas coutume, est soumis à votre vote.
- M. TIMOTEO.- Je l'ai découvert sur table.
- **M. SAINTOUL.** On peut peut-être en discuter, la démocratie ne s'arrête pas juste aux questions diverses.
- **M. PASTEAU.** Vous vous apprêtez, peut-être sans bien réaliser votre geste, à voter pour un vœu appelant à fixer une limite à l'e-commerce. Je ne vous retournerai pas le qualificatif de « ringard » dont vous m'aviez affublé, lorsque j'avais remis en question l'e-commerce sans entrave lors d'une précédente délibération sur un projet de logistique urbaine.

J'espère que c'est un premier pas vers un changement de perspective sur notre société.

- **M. le Maire**.- Je crois que cela n'a rien à voir. C'est un autre débat. Nous aurons d'autres occasions d'en parler, mais cela n'a rien à voir.
- **M. SAINTOUL.** Puisque vous parliez de cohérence tout à l'heure, évidemment, nous voterons ce vœu, puisqu'il remet en cause l'ubérisation de la société. Il est curieux que ce soient les forces de votre groupe qui prétendent lutter contre, même si j'admets qu'elles le fassent, je suis heureux qu'elles se rangent désormais à notre opinion, mais évidemment, c'est Emmanuel Macron en personne qui a fait entrer le loup Uber dans la bergerie France. Les Uber *files* existent.

Mme ROSSI n'est pas là aujourd'hui, peut-être n'aura-t-elle pas à voter contre sa conviction, mais en l'occurrence, vous êtes en train de vous rallier à l'opinion raisonnable que nous défendons depuis des années de la régulation de l'économie.

M. le Maire.- Merci. Passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR, I. PAILLARD
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT, C. RENARD-DELAUTRE
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. SAINTOUL

QUESTIONS DIVERSES

M. TIMOTEO.- On a un peu parlé de la situation internationale dans le cadre budgétaire que l'on évoquait, notamment sur les conséquences de la guerre en Ukraine actuelle, je ne vais pas revenir là-dessus. Ma question est la suivante : de nombreuses collectivités sont à nouveau en train d'organiser la solidarité à destination du peuple ukrainien, comme cela avait été fait au début du conflit. Comme dans d'autres villes, la Ville de Montrouge prévoit-elle à nouveau de mettre à disposition un espace, de mobiliser la population pour que l'effort de solidarité, de dons, de différentes choses qui ont été faites, soit renouvelé dans les semaines qui viennent ?

Je sais que l'AMF n'a pas encore pris les choses en main, alors qu'elle l'avait fait précédemment. Si c'est le cas, il faut nous le dire, parce qu'on manque d'information.

M. le Maire. - D'accord.

Mme BAELDE.- Nous pouvons continuer d'être solidaires avec l'Ukraine, mais nous avons beaucoup moins d'Ukrainiens sur la commune.

M. TIMOTEO. - Ce n'est pas ma question...

Mme BAELDE.- Là-bas, nous pourrions aussi, mais nous avons une difficulté : aujourd'hui, nous avons dû mal à acheminer les différentes collectes que nous pouvons faire actuellement. Cela reste un sujet. Ou alors vous voulez que l'on collecte de l'argent, mais c'est un autre sujet.

La difficulté est que nous avons tous ce devoir de solidarité à l'esprit, mais il est difficile à mettre en place. Si vous avez une idée, je suis preneuse, on peut en discuter.

M. SAINTOUL. - La Croix-Rouge internationale.

M. le Maire.- Merci. Il n'y a plus de question. Merci à toutes et à tous.

Je voulais souhaiter de très bonnes fêtes à chacune et à chacun.

Merci à tous les élus de la majorité et de l'opposition. Nous vous convions à partager un repas bien mérité.

Bonne soirée et bonnes fêtes!

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Charlotte BAELDE